

PARLEMENT WALLON

SESSION 2022-2023

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité

Lundi 19 septembre 2022

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Désignation d'un président et de deux vice-présidents</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Nemes, Douette.....	1
<i>Déploiement de bornes de rechargement pour véhicules électriques – Auditions</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Matagne, Heyvaert, Crucke, Fontaine.....	1
<i>Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) – Auditions</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Nemes.....	3
<i>Examen de l'arriéré</i>	4
<i>Projets et propositions</i>	4
<i>Proposition de décret modifiant l'article 3 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public, l'article 3 du décret du 12 février 2004 relatif aux commissaires du Gouvernement et aux missions de contrôle des réviseurs au sein des organismes d'intérêt public et les articles 43, §3, 45, §2 ter, 45bis et 45quater du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, déposée par MM. Frédéric, Fontaine, Crucke, Douette et Bierin (Doc. 932 (2021-2022) N° 1)</i>	4
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Fontaine.....	4
<i>Exposé de M. Fontaine, coauteur de la proposition de décret</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Fontaine.....	4
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Douette.....	5
<i>Examen et vote des articles</i>	5
<i>Vote sur l'ensemble</i>	5
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	5

Proposition de décret modifiant le décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz et remplaçant l'article 9 du décret du 17 février 2022 modifiant les articles 2, 33bis/1, 34 et 35 du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et insérant les articles 33bis/3 et 33 bis/4, déposée par MM. Bierin, Frédéric, Wahl, Hazée, Fontaine et Douette (Doc. 975 (2021-2022) N° 1 et 2).....6

Désignation d'un rapporteur

Intervenants : M. le Président, M. Bierin.....6

Exposé de M. Bierin, coauteur de la proposition de décret

Intervenants : M. le Président, M. Bierin.....6

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, MM. Douette, Nemes, Léonard, Matagne.....6

Examen et vote des articles.....7

Vote sur l'ensemble.....7

Confiance au président et au rapporteur.....8

Proposition de décret suspendant les coupures et insérant un article 66/1 dans le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et un article 2bis dans le décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz, déposée par MM. Bierin, Frédéric, Wahl, Hazée, Léonard et Douette (Doc. 1029 (2022-2023) N° 1).....8

Désignation d'un rapporteur

Intervenants : M. le Président, M. Douette.....8

Exposé de M. Bierin, coauteur de la proposition de décret

Intervenants : M. le Président, M. Bierin.....8

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, M. Nemes, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, MM. Bierin, Douette, Léonard, Matagne, Desquesnes.....9

Reprise de la séance.....13

Proposition de décret suspendant les coupures et insérant un article 66/1 dans le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et un article 2bis dans le décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz, déposée par MM. Bierin, Frédéric, Wahl, Hazée, Léonard et Douette (Doc. 1029 (2022-2023) N° 1).....14

Discussion générale (Suite)

Intervenants : M. le Président, MM. Desquesnes, Nemes, Bierin, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, MM. Crucke, Léonard.....	14
<i>Examen et vote des articles</i>	19
<i>Vote sur l'ensemble</i>	20
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	20
<i>Pétition pour une réparation imminente de la RN524 et une interdiction du trafic de transit par les petites rues de Neufvilles ;</i>	
<i>Question orale de M. Desquesnes à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « le calendrier tant attendu de réparation de la N524 »</i>	20
<i>Présentation de la pétition</i>	20
<i>Échange de vues</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, Mme Galant.....	20
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	21
<i>Échange de vues (Suite)</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Heyvaert, Desquesnes, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, Mme Galant.....	21
<i>Vote</i>	23
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	23
<i>Interpellations et questions orales</i>	24
<i>Interpellation de M. Desquesnes à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « l'inaction coupable du Gouvernement face à l'explosion des prix de l'énergie » ;</i>	
<i>Question orale de M. Bellot à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « les actions de lutte contre la hausse des prix de l'électricité » ;</i>	
<i>Question orale de M. Fontaine à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « l'augmentation des demandes de plans de paiement pour les factures d'énergie » ;</i>	
<i>Question orale de M. Léonard à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « la création d'un fournisseur public d'énergie » ;</i>	
<i>Question orale de M. Douette à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « le service universel de base en matière d'énergie » ;</i>	

Question orale de M. Douette à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « la facture d'énergie des Wallons »

Intervenants : M. le Président, MM. Desquesnes, Bellot, Fontaine, Léonard, Douette, Bierin, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures.....24

Interpellation de M. Desquesnes à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « la surprenante méthode choisie par M. le Ministre de l'Énergie pour que la Wallonie atteigne ses objectifs climatiques » ;

Question orale de M. Frédéric à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « le nouveau plan Air-Climat-Énergie à l'horizon 2030 » ;

Question orale de M. Douette à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « le plan Air-Climat-Énergie à l'horizon 2030 » ;

Question orale de M. Florent à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « la présentation du plan Air-Climat-Énergie à l'horizon 2030 » ;

Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « le nouveau plan Air-Climat-Énergie et les mesures agricoles »

Intervenants : M. le Président, MM. Desquesnes, Frédéric, Douette, Florent, Mme Cassart-Mailleux, M. Nemes, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures.....35

Question orale de M. Douette à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « la mise en place des communautés d'énergie »

Intervenants : M. le Président, M. Douette, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures.....44

Question orale de M. Desquesnes à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « l'arrêté du Gouvernement modifiant les arrêtés relatifs aux obligations de service public (OSP) »

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures.....44

Question orale de M. Desquesnes à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « la rénovation énergétique des bâtiments »

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures.....46

Question orale de M. Fontaine à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « la nécessité d'aboutir sur la mise en œuvre de la pax eolienica II »

Intervenants : M. le Président, M. Fontaine, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures.....47

Question orale de M. Nemes à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « le financement du Réseau wallon pour l'accès durable à l'énergie par la Région wallonne »

Intervenants : M. le Président, M. Nemes, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures.....48

Question orale de M. Nemes à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « l'utilisation de terres agricoles pour la production d'énergie »

Intervenants : M. le Président, M. Nemes, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures.....49

Question orale de Mme Galant à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « le retour à l'autonomie communale dans le transport scolaire »

Intervenants : M. le Président, Mme Galant, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures.....51

Question orale de M. Tzanetatos à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « l'accessibilité du futur parc Legoland à Gosselies » ;

Question orale de M. Tzanetatos à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « l'accessibilité du futur Legoland via la N5 et la RN54 »

Intervenants : M. le Président, M. Tzanetatos, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures.....52

Question orale de M. Dodrimont à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « le réaménagement des RAVeL »

Intervenants : M. le Président, M. Dodrimont, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures.....54

Question orale de Mme Mathieux à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « la pénurie de chauffeurs de bus scolaires » ;

Question orale de M. Florent à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « la pénurie de chauffeurs en Province de Luxembourg » ;

Question orale de M. Nemes à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « la pénurie de chauffeurs de bus scolaires »

Intervenants : M. le Président, Mme Mathieux, MM. Florent, Nemes, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures.....55

Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « l'absence d'adaptation des horaires et abonnements des TEC malgré les nouveaux rythmes scolaires »

Intervenants : M. le Président, Mme Cassart-Mailleux, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures.....57

Question orale de M. Desquesnes à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « la grève sauvage de plusieurs chauffeurs des TEC en Hainaut début septembre »

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures.....58

Question orale de M. Desquesnes à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « le suivi de la politique du déploiement des bornes de rechargement »

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures.....60

Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « le chantier de la liaison Tihange-Strée-Tinlot »

Intervenants : M. le Président, Mme Cassart-Mailleux, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures.....61

Question orale de M. Desquesnes à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « l'avenir du plan incliné de Ronquières »

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures.....62

Question orale de M. Nemes à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « le démarrage de nouveaux chantiers de construction de la Vesdrienne à Verviers en août 2022 »

Intervenants : M. le Président, M. Nemes, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures.....63

Organisation des travaux (Suite).....64

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....64

Interpellations et questions orales retirées.....64

Liste des intervenants.....65

Abréviations courantes.....66

Présidence de M. Frédéric, doyen d'âge

(Présidence en application de l'article 48.2 du règlement)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 3 minutes.

M. le Président (doyen d'âge). – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Désignation d'un président et de deux vice-présidents

M. le Président (doyen d'âge). – En vertu de l'article 48, § 2, du règlement, nous devons procéder à la désignation du président et de deux vice-présidents.

La parole est à M. Nemes.

M. Nemes (PTB). – Je propose M. Hermant au poste de président.

M. le Président (doyen d'âge). – Il en sera donc ainsi.

Pour le groupe PS, je me propose.

Qu'en est-il pour le deuxième vice-président ?

La parole est à M. Douette.

M. Douette (MR). – Je propose M. Crucke.

M. le Président (doyen d'âge). – Je déclare M. Hermant élu Président et MM. Frédéric et Crucke élus Vice-présidents.

(M. Frédéric, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

Déploiement de bornes de rechargement pour véhicules électriques – Auditions

M. le Président. – En séance du 11 juillet 2022, nous avons décidé de procéder à des auditions oralement et par écrit sur le développement de bornes de rechargement pour véhicules électriques. J'ai reçu des propositions de trois des cinq partis politiques.

Certains membres ont souhaité que nous puissions élargir le thème des auditions. Il me semble donc utile de définir le thème exact des auditions avant d'en fixer le calendrier.

La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (Les Engagés). – Souvenez-vous, avant la trêve estivale, la commission avait décidé d'organiser des travaux concernant le déploiement des bornes de rechargement pour véhicules électriques. La question venait suite à différents textes que nous avons déposés dans différentes commissions. On avait l'impression que tous ces textes devaient être ramenés dans notre commission Mobilité. L'enjeu des bornes électriques concerne davantage notre commission que d'autres.

Il avait été envisagé par plusieurs confrères d'élargir le débat autant que possible afin de considérer l'ensemble des enjeux, c'est-à-dire le déploiement des bornes, mais aussi l'alimentation électrique, la fourniture d'énergie et ainsi de suite.

Dès lors, il nous était demandé pour aujourd'hui de fournir toute une série d'intervenants que nous souhaitions entendre, puisque nous étions à l'origine et que vous aviez souhaité que le débat soit le plus large et efficace possible. Nous avons été très larges dans les propositions qui ont été faites. Nous comprenons qu'il faudra sûrement raccourcir cette liste.

Néanmoins, cela n'empêche pas de réclamer des avis écrits de certaines personnes si la commission le souhaite.

Par ailleurs, il y avait aussi – vous l'avez présenté au moment de parler de ce point – la question du titre à donner à ces auditions. Nous souhaitons être le plus large possible et considérer l'enjeu le plus globalement possible, j'avais suggéré, dans mon mail, le titre suivant : « L'enjeu global du déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques ». C'est une proposition. Si d'autres collègues ont mieux, je suis disposé à le modifier.

Voilà, dans les grandes lignes, Monsieur le Président. J'espère que mes collègues pourront accepter la proposition qui vous est formulée.

M. le Président. – Pour que tout le monde ait la même information, le groupe PS a proposé sept

groupements ou personnalités à interroger ; le groupe PTB, quatre ; Les Engagés pas loin de 20. Je n'ai rien reçu du MR et d'Ecolo.

La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). – Par rapport à la demande d'avoir le débat le plus large possible, on était en accord avec cela. Vu l'actualité, la commission sera certainement très chargée dans les prochains mois. On se demandait : 20 auditions, n'est-ce pas beaucoup trop de commissions jusque la fin de l'année ? On se proposait de prendre le point de vue global de la stratégie de déploiement en Wallonie. C'est important.

On proposait de commencer par l'audition de M. le Ministre, pour expliquer la stratégie qui va être mise en place. Par la suite, nous pourrions voir les autres points à aborder, tels que l'aménagement du territoire, l'enjeu pour les pouvoirs locaux. Ce sont des enjeux importants.

Commencer par cela pourrait être déjà conséquent pour notre commission, qui aura déjà assez de travail dans les prochaines semaines.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Je remercie M. Heyvaert pour son intervention. Je n'ai pas entendu tout ce qui a été dit, mais j'imagine bien. Ces auditions sont un rendez-vous important. La commission a du boulot, il faut le reconnaître. On ne peut pas tirer dans tous les sens, sous peine de rater l'omelette pour un œuf.

La crise que l'on vit sur le plan de l'énergie fait que, si nous n'abordons pas de la manière la plus large cette question, je crois sincèrement que notre responsabilité en tant que parlementaires pourrait être suspectée, en disant : « Ils n'ont pas le temps alors que nous vivons une crise comme quasiment personne ne l'a vécue ».

Je ne le dis pas de manière polémique, que les choses soient claires. Notre responsabilité est celle de pouvoir, de la manière la plus large possible, la plus raisonnée possible, la plus cohérente et efficiente possible, d'entendre tous ceux qui ont quelque chose à nous apporter dans ce dossier.

Je ne prétends pas être omniscient. J'aimerais bien, mais ce n'est pas le cas. Je vais rester très modeste. Oui, on ne s'améliore pas avec l'âge, croyez-moi, Monsieur le Président. C'est pour cela que je vous le dis.

Ceci dit, j'ai envie d'aller jusqu'au fond du dossier. Il y avait eu un accord entre nous la dernière fois, restons cohérents en disant que l'on va l'élargir.

La crise est arrivée en plus. S'il y avait une raison pour nous en convaincre, c'est cela. Je ne retire rien de ce qui a été dit par M. Heyvaert – et bien dit –, je le

comprends aussi. Vous savez, si cela ne dépendait que de moi, Monsieur le Président, je vous attacherais pendant 48 heures ici et l'on auditionnerait tout ce que l'on peut pendant 48 heures. Je n'ai pas dit qu'il fallait aller jusque là. On sera sans doute taxés de ces vices inappropriés.

M. le Président. – Vous pouvez même y arriver sans m'attacher.

(Rires)

La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). – J'entends ce que les collègues évoquent. J'ai pu m'entretenir avec l'un ou l'autre avant cette commission et, effectivement, la demande d'élargir émanait, dans le rapport, de ma part. Je peux comprendre le nombre de propositions faites par le groupe des Engagés. Je rejoins un peu aussi ce qui a été dit.

Pour ma part, il faut faire un large débat, mais, dans les propositions qui émanent du PTB, qui émanent du PS et qui émanent des Engagés, il y a peut-être déjà un certain nombre de doublons, ou en tout cas d'intervenants qui vont peut-être venir nous dire un peu la même chose. On peut peut-être élaguer en partie.

On peut voir cela tous ensemble et dire « celui-là, on le garde ; celui-là pas ou dans un deuxième temps ».

On peut également faire des contributions écrites, comme M. Matagne l'a proposé. Je pense qu'il faut être raisonnable et essayer d'aller au fond des choses, mais peut-être pas tout en audition orale parce que le travail de cette commission ne manquera pas.

M. le Président. – J'essaie de faire la synthèse sans m'immiscer dans le fond, puisqu'il paraît qu'un président ne peut pas, mais quand même.

Le titre de départ est : « Déploiements des bandes de rechargement pour véhicules électriques ». Je comprends que l'on puisse vouloir changer le titre. Aujourd'hui, les gens se posent des questions sur leurs problèmes de facture et il est difficile de leur expliquer que, s'ils passaient à une voiture électrique, cela leur coûterait moins cher. On n'est certainement pas dans le meilleur *momentum* pour l'aborder de façon aussi ciblée.

D'un autre côté, malgré votre détermination et votre engagement, Monsieur Crucke, dire que l'on va évaluer l'ensemble de la problématique et dégager des pistes, c'est éminemment sympathique. Plein de gens réfléchissent à plein de pistes pour l'instant et essaient de trouver les moins mauvaises pour venir en aide aux populations et à notre économie.

Apparemment, ce n'est pas prêt de se terminer, bien malheureusement. Cela va encore nous occuper

longtemps. Il ne faudrait pas non plus que l'on donne le sentiment que l'on s'impose une montagne inaccessible et que l'on n'a même pas les chaussures pour la pratiquer, ou alors qu'il va falloir marcher six mois pour arriver à la première étape.

J'essaie de trouver le moyen terme dans le titre que je n'ai pas. Je me dis que, en se donnant un peu de temps, on pourrait peut-être le trouver.

Malgré l'engouement dont chacun fait preuve, il y a quand même deux groupes qui sont arrivés à ne pas remettre de propositions d'audition. Sûrement qu'ils avaient autre chose à faire. Je n'ai pas de problème avec cela, mais cela veut dire que, pour l'instant, si je veux être profondément démocrate, je devrais dire : « Faites vos propositions et l'on verra bien. »

Je fais une proposition intermédiaire que l'on mettra en suspense. On connaît l'objectif de départ. On ne va pas passer deux heures à faire subir au public qui nous suit nos réflexions sur le titre exact que l'on mettra. On sait que, à moyen terme, il va falloir – dans le cadre de nos engagements pour le climat – développer ces moyens alternatifs que sont les véhicules électriques. Il faudra des bandes de rechargement avec tout ce que cela implique, en ce compris en termes d'aménagement du territoire et en termes d'urbanisme dans les communes.

Donnons-nous un peu de temps pour faire des propositions sur un titre qui nous semble tenir la route plutôt que d'en débattre deux heures. Lors de la prochaine séance, entamons le travail d'auditions en retenant la proposition de M. Heyvaert qui est que le ministre fasse un exposé introductif. Cela laisse le temps à chacun de rendre une liste raisonnable. Je crois, Monsieur Matagne, que vous êtes capable d'élaguer vous-même. Je veux dire que, dans ce qui vous semble prioritaire – les 20 –, cela ne va pas aller.

Que l'on commence par la mise au point du ministre, puis l'on verra dans chaque groupe, parce qu'il y a des recoupements. Il y a des propositions que l'on retrouve dans les trois groupes.

L'équipe me souffle que cela ne va pas, on est déjà occupés. Il y a une audition de la CWaPE, c'est le point suivant. On peut aussi faire deux commissions sur la semaine. On est quand même dans une situation d'urgence.

Il y en a beaucoup qui veulent écouter la CWaPE, vous n'imaginez pas la pression que je subis en ma qualité de président de cette célèbre sous-commission, dont je me réjouis tous les jours d'avoir sur ma carte de visite.

On verra bien comment on arrange l'agenda ; la priorité est d'avancer là-dessus.

Je propose :

- des demandes d'auditions ciblées de chaque groupe ;
- une proposition thématique que l'on cadre entre les bornes et le débat général ;
- un exposé introductif du ministre Henry dans les 15 jours.

Cela vous semble-t-il tenir la route ? Je n'ai pas vu de regard horrifié.

La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (Les Engagés). – Nous ne sommes pas horrifiés. Bien entendu que l'on peut s'accorder sur la proposition qui est faite.

Vous ne voulez pas faire perdre du temps aux personnes qui nous regardent, je ne le veux pas non plus. Vous savez que j'aime être efficace, mais les auditions devaient théoriquement déjà démarrer aujourd'hui. Pour aller dans le sens du groupe écologiste, M. le Ministre s'était engagé, dès aujourd'hui, à présenter la cartographie et la stratégie qu'il a mises en œuvre.

Pour la prochaine fois, si l'on peut s'engager à ce que chacun vienne avec sa liste, en regroupant les différents intervenants qui peuvent être groupés avec, pour commencer, l'audition du ministre sur la cartographie et sa stratégie, je suis preneur.

M. le Président. – Enregistrons-le. Plus vite on a les propositions, mieux c'est. Je veillerai, si je continue l'intérim – cela va dépendre de la santé de notre président –, à ce qu'il y ait un suivi. S'il est malade plus longtemps, je saurai assurer le suivi, sinon on demandera aux services de faire une synthèse et une proposition d'agenda pour ne pas reporter aux calendes grecques.

Nous avons déjà pas mal de choses à faire aujourd'hui, et tout est important. Peut-on conclure là-dessus ?

La commission a décidé de procéder, lundi 3 octobre 2022, à l'audition de M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures.

Commission wallonne pour l'énergie (CWAPE) – Auditions

M. le Président. – En date du 30 juin 2022, la CWaPE a communiqué au Parlement son rapport annuel 2021 sur l'exécution de ses missions et l'évolution des marchés régionaux d'électricité et du gaz. Elle a également communiqué son rapport annuel sur l'exécution des obligations de service public imposé aux fournisseurs et gestionnaires de réseaux de

distribution, et le rapport annuel spécifique 2021 du service régional de médiation.

Je propose de procéder à l'audition de M. Renier, Président du comité de direction de la CWaPE, lors d'une prochaine réunion, le 3 octobre, afin qu'il présente ces rapports.

Faire cela avec une commission normale, qui commence avec la situation des bornes par le ministre, me paraît compliquer de tout faire le même jour. Doit-il absolument venir un mardi, si on le fait le 17 octobre ?

Si le 3 octobre, on a d'autres priorités, en ce compris le point que l'on vient d'aborder, les auditions sur le rapport 2021 pourraient intervenir le 17 octobre, sauf si quelqu'un est impatient. Je veux bien l'ajouter le jeudi après-midi, j'aime bien venir.

Peut-on rencontrer l'assentiment de tout le monde pour le 17 octobre ?

(Assentiment)

Je vous remercie.

Cela laissera 15 jours de plus à M. Renier pour se préparer.

M. Nemes (PTB). – Avez-vous dit le 7 ou le 17 octobre ?

M. le Président. – Le 17. Je m'exprime vraiment mal, ou alors je ne suis pas le seul à avoir une surdité naissante, ce que ma femme appelle élégamment « une ouïe sélective ».

La commission a décidé de procéder, lundi 17 octobre 2022, à l'audition de M. Renier, Président du comité de direction de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE).

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT L'ARTICLE 3 DU DÉCRET DU 12 FÉVRIER 2004 RELATIF AU STATUT DE L'ADMINISTRATEUR PUBLIC, L'ARTICLE 3 DU DÉCRET DU 12 FÉVRIER 2004 RELATIF AUX COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT ET AUX MISSIONS DE CONTRÔLE DES RÉVISEURS AU SEIN DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC ET LES ARTICLES 43, §3, 45, §2 *TER*, 45*BIS* ET 45*QUATER* DU DÉCRET DU 12 AVRIL 2001 RELATIF À L'ORGANISATION DU MARCHÉ RÉGIONAL DE L'ÉLECTRICITÉ, DÉPOSÉE PAR MM. FRÉDÉRIC, FONTAINE, CRUCKE, DOUETTE ET BIERIN (DOC. 932 (2021-2022) N° 1)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret modifiant l'article 3 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public, l'article 3 du décret du 12 février 2004 relatif aux commissaires du Gouvernement et aux missions de contrôle des réviseurs au sein des organismes d'intérêt public et les articles 43, §3, 45, §2 *ter*, 45*bis* et 45*quater* du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, déposée par MM. Frédéric, Fontaine, Crucke, Douette et Bierin (Doc. 932 (2021-2022) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). – Je propose M. Léonard comme rapporteur.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, M. Léonard est désigné en qualité de rapporteur.

Exposé de M. Fontaine, coauteur de la proposition de décret

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). – Monsieur le Président, chers collègues, depuis le 1er mai 2019, la CWaPE est indépendante du Gouvernement et contrôlée par le Parlement.

Cependant, la CWaPE est toujours soumise au décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public, aux commissaires du Gouvernement et aux missions de contrôle des réviseurs au sein des organismes d'intérêt public.

Certaines dispositions de ces décrets sont inadaptées au statut de la CWaPE, dès lors qu'elles impliquent un pouvoir de tutelle du Gouvernement alors que la CWaPE est contrôlée par le Parlement.

Afin de pallier ces difficultés, la présente proposition de décret vise à atteindre les objectifs suivants :

- extraire la CWaPE du champ d'application des décrets du 12 février 2004 précités ;
- modifier concomitamment le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité de sorte à y retranscrire les dispositions utiles des décrets du 12 février 2004, le cas échéant, adaptés au statut particulier de la CWaPE. D'une manière générale, il est proposé que le Parlement exerce désormais les missions actuelles confiées au Gouvernement ;
- élargir les incompatibilités applicables aux membres du comité de direction de la CWaPE au mandat de conseiller provincial pour renforcer l'indépendance du régulateur.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Douette.

M. Douette (MR). – Monsieur le Président, la volonté, qui a commencé en janvier 2019, de renforcer l'indépendance de la CWaPE et d'améliorer sa gouvernance est importante aux yeux de mon groupe.

Le texte prévoit d'élargir les incompatibilités au mandat de conseiller provincial ainsi qu'aux fonctions de membre de cabinet et membre du Gouvernement fédéral, ce qui nous permet d'aller dans la volonté première du document.

Mon groupe votera pour ce texte.

M. le Président. – Dans la foulée de ce que vient de dire M. Douette, en termes d'incompatibilités, il y a alignement sur les autres régulateurs, ce qui explique les modifications.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen et vote des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen et au vote des articles de la proposition de décret modifiant l'article 3 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public, l'article 3 du décret du 12 février 2004 relatif aux commissaires du Gouvernement et aux missions de contrôle des réviseurs

au sein des organismes d'intérêt public et les articles 43, §3, 45, §2 *ter*, 45*bis* et 45*quater* du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, déposée par MM. Frédéric, Fontaine, Crucke, Douette et Bierin (Doc. 932 (2021-2022) N° 1).

Art. 1er à 6

Les articles 1er à 6 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 1er à 6 sont adoptés à l'unanimité des membres.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de décret modifiant l'article 3 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public, l'article 3 du décret du 12 février 2004 relatif aux commissaires du Gouvernement et aux missions de contrôle des réviseurs au sein des organismes d'intérêt public et les articles 43, §3, 45, §2 *ter*, 45*bis* et 45*quater* du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, déposée par MM. Frédéric, Fontaine, Crucke, Douette et Bierin (Doc. 932 (2021-2022) N° 1).

À l'unanimité des membres, la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité recommande l'adoption de la proposition de décret par l'assemblée plénière.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

**PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT LE
DÉCRET DU 19 DÉCEMBRE 2002 RELATIF À
L'ORGANISATION DU MARCHÉ RÉGIONAL DU
GAZ ET REMPLAÇANT L'ARTICLE 9 DU
DÉCRET DU 17 FÉVRIER 2022 MODIFIANT LES
ARTICLES 2, 33BIS/1, 34 ET 35 DU DÉCRET DU
12 AVRIL 2001 RELATIF À L'ORGANISATION
DU MARCHÉ RÉGIONAL DE L'ÉLECTRICITÉ
ET INSÉRANT LES ARTICLES 33BIS/3 ET
33 BIS/4, DÉPOSÉE PAR MM. BIERIN,
FRÉDÉRIC, WAHL, HAZÉE, FONTAINE ET
DOUETTE
(DOC. 975 (2021-2022) N° 1 ET 2)**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret modifiant le décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz et remplaçant l'article 9 du décret du 17 février 2022 modifiant les articles 2, 33bis/1, 34 et 35 du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et insérant les articles 33bis/3 et 33 bis/4, déposée par MM. Bierin, Frédéric, Wahl, Hazée, Fontaine et Douette (Doc. 975 (2021-2022) N° 1 et 2).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). – Je propose M. Douette comme rapporteur.

M. le Président. – M. Douette ne peut pas l'être.

(Réactions dans l'assemblée)

À l'unanimité des membres, M. Crucke est désigné en qualité de rapporteur.

Exposé de M. Bierin, coauteur de la proposition de décret

M. le Président. – La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). – Je ne serai pas très long. Nous en effet pu aborder les tenants et les aboutissants d'un texte similaire relatif à l'électricité. Ce texte-ci a pu être brièvement mentionné à l'époque. Il avait cependant fallu le reporter en attendant l'avis de l'Autorité de protection des données.

Dans le cadre du décret Gaz qui nous occupe, il s'agit d'adopter, par ce texte, des dispositions similaires à ce que nous avons fait pour l'électricité en faisant intervenir le juge de paix en cas de demande de coupure concernant les personnes en défaut de paiement et de

garantir le respect de leurs droits tout au long de la procédure, mais également de leur faire connaître l'existence de tout un tas de leviers dont ils disposent pour faire face à leur situation, que ce soit un plan de paiement pour étaler leurs dettes sur une plus longue période ou que ce soit pour faire appel au médiateur.

Dans la procédure, ce texte permet de bien rappeler aux personnes en précarité énergétique l'ensemble des droits auxquels ils peuvent faire appel. La subtilité ou la différence à faire avec le texte sur l'électricité consiste en ceci : dans le cadre du gaz, pour des raisons de sécurité évidentes, il n'existe pas de dispositif de limitation de puissance. Par contre, les clients protégés ont la possibilité de faire appel à une aide hivernale pour payer leurs dettes durant la période hivernale. Voilà, en gros, la différence dans la procédure et le dispositif que nous venons d'évoquer.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Douette.

M. Douette (MR). – La situation et le contexte sanitaire dans lesquels nous vivons actuellement, comme les difficultés rencontrées par les citoyens, nous permettent d'avancer dans ce domaine. Il s'agit d'un décret-miroir par rapport à ce que nous avons déjà voté pour la partie électricité. Il nous semblait important de pouvoir protéger au maximum les consommateurs tout en minimisant l'impact négatif et les fournisseurs. Toutes les réunions, les rencontres et les auditions ont déjà été menées dans le domaine de l'électricité. Nous appliquons très logiquement la même chose dans le secteur du gaz. En effet, certaines factures sont même conjointes si vous avez le même fournisseur. Cela nous semblait logique de faire cette extension.

M. le Président. – La parole est à M. Nemes.

M. Nemes (PTB). – C'est une très bonne chose que la commission se penche sur la question de la précarité énergétique. Cela l'est de façon générale, mais cela l'est plus encore en cette période de crise que l'on traverse pour le moment.

Tout le monde est touché, pas seulement les ménages les plus précarisés qui ne savent pas payer leurs factures. L'ensemble de la classe travailleuse est impactée. Chaque année, les coupures de gaz représentent en moyenne 2 000 ménages en Wallonie, si l'on se réfère au rapport de la CWaPE.

Les coupures de gaz ne sont pas un phénomène isolé ; cela mérite toute notre attention. Il n'est pas normal que, chaque année, 2 000 personnes soient privées de gaz, d'énergie pour cuisiner, prendre une douche chaude, et cetera. Cela rajoute une couche sur les ménages déjà en difficulté : on les punit encore plus

en permettant aux fournisseurs de les priver d'un bien essentiel qu'est l'énergie.

En son temps, nous avons déposé une proposition de décret pour qu'il n'y ait purement et simplement plus de coupure. La présente proposition de décret va dans le bon sens ; nous allons la soutenir.

Permettre aux gens en difficultés de paiement d'avoir recours au juge de paix pour éviter une coupure est une bonne chose. D'autres régions, voire pays, utilisent déjà le recours aux juges de paix pour éviter ces coupures. Il est temps qu'il en soit de même chez nous.

M. le Président. – La parole est à M. Léonard.

M. Léonard (PS). – Il est inutile de rappeler le contexte dans lequel on se trouve. Plus que jamais, en complément des mesures qui vont être prises au niveau européen et fédéral, on doit apporter au niveau régional toutes les mesures de soutien nécessaires pour que les ménages soient fournis en énergie et accompagnés s'ils éprouvent des difficultés à payer leurs factures d'énergie.

Je remercie M. Nemes qui a rappelé que des auditions sur la précarité énergétique avaient été demandées, notamment par le groupe PS. On peut se réjouir, parce qu'il aurait été incompréhensible que ces mesures portent uniquement sur l'électricité et non sur le gaz. On sait que cela ne va pas résoudre toute la problématique de cette précarité énergétique, mais cela permettra de compléter certaines mesures précédentes et apportera peut-être un filet de sécurité complémentaire pour les citoyens.

On se réjouit dès lors du vote de ce décret.

M. le Président. – La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (Les Engagés). – Sans surprise, nous nous abstenons sur ce texte, comme nous l'avons fait pour la partie électricité. Non pas sur le fondement et le bien-fondé de l'objectif de ce texte, mais vous savez que nous avons beaucoup de réticence par rapport au recours aux juges de paix.

Nous pensons que c'est une fausse bonne idée, que cela va freiner les démarches et endetter davantage les citoyens qui sont déjà en difficulté. Il ne faut pas aller très loin pour constater que cela s'exprime de cette manière, notamment à Bruxelles où c'est déjà le cas.

Voilà les raisons pour lesquelles nous nous abstenons.

M. le Président. – Des amendements (Doc. 975 (2021-2022) N° 3) ont été déposés.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen et vote des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen et au vote des articles de la proposition de décret modifiant le décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz et remplaçant l'article 9 du décret du 17 février 2022 modifiant les articles 2, 33bis/1, 34 et 35 du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et insérant les articles 33bis/3 et 33 bis/4, déposée par MM. Bierin, Frédéric, Wahl, Hazée, Fontaine et Douette (Doc. 975 (2021-2022) N° 1 et 2).

Art. 1er à 6

Les articles 1er à 6 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 1er à 6 sont adoptés par 9 voix et 1 abstention.

Art. 7

À cet article, un amendement n° 1 (Doc. 975 (2021-2022) N° 3) visant à supprimer l'article 7 a été déposé par M. Frédéric.

Cet amendement ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'amendement n° 1 (Doc. 975 (2021-2022) N° 3) visant à supprimer l'article 7 est adopté par 9 voix et 1 abstention.

L'adoption de l'amendement entraîne la suppression de l'article 7.

Art. 8

À cet article, un amendement n° 2 (Doc. 975 (2021-2022) N° 3) a été déposé par M. Frédéric.

Cet amendement ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'amendement n° 2 (Doc. 975 (2021-2022) N° 3) est adopté par 9 voix et 1 abstention.

L'article 8 tel qu'amendé est adopté par 9 voix et 1 abstention.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de décret, telle qu'amendée, modifiant le décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz et remplaçant l'article 9 du décret du 17 février 2022 modifiant les articles 2, 33bis/1, 34 et 35 du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et insérant les articles 33bis/3 et 33bis/4, déposée par

MM. Bierin, Frédéric, Wahl, Hazée, Fontaine et Douette (Doc. 975 (2021-2022) N° 1 et 2).

Par 9 voix et 1 abstention, la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité recommande l'adoption de la proposition de décret par l'assemblée plénière.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

PROPOSITION DE DÉCRET SUSPENDANT LES COUPURES ET INSÉRANT UN ARTICLE 66/1 DANS LE DÉCRET DU 12 AVRIL 2001 RELATIF À L'ORGANISATION DU MARCHÉ RÉGIONAL DE L'ÉLECTRICITÉ ET UN ARTICLE 2BIS DANS LE DÉCRET DU 19 DÉCEMBRE 2002 RELATIF À L'ORGANISATION DU MARCHÉ RÉGIONAL DU GAZ, DÉPOSÉE PAR MM. BIERIN, FRÉDÉRIC, WAHL, HAZÉE, LÉONARD ET DOUETTE (DOC. 1029 (2022-2023) N° 1)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret suspendant les coupures et insérant un article 66/1 dans le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et un article 2bis dans le décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz, déposée par MM. Bierin, Frédéric, Wahl, Hazée, Léonard et Douette (Doc. 1029 (2022-2023) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Douette.

M. Douette (MR). – Je propose Mme Mathieux comme rapporteuse.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, Mme Mathieux est désignée en qualité de rapporteuse.

Exposé de M. Bierin, coauteur de la proposition de décret

M. le Président. – La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). – Cette proposition, qui a été travaillée en bonne intelligence et en concertation avec le Gouvernement et les cabinets ministériels – je tiens à saluer le travail qui a été fait de ce côté –, vise à adopter des mesures d'urgence dans le contexte que l'on connaît d'explosion des prix de l'énergie.

D'une part, il vise à faire le lien, la transition entre la période actuelle et le 1er janvier, moment où entreront en vigueur les décrets « Juge de paix » pour l'électricité et le gaz ; nous venons de valider le deuxième aujourd'hui même en commission.

Durant cette période qui nous sépare du 1er janvier 2023, cette proposition de décret vise à suspendre la possibilité de coupure pour garantir un droit effectif à l'énergie à toutes les personnes qui en ont besoin et qui font face à des factures très difficiles à payer, voire impossibles pour certaines et certains d'entre eux.

D'autre part, cette proposition de décret vise à inscrire dans les textes – le décret Électricité et le décret Gaz – le dispositif du client protégé conjoncturel qui avait été mis en place par arrêté de pouvoirs spéciaux dans le cadre du covid, puis des inondations. Ce dispositif, qui permettait, comme son nom l'indique, quand la conjoncture rendait les choses difficiles pour certains clients, pour certains consommateurs d'énergie, de faire appel au tarif social sous certaines conditions.

Par le biais de cette proposition de décret, on inscrit le dispositif dans un texte législatif, dans le décret Gaz et le décret Électricité, pour en assurer la solidité juridique. Nous ne sommes plus dans le processus des pouvoirs spéciaux. Il était nécessaire d'avoir ce cadre légal, décréto, pour proposer ce dispositif aux personnes qui en ont besoin.

Comme cela avait été rappelé dans le cadre du débat d'actualité sur la problématique des factures d'énergie, le dispositif s'arrêtait normalement au 31 août. On le poursuit pour 12 mois supplémentaires par le texte que l'on soumet au vote aujourd'hui.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Nemes.

M. Nemes (PTB). – Mon groupe a toujours été favorable à l'interdiction des coupures. C'est une mesure importante. Aujourd'hui, que ce soit une famille à revenus modestes ou une famille de la classe moyenne, tout le monde subit l'explosion des prix de l'énergie.

C'est la moindre des choses que les autorités empêchent que des familles se retrouvent dans l'impossibilité de se chauffer, de cuisiner des repas

chauds ou de s'éclairer. Selon nous, cela ne devrait pas être seulement pendant la période hivernale. On va soutenir la mesure proposée aujourd'hui.

J'ai tout de même quelques questions sur lesquelles je souhaiterais quelques éclaircissements : comment cela va-t-il être organisé concrètement ? Je pose cette question dans le sens habituel d'éviter l'endettement.

C'est déjà la question que l'on avait posée dans le débat précédent sur les juges de paix et de savoir si l'on va mettre des limiteurs de puissance, par exemple. Va-t-on limiter la fourniture aux familles qui ne peuvent pas payer dans le cadre de ce qui est proposé aujourd'hui ?

Concernant les contrats que les gens ont pour le moment et qui vont les amener à ne pas pouvoir payer, que va-t-il se passer ? Vont-ils être envoyés directement vers les gestionnaires de réseau une fois en incapacité de garder leur contrat chez les fournisseurs privés ? En gros, que devient leur contrat ?

En janvier, ce sera plus clair avec l'entrée en vigueur du décret « Juge de paix », mais jusque là, quel est le cadre avec lequel on va travailler ?

Qu'allez-vous mettre en place pour que ce soit le plus clair et le plus efficace possible pour les gens ?

J'ai aussi quelques questions sur la prolongation du statut de client protégé conjonctuel ; statut qui donne droit au tarif social wallon, qui a été créé par la pandémie, comme l'a rappelé M. Bierin. Selon la CWaPE, ce statut a bénéficié à environ 3 000 ménages sur un objectif initial de 40 000. On n'a même pas atteint les 10 %. Sur ce coup, le Gouvernement a raté le coche avec cette mesure.

Des leçons ont-elles été tirées sur la manière dont cela a été mis en place ? Qu'est-ce qui va être concrètement organisé pour qu'un maximum de familles puissent dorénavant bénéficier du tarif social wallon si elles y ont droit ?

À l'article 2 du décret, il est indiqué que : « La principale porte d'entrée de ce mécanisme est le centre public d'action sociale qui analyse la situation du ménage, et sur base d'un constat de difficulté pour faire face à sa facture d'énergie, octroie la protection ».

Selon les associations de terrain avec lesquelles nous sommes en contact – je suppose que vous aussi –, lors de la mise en place du statut pendant la pandémie, certains CPAS n'étaient pas au courant de l'existence du tarif social wallon, et ce, jusqu'à neuf mois après son entrée en vigueur.

Que va-t-il être mis en place pour s'assurer que tous les CPAS, tous les intervenants soient bien au courant de la prolongation du statut de client protégé conjonctuel et de sa mise en œuvre pratique ? Qui va être responsable de vérifier que les ménages qui y ont

droit y auront bien droit dans un délai court et avec une information claire ? C'est quelque chose qui a manqué lors de la phase précédente.

Toujours dans l'article 2, au paragraphe 6, on peut lire que « dans les limites des crédits budgétaires, le droit de demander le statut de client protégé conjonctuel est ouvert jusqu'au 31 août 2023 ». J'ai une petite question de clarification : quels sont les montants de ces crédits budgétaires annoncés ?

Un peu plus loin, il est indiqué au paragraphe 8 : « La Région wallonne prend en charge le coût de l'octroi du statut de client protégé conjonctuel sur base d'un montant forfaitaire. Le montant de l'intervention est calculé et actualisé semestriellement par la CWaPE ». Vu l'évolution de la situation, quel va être le montant forfaitaire lors de la première période de ce statut ?

J'ai une question plus spécifique pour M. le Ministre. Selon les déclarations de M. Henry, le tarif social wallon permet une réduction de 30 % de la facture d'énergie. Dans le mécanisme, qui va payer cette réduction de 30 %.

D'avance, merci aux collègues et au ministre pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Il y a quelques éléments à ce stade de la discussion. Je voudrais d'abord remercier les parlementaires pour l'initiative parlementaire telle qu'elle avait été envisagée lors de la séance de rentrée parlementaire. On est dans une situation tout à fait complexe et préoccupante pour beaucoup de ménages et de familles.

Il est nécessaire d'envisager certaines mesures, comme celles sur la suspension des coupures, vu le délai de l'entrée en vigueur du décret « Juge de paix » que vous avez souhaité adopter et qui sera une évolution importante de la législation de manière structurelle, mais qui ne sera opérationnel qu'au 1er janvier. Cette proposition permet d'empêcher les coupures d'ici le 1er janvier au début de la période hivernale.

Pour ce qui concerne le statut de client protégé conjonctuel, c'est un statut qui a été créé au moment de la crise sanitaire, qui a répondu à des besoins pour certaines catégories de personnes et qui permet de donner accès au même tarif que le tarif social fédéral.

Cela fonctionne par une avance aux GRD et une régularisation du budget wallon en fonction de la demande réelle.

Vous avez raison, Monsieur Nemes, ce n'est pas un nombre extrêmement important de personnes

concernées puisque cela s'inscrit en complément du statut fédéral.

La première intervention est évidemment fédérale, mais je voudrais en tout cas attirer l'attention sur l'importance de la réduction à laquelle donne droit ce statut. Effectivement, j'avais parlé précédemment de 30 %, mais nous sommes aujourd'hui au-delà. Avec l'évolution des prix, nous nous retrouvons, pour le moment, avec des bénéficiaires du tarif social qui ont, en électricité, un tarif de l'ordre de 27 cents par kilowattheure contre 47 pour un tarif commercial ; en gaz, 4 cents du kilowattheure contre 12 dans un tarif commercial. C'est une importance très grande de réduction de factures. Cela se fait évidemment par le niveau fédéral via le tarif social, mais, ici, nous agissons en complément du côté wallon, notamment au départ des CPAS qui peuvent évaluer la situation des personnes.

On peut avoir accès à ce statut en faisant partie d'une catégorie reconnue dans la proposition et en étant en défaut de paiement ou en étant identifié par le CPAS ou par le service social comme étant en difficulté de paiement de ces factures.

Je pense que cela reste très important. Par ailleurs, il y a bien sûr une préoccupation que nous devons conserver – à laquelle je vais rester attentif – pour laquelle il n'y a pas non plus de solution miracle. En effet, on ne sait pas attribuer ce statut de manière automatique, notamment parce que c'est en partie sur base d'une estimation faite par le service social.

Il faut continuer d'informer sur l'existence de ce statut et que les services concernés expliquent aux personnes concernées qu'elles sont en droit de demander ce statut. On ne peut malheureusement pas le faire de manière générale et automatique, mais, de ce point de vue, cela reste bien sûr une préoccupation. Je pense que l'ensemble des services et du personnel de terrain est tout à fait conscient de cela.

M. le Président. – La parole est à M. Nemes.

M. Nemes (PTB). – J'avais posé d'autres questions, je ne sais pas si d'autres membres des députés de la majorité – vu qu'il s'agit d'une proposition de décret – veulent apporter des réponses.

M. le Président. – Nous allons leur demander.

La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). – Par rapport à la question de la situation des clients concernés, nous parlons d'une période de transition de deux mois. A priori, il n'y aura pas énormément de changements de situation durant cette période. Les gens resteront avec le contrat qu'ils ont pour le moment ou dans le cadre de certains clients protégés fournis par le gestionnaire de réseaux. Il est possible qu'il y ait quelques situations où l'on arrive à

une fin de contrat. Dans ce cas, nous basculons alors également sur la fourniture via le gestionnaire de réseaux.

Le cœur du dispositif, c'est le fait d'interdire les coupures. Nous n'avons pas dit que c'était l'alpha et l'oméga et que cela allait résoudre d'un coup toutes les difficultés auxquelles les gens sont confrontés. Il y a d'autres dispositifs qui sont mis en place et d'autres aides qui existent aux différents niveaux de pouvoir.

Ici, la disposition vise en tout cas à garantir qu'il n'y aura pas de coupure pendant ces deux mois-là et que les personnes concernées pourront bien conserver l'accès à l'électricité et au gaz, peu importe leur situation dans leur logement.

M. le Président. – La parole est à M. Douette.

M. Douette (MR). – Ces mesures sont bien évidemment nécessaires et nous les soutenons vu la crise que nous traversons. Toutefois, notre groupe pense qu'elles sont très largement insuffisantes.

Aucune d'entre elles ne fera en effet baisser la facture de la majorité des citoyens ; de plus, il faudra être attentif à l'aggravation de la dette de certains ménages malgré cette suspension des coupures.

Mon groupe rappelle l'importance du caractère provisoire de cette mesure qui doit se faire le temps de la crise. Après, il faudra revenir vers les mesures traditionnelles que nous venons de voter précédemment.

La classe moyenne n'aura pas accès à ces mesures. Or, nous tenons également à aider la classe moyenne, mais c'est elle qui, avec ses cotisations, va financer cette mesure. Quand il y a une gratuité, il faut bien que quelqu'un paye.

Nous nous réjouissons également des mesures qui ont été prises par l'État fédéral. Certaines ont encore été énoncées il y a quelques heures. Les lignes bougent également, mais nous maintenons et continuons à penser que l'on peut aller plus loin, même au niveau de la Région. On sait que nos leviers ne sont pas très importants, mais il y a quand même moyen de mettre quelques éléments en place. Je les détaillerai tout à l'heure parce que nous avons d'autres sujets à l'ordre du jour qui vont venir là-dessus.

Je vais m'attarder aux titres : baisser le coût de l'énergie renouvelable sur la facture du citoyen, accélérer et aller plus vite sur la mise en place des communautés d'énergie. On le sait, on peut produire de l'électricité à 80 euros le mégawattheure au lieu de 500 actuellement. Vous voyez quand même le gap quant au coût de l'énergie que l'on peut proposer aux citoyens.

Nous avons 500 millions d'euros qui sont disponibles avec certainement des affectations très particulières par rapport Code 8, mais il y a moyen

d'avoir l'intelligence nécessaire pour les affecter et les utiliser. Certains GRD, quand on parlait de leur efficacité, ont proposé ici même en audition lors de la précarité énergétique, la mise en place d'un tarif universel qui nous semble intéressant.

À l'heure actuelle, c'est un peu compliqué, mais il y a une pédagogie. Vous parlez de la pédagogie envers les CPAS ; il y a une pédagogie de l'utilisation des comparateurs énergie. La CREG en a, tout comme la CWaPE. Nous avons eu l'occasion d'avoir les explications de M. Renier sur l'utilisation et une meilleure communication sur l'utilisation de ces comparateurs.

Au niveau de la biomasse, nous avons des régions agricoles et des régions de bois qui permettent de la développer. Pas plus tard qu'hier, on faisait référence à l'utilisation de ces biomasses et également aux réseaux de chaleur avec une intensification importante qui permettrait de faire des économies sur les factures. Là, on est plutôt, je le conçois, sur le moyen terme.

Puis, il y a bien entendu tout ce qui est isolation : plus on isole, moins l'on consomme d'énergie. Je ne vais pas me permettre de répéter l'adage que l'énergie qui coûte le moins cher est celle que l'on ne consomme pas, avec évidemment le renforcement de l'ensemble de nos dispositifs. Outre cette mesure que nous allons prendre et que nous allons soutenir au niveau de mon groupe, nous proposerons d'avancer sur toute une série d'autres tableaux.

Pour répondre à M. Nemes, je suis un fervent soutien des pouvoirs locaux. Contrairement à ce que vous semblez avancer ici, je vois énormément de CPAS qui maîtrisent très bien leur matière. Laisser penser que tous ces travailleurs sociaux n'ont pas l'information, ne la comprennent pas... Je vois des gens qui justement vont chercher l'information et recherchent du matin au soir à trouver des solutions pour l'ensemble des personnes en situation de précarité ou en difficulté. Je tiens aujourd'hui à en profiter pour saluer leur travail. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Léonard.

M. Léonard (PS). – Je suis évidemment bien conscient que ce décret ne va pas résoudre à lui seul le problème de l'accès à l'énergie dans un contexte que l'on peut qualifier d'historique d'explosion des prix de l'énergie. Par contre, il apportera, comme d'autres mesures, une aide pour les Wallonnes et pour les Wallons. Vous savez que je considère le droit à l'énergie un peu comme un impératif, je l'ai souvent martelé ici d'ailleurs, Monsieur le Président. À mes yeux, c'est un bien de première nécessité et nous devons tout faire pour renforcer ce droit.

Si nous prenons individuellement dans nos parlements des mesures comme ce décret – je le dis et je le redis –, nous devons poursuivre le combat politique

pour que des décisions soient prises à d'autres échelles, notamment au niveau de l'échelle européenne. Il n'est pas acceptable que des gens se retrouvent dans ces situations qui sont des situations inextricables. C'est pourquoi, chers collègues, je pense que l'on doit, d'une seule voix, majorité et opposition, voter ce décret. J'entends évidemment que ce sera le cas. Il ne s'agit pas simplement d'une question politique, mais bien d'une forme d'honnêteté envers nos concitoyens qui sont dans une difficulté terrible.

Via ce décret, il faut interdire les coupures pendant l'hiver et attribuer à un large panel de concitoyens le statut de client protégé conjoncturel ; statut, pour rappel – cela a été dit par M. le Ministre notamment –, qui permet à ces personnes de bénéficier du tarif social, c'est-à-dire du tarif le moins cher du marché, soit un tiers du prix si je prends le cas du gaz.

Chers collègues, vous connaissez mes convictions en la matière. Je me suis toujours opposé à ce marché libéralisé qui démontre aujourd'hui ses pires travers. Nous devons prendre des mesures urgentes, nous devons changer ce fonctionnement, j'en suis personnellement convaincu. J'ai d'ailleurs, Monsieur le Ministre, une question sur la fourniture publique.

Dans l'immédiat, après la covid, après les terribles inondations que l'on a vécues, on doit montrer que la Wallonie est une nouvelle fois derrière ses concitoyens en disant « oui » à ce décret.

M. le Président. – La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (Les Engagés). – Nous soutiendrons ce texte. Nous pensons qu'il est primordial d'aider nos citoyens dans la situation que nous connaissons actuellement.

Je voudrais aussi saluer l'insertion du mécanisme de client protégé conjoncturel dans le décret Électricité, c'est une bonne chose, même si nous pensons qu'il s'agit de mesures pansement et qu'il n'y a rien de structurel. Nous imaginons donc, comme M. le Ministre l'a dit tout à l'heure, que nous allons avoir beaucoup de travail dans cette commission. J'imagine que vous pensez déjà aux différentes mesures structurelles que vous allez nous présenter dans les prochaines semaines.

Vous avez identifié, Monsieur le Ministre, cette aide comme un complément du Fédéral, mais, sauf erreur de ma part, les bancs du Parlement fédéral n'ont pas encore vu passer cette décision. Elle est toujours à l'étape du banc du Gouvernement. Peut-être que je me trompe, mais je crois que cela n'a pas été décidé.

Vous l'avez reconnu – malheureusement, on peut tout le regretter, ce n'est pas de votre faute –, trop peu de ménages ont pu recourir à cette aide. Vous avez tout de suite mentionné qu'il était impossible d'automatiser cette aide, pour la raison bien légitime que l'estimation doit être faite par le service social. Peut-on faciliter le

recours à cette aide ? C'est une autre question. Il y a peut-être des moyens techniques à mettre en œuvre, comme des plateformes internet qui permettraient d'accélérer le traitement des dossiers, la communication avec le citoyen et donc l'aider.

Si trop peu de ménages ont pu y recourir, c'est que la communication n'a pas été optimale. Là encore, on sait que la communication ne fonctionne pas ou peu dans les mesures que nous mettons en œuvre. C'est un point sur lequel j'ai déjà insisté à plusieurs reprises. On débloque souvent des crédits pour les mesures en tant que telles, mais très peu pour la communication qui en est faite. On pourrait peut-être porter un point d'attention sur cette communication.

En termes de chiffres, pouvez-vous nous donner quelques grandes lignes concernant les entreprises, les professionnels et les indépendants qui ont eu droit à ces mesures ou non ? Quelles en sont les raisons ?

Comme je l'ai dit dès le départ, nous soutiendrons cette proposition.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Je voulais simplement dire à M. Matagne – pour le reste, il y a d'autres débats plus globaux qui doivent suivre – que, quand je dis que c'est en complément à des mesures fédérales, cela permet de donner accès à des personnes au tarif réduit de client protégé alors qu'elles n'y auraient pas droit par le Fédéral. C'est le même tarif, mais c'est bien une législation régionale. Il n'y a pas besoin d'assentiment fédéral. Cela vient augmenter le public qui a droit à ce tarif très réduit, comme j'ai pu vous le dire tout à l'heure avec les chiffres précis.

M. le Président. – La parole est à M. Nemes.

M. Nemes (PTB). – Je souhaiterais reposer une ou deux questions de clarification par rapport aux informations que M. Bierin a communiquées précédemment.

Je ne comprends pas l'a priori avec lequel vous partez selon lequel, en novembre et décembre, on va assister à relativement peu de changements pour les gens. On ne sait pas où vont être les prix en novembre et décembre, mais on sait qu'ils vont être plus élevés.

Il y a un risque que l'on se retrouve avec beaucoup de gens dans la difficulté. Dire que, sur deux mois, il ne va pas se passer grand-chose et que l'on n'a pas de cadre à fixer, je trouve cela dangereux. Je suis d'accord avec vous pour dire stop aux coupures, c'est une bonne chose, mais dans quel cadre ? Un stop coupures avec endettement, compteurs à budget, limiteurs de puissance au choix des fournisseurs, c'est pousser les gens encore un peu plus dans la difficulté. Je n'ai pas une réponse

claire. Dans quel cadre intervient ce stop coupures et combien de personnes va-t-il concerner ?

Monsieur Douette, sur les CPAS, je ne comprends pas les propos que vous essayez de me faire tenir. Je ne suis pas en train d'attaquer les CPAS, je dis simplement que beaucoup de CPAS sont débordés dans leur travail ou ont beaucoup de choses à gérer en même temps.

Ce dispositif arrive en plus et, neuf mois après l'entrée en vigueur de la décision de mettre un statut de client protégé conjoncturel régional, certains CPAS n'étaient tout simplement pas au courant que la mesure existait. Ce n'est pas de leur faute, ils sont débordés. Beaucoup d'entre eux doivent d'ailleurs bidouiller pour trouver des combines pour essayer, au jour le jour, d'aider les gens. Je ne leur reproche pas cet état de fait.

La question que je pose est : « Concrètement, que met-on en place pour que ce qui est décidé ici, dans ce Parlement, puisse avoir un effet sur le terrain auprès des gens ? ». C'est une question à laquelle je n'ai pas de réponse de la part de Monsieur le Ministre ou d'autres collègues de la majorité. Je me permets tout de même de réagir sur le potentiel de la biométhanisation. Il faut le développer, mais il ne faut pas se leurrer non plus. Le potentiel maximum de biométhanisation de la Région wallonne, sans toucher aux productions agricoles, est de l'ordre de 16 térawattheures. On en a consommé 128 en 2019 en Région wallonne. Même si l'on développe l'ensemble de la biomasse wallonne disponible en biométhaniseur, on n'atteint pas les 10 % de nos besoins.

C'est une piste à creuser, mais ce n'est pas avec cela que l'on va solutionner le problème, même à long terme.

M. le Président. – La parole est à M. Douette.

M. Douette (MR). – Je vous rassure, je parle bien de la biométhanisation dans un mix énergétique évidemment. Je pense que tout le monde l'avait compris.

Au niveau du CPAS, j'aime mieux votre deuxième intervention, Monsieur Nemes, qui correspond plus à une défense des pouvoirs locaux.

M. le Président. – Un amendement (Doc. 1029 (2022-2023) N° 2) visant à remplacer l'article 2 a été déposé par MM. Fontaine, Bierin et Douette.

La parole est à M. Bierin pour présenter cet amendement.

M. Bierin (Ecolo). – Je l'aurais abordé au moment de l'analyse de l'article 2, mais, puisque vous m'y invitez, Monsieur le Président, je m'exécute.

Nous avons donc déposé un amendement en dernière minute, je l'admets, pour préciser certaines notions dans l'article 2 lorsque l'on définit les clients protégés conjoncturels.

De nouveau, en bonne intelligence avec le Gouvernement, il a semblé utile et préférable de détailler un peu les différentes situations des clients résidentiels qui ont pu bénéficier par le passé de ce statut de client protégé conjoncturel pour donner la base décrétable que j'évoquais tout à l'heure et pour donner plus de stabilité, de solidité juridique au dispositif.

Cette solution permet également un contrôle démocratique vu que l'on aborde cet article ici dans cette enceinte parlementaire. Il a donc semblé utile de détailler un peu l'article à cet égard. Cela ne change pas grand-chose sur le fond.

Deux ou trois paragraphes ont été ajoutés avec les différentes catégories qui ont permis ou qui permettront aux clients concernés de faire appel à ce statut de client protégé conjoncturel.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, chers collègues, on prend connaissance effectivement de l'amendement. J'ai entendu les explications de notre collègue, mais le texte fait quand même cinq pages. Quels paragraphes a-t-on ajoutés, en définitive ?

On nous amène en effet le texte sous le nez comme cela... N'y a-t-il pas moyen d'avoir davantage de précisions concernant les parties du texte qui ont été changées par cet amendement ?

M. le Président. – La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). – Nous n'éprouvons pas de difficulté à apporter les précisions demandées.

Il semblait plus simple de remplacer l'article d'un coup que d'amender ligne par ligne. Ce qui aurait été assez fastidieux.

À la suite du paragraphe 8 de l'article en question, vous voyez la mention : « Dans le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité est inséré un article 66/1 rédigé comme suit ». Là, vous voyez plusieurs catégories qui sont ajoutées, avec les dates du 20 septembre au 31 août 2023, du 20 septembre 2020 au 31 août 2022, et cetera.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Ce n'est pas le paragraphe 8, c'est le paragraphe 1.

M. Bierin (Ecolo). – Vous avez raison, Monsieur Desquesnes, c'est à la suite de la mention « Par la formulation suivante ». Puis, vous commencez le

paragraphe 1. Mais, il y avait un paragraphe 8 qui précédait.

M. le Président. – On va demander à M. Desquesnes de nous expliquer l'amendement.

(Rires)

M. Desquesnes (Les Engagés). – J'essaie de le suivre en temps réel, mais la majorité ou les auteurs de la proposition n'ont-ils pas un texte en suivi des modifications ? Auquel cas, je suggère quelques minutes de suspension de séance, le temps que l'on nous donne le document afin que l'on puisse voir les changements du texte que nous examinons en urgence aujourd'hui, ainsi que l'amendement déposé.

Trois ou quatre minutes devraient suffire pour bien lire ce qui a été rajouté ou enlevé par rapport à la version déposée et examinée en urgence.

M. Bierin (Ecolo). – Je n'y vois aucune difficulté, Monsieur Desquesnes.

M. le Président. – Bien, jusque quelle heure, Monsieur Desquesnes ?

M. Desquesnes (Les Engagés). – C'est le temps que l'on reçoive le texte imprimé.

M. le Président. – Disposons-nous de ce matériel demandé ?

Je suspends la séance quelques minutes.

Considérons que c'est une pause technique jusque 15 heures 10.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 15 heures 7 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 15 heures 11 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

**PROPOSITION DE DÉCRET SUSPENDANT LES
COUPURES ET INSÉRANT UN ARTICLE 66/1
DANS LE DÉCRET DU 12 AVRIL 2001 RELATIF
À L'ORGANISATION DU MARCHÉ RÉGIONAL
DE L'ÉLECTRICITÉ ET UN ARTICLE 2BIS
DANS LE DÉCRET DU 19 DÉCEMBRE 2002
RELATIF À L'ORGANISATION DU MARCHÉ
RÉGIONAL DU GAZ, DÉPOSÉE PAR
MM. BIERIN, FRÉDÉRIC, WAHL, HAZÉE,
LÉONARD ET DOUETTE
(DOC. 1029 (2022-2023) N° 1)**

*Discussion générale
(Suite)*

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Je remercie les collègues d'avoir transmis les documents qui permettent de comprendre l'évolution du raisonnement par rapport à la version déposée.

J'ai une question concernant la nécessité de réinscrire dans le texte quelque chose qui est le passé. Ainsi, vous indiquez dans le décret : « Ceux qui ont bénéficié du statut sont notamment ceux qui, pendant la crise covid-19, ont eu les éléments ».

Pourquoi doit-on mettre dans un décret une mesure qui – sauf si j'ai mal compris les choses – n'a plus d'effet pour le futur, mais qui n'a d'effet que pour le passé ? En quoi est-il utile de rajouter dans un texte une disposition qui ne concerne que la période covid-19, c'est-à-dire les années antérieures ?

Je vois mal l'intérêt de la mesure sauf s'il y a derrière cela une volonté de donner un droit particulier supplémentaire ou automatique à des personnes qui ont déjà bénéficié d'une aide dans le cas du covid en 2019, 2020 ou 2021 et qui, par le fait qu'ils ont été aidés précédemment, pourraient encore obtenir des aides en 2022.

Donc, j'ai un peu de difficultés à comprendre le sens de retourner dans le passé par rapport à quelque chose qui est a priori terminé.

M. le Président. – La parole est à M. Nemes.

M. Nemes (PTB). – Dans le même sens de ce qui vient d'être dit, j'aimerais des éclaircissements. Une des premières questions qui arrivent, c'est le changement de date. C'était le 1er septembre 2022 dans le texte principal ; on est ici au 1er septembre 2020. Je ne comprends pas très bien ce retour en arrière. Pourriez-vous un peu nous éclairer là-dessus ?

M. le Président. – La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). – Comme je l'ai indiqué dans la justification de l'amendement, il s'agit de rassembler dans un seul et même texte d'une disposition législative,

du décret Électricité, l'ensemble des critères qui, par le passé, mais aussi pour l'avenir, ont pu donner l'accès à ce statut de client protégé conjoncturel.

On donne une base légale, mais l'on simplifie aussi le dispositif en rassemblant toutes ces notions dans cet article du décret Électricité, à la fois pour la continuité, pour la stabilité et la sécurité juridique du mécanisme, ainsi que pour sa lisibilité et son contrôle démocratique.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – J'entends la volonté d'esthétique et de bien écrire les choses, y compris en réparant ce qui a peut-être été mal fait antérieurement dans le cadre du texte. Toutefois, j'aimerais juste avoir une réponse à la question. Les personnes qui ont bénéficié de ce statut pendant la période covid ont-elles ou non un droit plus important que les autres citoyens par le fait qu'ils ont déjà bénéficié du statut ?

M. le Président. – La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). – Non, cela ne leur donne pas un droit supplémentaire ou prioritaire par rapport aux autres, le statut est octroyé sur base de la situation actuelle, au moment de la demande du client.

M. le Président. – La parole est à M. Nemes.

M. Nemes (PTB). – Sur base de ce que M. Bierin vient de dire : rassembler, consolider le cadre juridique avec lequel on travaille, et cetera. Pourquoi cela arrive-t-il en dernière minute en commission sachant que nous avons discuté de ceci depuis deux semaines ?

Pourquoi cela est-il mis maintenant ? Sous forme d'amendement, je comprends tout à fait, mais pourquoi n'avons-nous pas ce texte de cinq pages la semaine dernière ?

Nous n'allons pas traîner cela pendant des heures. Je ne peux pas juger de ce que vous avez mis comme amendements. Sans vouloir faire de procès d'intention, je ne peux pas, sans avoir analysé en profondeur, donner un oui, un non ou une abstention de manière correcte et justifiée sur un texte qui arrive comme cela.

M. le Président. – Vous êtes entrain de dire : je n'ai pas le temps de lire, donc je ne donne pas d'avis.

M. Nemes (PTB). – En gros, c'est cela, Monsieur le Président.

Comment travaillons-nous avec la majorité pour avoir la transparence sur ce genre de documents ?

M. le Président. – Sans sortir de mon rôle, je dirais que ce n'est pas votre problème.

S'il y a des députés qui réfléchissent et qui se rendent compte qu'ils ont déposé un texte qui doit être

complété pour l'améliorer, c'est plutôt une preuve d'envie d'être efficace. Ce n'est pas pour ennuyer en disant : « Tiens, si l'on dépose un amendement, nous allons bien rigoler et emmerder tout le monde ». Le but est vraiment d'être le plus précis possible.

Il est déposé tardivement, je peux l'entendre. Nous voulons un texte coordonné, il ne me semble pas non plus que les modifications apportées vont rendre compte de l'objectif que vous partagez. Si vous me dites que vous n'avez pas le temps, vous ne votez pas l'amendement et vous ne votez pas le texte, cela ne me pose pas de souci.

Vous avez encore jusqu'à la plénière. Ce ne serait pas la première fois qu'il y aurait un tel vote. La fois dernière, par exemple, le président du PTB a voté pour un texte qui protégeait les gens ; en plénière, vous vous êtes abstenus. Entre les deux, vous aviez certainement eu des réunions ou des consignes et vous avez réfléchi, ce qui est plutôt une bonne nouvelle.

C'est un peu la même chose ici, ils ont aussi réfléchi.

La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). – Je voudrais préciser que l'amendement fait plusieurs pages. Il reprend, comme je le disais, l'intégralité de l'article 2 par souci de simplicité et de lisibilité pour ne pas faire 25 amendements de détail, virgule par virgule.

On ne modifie que quelques paragraphes de l'article 2. Ce n'est pas une découverte des cinq pages aujourd'hui. Le texte était connu déjà auparavant. Par contre, nous vous avons fourni l'article avec le suivi des modifications pour que vous puissiez prendre connaissance des quatre ou cinq paragraphes modifiés dans cet article.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – J'ai les réponses et je remercie le collègue, M. Bierin, d'avoir explicité les choses.

J'ai une question sur cet article 2, s'agit-il de la poser dans le cadre de l'examen de l'amendement ou lorsque nous reviendrons à l'article 2 ?

M. le Président. – Je ne voudrais pas vous frustrer. Si vous voulez la poser maintenant, faites-le. Pas de souci.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Ma question concerne le financement de la mesure. Je sais que l'on a largement abordé tout à l'heure, mais j'aimerais vraiment comprendre le mécanisme.

À l'ajustement budgétaire, il y avait une somme de 16 millions d'euros sur l'article qui sert à financer les

mesures des clients protégés conjoncturels. C'est un montant qui était inchangé et je m'étais interrogé, d'ailleurs, sur le fait que ce montant ne soit pas modifié à une époque où le Gouvernement n'envisageait pas une mesure comme celle qui est proposée ici par les parlementaires de la majorité – j'imagine – en intelligence avec le Gouvernement.

De deux choses l'une : soit les crédits étaient insuffisamment utilisés et vous les utilisez – c'est une première version –, soit ils étaient complètement utilisés avec ce que vous aviez mis en place précédemment et, là, ma question est alors : « Comment allez-vous financer le reste ? »

Si je regarde un petit peu les calculs, la mesure devait être d'application trois mois. On parle de factures, sur base annuelle, plein pot pour les clients, soit 6 000 euros. On va être sur trois mois, donc cela fait 1 500 euros pour trois mois.

En gros, le tarif social divise par trois la facture. Deux tiers sont pris en charge par la Région, soit 1 000 euros par famille pour la période sur laquelle, en 2022, la mesure sera d'application.

Si l'on fait le compte : 16 millions d'euros. Il y a de quoi aider 16 000 familles. Mais, il y a déjà de l'argent consommé, j'imagine.

J'aimerais bien que l'on s'y retrouve un petit peu là-dedans. Sur le plan macrobudgétaire, où est-on ? Comment a-t-on quantifié cette mesure ?

A priori, quand on dépose une proposition de décret, il faut expliquer où l'on va trouver les sous. J'aimerais entendre les auteurs de la proposition sur cet élément.

Le deuxième élément concerne les limites budgétaires. Quel est donc le contingentement et comment va-t-on l'organiser ? Si l'on dit que l'on peut aider tous ceux qui sont en difficulté avec l'explosion des prix de l'énergie et que ce sont les CPAS qui doivent apprécier au cas par cas la situation par rapport à ceux qui ne sont pas dans les catégories de clients protégés fédéraux, comment va-t-on s'assurer que, dans une commune, un CPAS soit très généreux en octroyant plein d'aides au point de vider la caisse et que d'autres distribuent de manière plus parcimonieuse ?

Cela pose la question de la gestion des moyens budgétaires disponibles.

Il y a l'enjeu du coût de la mesure. Où allez-vous chercher les sous ? Ceci, c'est notre règlement d'ordre intérieur qui le prévoit.

D'autre part, comment gère-t-on le robinet ? Il y a 252 ou 262 communes – je ne sais pas si l'on doit compter les communes germanophones – qui vont pouvoir utiliser cette mesure. Comment fait-on en sorte qu'il y ait une application homogène et qui tienne

compte légitimement des moyens budgétaires disponibles puisque c'est le libellé même du texte ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Pour répondre à M. Desquesnes, le premier élément de réponse est que, très clairement, ce budget a été largement sous-consommé jusqu'ici pour les raisons qui ont déjà été évoquées. C'est-à-dire qu'il n'y a pas eu suffisamment de connaissance du mécanisme ou que les personnes qui peuvent y faire appel ne l'ont pas suffisamment fait.

Bien sûr, les montants peuvent être plus importants pour le futur que par le passé, surtout vu l'augmentation des prix et les chiffres que vous avez donnés.

Ici, le principe est que le Gouvernement avait dégagé une enveloppe de 12 millions d'euros au démarrage du système – pendant la période de crise sanitaire – pour laquelle une avance de 10 millions d'euros avait été fournie aux GRD. Je pense que l'on doit être – je n'ai pas les tout derniers chiffres – à un tiers du consommé de cette enveloppe.

Il reste largement de quoi utiliser ce mécanisme qui a été avancé aux GRD. Au fur et à mesure de l'utilisation du mécanisme, les GRD consomment cette avance. S'il y avait un déploiement massif des demandes, la question se poserait éventuellement pour le budget 2023. Ce ne sera en tout cas pas le cas en 2022. On est tout à fait dans les clous de l'avance budgétaire qui a été faite aux GRD.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Pour bien clarifier les choses : vous me dites que les GRD n'ont consommé qu'un tiers de ce qu'on leur a donné. Vous dites que l'on a donné 10 millions d'euros. Il leur en reste donc sept qui ne sont pas utilisés.

Par ailleurs, à l'article de base du budget à l'ajustement budgétaire, c'était 16 millions d'euros. Les 10 millions d'euros étaient-ils déjà dans les 16 ou les 16 sont-ils toujours non versés ? Cela permet de savoir si c'est 16 millions d'euros plus 7 millions d'euros ou s'il y a encore 6 millions d'euros sur l'article budgétaire, plus les 7 millions d'euros, ce qui ferait 13 millions d'euros. Cela fait quelques millions de différence.

Combien, avec le budget qu'annonce M. le Ministre, de familles vont pouvoir être aidées, sachant que la mesure a un coût budgétaire sur cette année-ci et que l'on en reparlera au moment du budget 2023 ? La mesure est octroyée pour 12 mois. Elle aura un coût supplémentaire qui se multipliera par trois ou quatre selon le moment où la mesure sera effective.

M. le Président. – Avant que M. le Ministre ne réponde, M. Crucke, qui connaît bien les chiffres, voudrait s'exprimer.

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Je trouve que la question est intéressante. D'un autre côté, je comprends aussi que le ministre ne sache pas répondre à cela. Ne peut-on pas, pour répondre au souci budgétaire légitime, mais aussi pour avoir une information suffisamment précise pour tout le monde, se dire que cette information sera donnée avant le ministre et avant le vote en plénière ? Cela permet la totale transparence. Cette question peut intéresser tout le monde. Demander au ministre de sortir cela de son panier... Il serait encore plus fort que je ne le pensais.

M. le Président. – Vous allez peut-être être surpris, Monsieur Crucke. Je retiens votre suggestion.

La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – On peut effectivement faire cela. Je me demande s'il n'y a pas une confusion dans ce qui a pu être dit avec les articles liés aux inondations. Rappelez-vous, il y a aussi eu la prévision spécifique d'une mesure pour les sinistrés. Je vais aller vérifier les informations que M. Desquesnes évoque.

En tous les cas, à ce stade, il y a bien eu 10 millions d'euros versés aux GRD, qui ne sont pas consommés. Le Gouvernement avait prévu davantage. Pour l'instant, il n'y a donc pas besoin de prévoir davantage de disponibilités.

Je vais aller vérifier les derniers chiffres disponibles et les montants nominaux des AB que vous évoquez.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – C'est le programme 16.31, l'AB 34.02.50, dans le programme Énergie. J'avais identifié les montants avec l'aide de ma collaboratrice de 16,11 millions d'euros. C'est le montant inscrit à l'engagement budgétaire. Je ne sais pas s'il s'agit de la consommation ou pas ni si les 10 millions ont été versés ou pas. Si M. le Ministre répond après-demain, il répondra après-demain. Je reste un peu intrigué par l'évaluation du quota de personnes et de familles qui pourront être aidées par le mécanisme.

J'ai fait une estimation de 1 000 euros de coût budgétaire par famille pour l'année 2022. Est-ce le coût que vous avez estimé ? Aujourd'hui, la situation est la suivante : 60 % des familles en Belgique se posent la question de savoir comment elles vont payer leurs factures d'énergie à chaque fin de mois. Comment, face à une demande aussi forte, allez-vous pouvoir dire à chacun des CPAS qui aider ou ne pas aider ? Si les aides régionales sont limitées budgétairement, il faut qu'il y

ait quand même une certaine harmonie dans leur application sur le territoire wallon et ne pas laisser chaque CPAS apprécier les choses localement. Sinon, nous allons arriver dans une situation intenable.

M. le Président. – Le ministre confirme que les moyens budgétaires sont suffisants dans l'état actuel des choses pour atteindre l'objectif qui est fixé par le texte que nous avons voté et, par la suite, c'est 2023 avec le budget suivant. Si l'on commence à devoir imaginer combien de familles vont mieux connaître le dispositif qu'elles ne le connaissaient, alors que l'on avait émis l'hypothèse que l'on en aurait beaucoup plus que l'on en a eu, si l'on part dans ces hypothèses, on n'atterrit jamais. Pour l'instant, vous demandez de la magie ou de la vision. Pour l'instant, en l'état, c'est assumable.

Comme on le fait dans tous les partis qui participent au pouvoir ou, en tout cas, qui ont accepté de prendre des responsabilités à tous les niveaux, on essaie de trouver des solutions. Les solutions que l'on vient de prendre au Gouvernement fédéral – pour ne pas parler de nous, mais des autres – ne constituent qu'un début. On avance pas à pas parce que la situation est évolutive, on espère tous que cela va se régler. Nous éprouvons tous des craintes, mais nous essayons de faire au mieux.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Je vous entends Monsieur le Président, initiateur du texte, défenseur de la majorité. J'entends qu'il n'y a pas de réponse immédiate, mais je me permets de clarifier les choses en ce qui concerne Les Engagés.

Mon collègue, M. Matagne, a dit que nous allions soutenir le texte. Toutefois, nous n'y voyons toujours pas clair en ce qui concerne trois éléments :

- la masse budgétaire disponible en 2022 ;
- le coût budgétaire unitaire que l'on a estimé ;
- une circulaire explicative à l'attention des CPAS pour une application homogène.

Cela permettrait aux Wallonnes et Wallons d'avoir la garantie qu'ils seront tous traités de façon équitable, d'Attert jusqu'à Comines et de Herve jusqu'à Honnelles.

M. le Président. – La parole est à M. Nemes.

M. Nemes (PTB). – J'appuierai sur les mêmes questions que Monsieur Desquesnes vient de poser sur les budgets. Pour les 3 000 ménages qui ont bénéficié du statut de client conjoncturel pendant la période covid et la période passée, cela comprend-il les inondations ?

Vous avez là 3 millions d'euros qui ont été consommés. Même si l'on arrive à « que » 30 000 ménages, c'est 10 000 de moins que ce que vous aviez budgétisé fois dix, c'est-à-dire 30 millions d'euros. Cela devrait coûter 30 millions d'euros en restant bas avec les prix de l'énergie qui ont explosé

entre-temps. Or, vous en avez budgétisé 16 ! Je ne comprends pas comment on peut arriver à dire : « On est plus ou moins bon, cela va passer », sachant qu'il va y avoir un nouvel exercice budgétaire bientôt. Je suis d'accord avec M. Desquesnes, il y a des inquiétudes à avoir sur les montants.

Par rapport au budget que vous engagez, Monsieur le Ministre, je suis désolé, la réponse que vous m'apportez ici ouvre plus de questions qu'elle n'en clôture. Je suis donc intéressé d'avoir les réponses aux questions précises que M. Desquesnes a posées ici parce que cela ne nous rassure pas. M. Desquesnes le demande aussi, il faut qu'il y ait un cadre clair pour aider les CPAS et donc aider les familles qui vont être dans le besoin dans les mois à venir.

Je pense que c'est vraiment important. Et là, il y a encore plein de zones d'ombre et de choses qui ne sont pas claires. Même si vous arrivez avec un texte qui est plus consolidé et que l'amendement de M. Bierin tente de fixer un cadre plus clair, nous n'avons pas de réponses satisfaisantes ou suffisamment rassurantes.

M. le Président. – J'aime bien quand les collègues, de manière unanime, annoncent qu'ils vont soutenir un texte. Je n'ose pas imaginer ce que cela peut donner s'ils ne le soutenaient pas.

Je constate qu'il y a une unanimité, une union sacrée entre les Engagés et le PTB. C'est bien.

Le but du jeu est d'être efficace. Si l'on passait autant de temps que vous à *babeler*, comme on le dit dans mon coin, je ne sais pas quand on déciderait d'aider les gens qui sont en difficulté. J'espère qu'il n'y en a pas de trop qui suivent nos travaux parce que je commence à être mal à l'aise, mais vraiment très mal à l'aise !

Alors que l'on prend des mesures de protection des gens qui vont être le plus en difficulté, on passe notre temps à se poser des questions : « Est-ce que vous avez assez ? Pas assez ? Trop ? Trop peu ? Avez-vous les bons chiffres ? »

Le ministre va donner les chiffres dans les jours qui viennent et chacun prendra ses responsabilités, pour autant que ce mot raisonne dans la tête de chacun au moment du vote, en séance plénière par ailleurs.

En vous disant ceci, je sors de mon rôle et je m'en excuse. Je ne suis qu'un modeste vice-président *ad interim* et, parfois, je peux déraiper comme cela. Que voulez-vous ? C'est lié à l'âge.

La parole est à M. Léonard.

M. Léonard (PS). – Je voulais rebondir dans le même sens que vous, Monsieur le Président : ce débat devient indécent. On dépose, notamment l'opposition,

des textes régulièrement sans jamais chiffrer réellement les mesures.

On est aujourd'hui dans une situation où nos concitoyens ne savent plus payer leur énergie. Ils sont dans une situation dramatique.

Le ministre Dolimont nous dit que les montants sont suffisants. On vient pinailler – le ministre a d'ailleurs dit qu'il voulait bien venir avec des éléments, par la suite – sur ces choses alors que l'on doit prendre des décisions sur lesquelles tout le monde était d'accord dès le départ, sur un texte qui faisait consensus.

Je trouve cela vraiment triste et, Monsieur le Président, si certains nous écoutent en effet à l'extérieur, ils doivent vraiment se demander sur ce que devient cette Wallonie.

J'aimerais que l'on puisse avancer sur ces propositions et que l'on puisse adopter ce texte pour nos concitoyens.

M. le Président. – Je fais une proposition, car nous n'allons pas faire du ping-pong toute l'après-midi.

Considérez que, en ce qui concerne les questions budgétaires, le ministre transmettra les informations précises et il sera toujours temps de réinterroger, si l'on considère que les moyens sont insuffisants, et de faire pression – organiser un mardi de la colère ou un lundi, que sais-je encore – de manière telle à faire atterrir des idées.

Pouvons-nous considérer que l'on est bon comme cela et que l'on puisse passer au vote ?

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Je ne sais pas combien de temps la majorité a discuté pour aboutir à ce texte. Pour notre part, il y a moins d'une heure que l'on en discute. Je pense qu'il s'agit d'un sujet important sur lequel on doit trouver des réponses. Ce n'est pas pour embêter, mais simplement pour s'assurer que les effets d'annonce sont suivis des faits réels.

Cette conversation, cet échange sur le client protégé conjoncturel *made in Wallonia*, nous les avons déjà eus, avec de grandes promesses et de grands chiffres au moment de la période covid. On voit que la montagne a accouché d'une souris.

Maintenant, nous demandons des chiffres et des projections par rapport à une disposition qui nous semble importante et que nous allons soutenir au niveau des Engagés, du moment qu'il y a une réalité derrière. En effet, si nous faisons des promesses et que nous ne pouvons pas les tenir, il y a une difficulté.

Par ailleurs, je me permets d'insister : nous demandons que tous les citoyens de Wallonie soient traités de la même façon.

Ici, le texte reste ouvert à une certaine latitude : une appréciation de la part des CPAS. C'est important qu'il y ait de l'appréciation au cas par cas, mais il faut des lignes de conduite pour éviter que chacun ne fasse à sa mode.

M. le Président. – Message reçu cinq sur cinq.

La parole est à M. Nemes.

M. Nemes (PTB). – Cela fait un an que nous savons que cette crise énergétique allait arriver. On est d'accord ? Cela fait un an que cela dure. Aujourd'hui, on a l'occasion de discuter – enfin – d'une mesure concrète que la majorité veut bien avancer.

On a déjà sorti plusieurs fois des tentatives de texte pour faire avancer la situation. Vous n'en avez pas voulu, vous avez mis de côté, OK.

Quand pouvons-nous discuter pour savoir si ce ne sont pas des mesures en carton ou juste des annonces, si ce n'est pas maintenant au sein de ce Parlement, dans cette commission ?

Au niveau de la discussion du débat public, Monsieur Léonard, Monsieur le Président, j'entends que vous dites : « Je suis gêné que l'on pose des questions ». Où les pose-t-on, ces questions ? Il y a effectivement, lors des deux années qui viennent de s'écouler – avec le covid et les inondations –, au niveau du statut de client protégé conjoncturel, des failles importantes qui ont été constatées et des objectifs qui n'ont pas été atteints. On parle de 10 % de l'objectif qui est atteint.

On pose légitimement des questions ici, et l'on se fait rabrouer parce que, soi-disant, cela prend du temps. Où les pose-t-on alors, ces questions ? Où le débat public a-t-il lieu ? Où a-t-il lieu sur ces mesures ?

Je ne comprends pas, Monsieur le Président, que vous puissiez tenir de tels propos, ou que vous puissiez soutenir une position pareille alors que l'on est ici au Parlement, justement pour en parler et s'assurer que ce ne sont pas simplement des effets d'annonce, comme M. Desquesnes vient de le rappeler.

M. le Président. – Monsieur Nemes, je veux bien rester fort calme, mais c'est l'habitude avec vous de travestir les propos des autres. Je n'ai pas dit que l'on ne pouvait pas débattre. Je demande simplement un peu de décence et de ne pas répéter 1 000 fois la même question parce que c'est dans votre texte. Quand on répond que le ministre s'est engagé à fournir les chiffres, vous dites encore : « On ne répond pas à ma question ». Je ne sais pas ce qu'il faut faire. Que voulez-vous que je vous dise ?

Je considère que le débat de fond doit avoir lieu, évidemment, c'est pour cela que l'on est là. Toutefois, à un moment donné, quand on tourne en boucle et que l'on répète son texte inlassablement, alors que le ministre répond, je trouve que cela devient de la malhonnêteté intellectuelle.

Cela n'engage que moi, et je veux même bien aller m'asseoir là pour le dire si cela ne respecte pas le règlement. Vous comprenez bien que tout cela, peu me chaut. Ce que je vois, c'est qu'il y a une réalité des gens qui attendent des solutions et qui attendent des protections.

Vous savez tout avant tout le monde, même le covid ; vous saviez déjà avant décembre que cela allait arriver en Chine. Vos réseaux d'information, certainement, vous avaient apporté toutes ces informations, vous savez toujours tout à l'avance. Nous, nous découvrons les choses au moment où elles arrivent, nous essayons d'apporter des solutions concrètes, et nous agissons.

Est-ce parfait ? Non, parce que la perfection n'existe pas, mais l'action politique et la prise de responsabilité existent. Ce n'est pas ce que vous faites. Ce n'est pas votre choix, c'est le choix de la majorité, et c'est régulièrement le choix des Engagés, je tiens à le souligner. Je ne vais pas faire un débat là-dessus, ce n'est pas le but.

On va poursuivre. On peut rester jusqu'à demain à débattre de cela avant de voter. Je n'ai aucun souci à titre personnel. J'ai ma soirée, j'ai même la nuit, s'il le faut. À un moment donné, il faut quand même aussi donner une image de volonté de décider, n'est-ce pas ?

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Très brièvement, Monsieur le Président. Je crois que l'on ne peut aller trop loin dans le reproche. Dire qu'il n'y a pas débat, ce n'est pas exact. Il y a débat.

Par contre, que vous ne soyez peut-être pas satisfait des réponses, c'est votre droit et vous pouvez le penser, mais ce n'est pas pour cela qu'il n'y a pas eu débat. Après, vous prenez vos responsabilités en votant, en ne votant pas ou en vous abstenant, mais il y a eu débat. À un moment donné, il faut quand même pouvoir avancer dans un texte.

Je souhaite que l'on passe au vote, Monsieur le Président. Si certains membres ne sont pas satisfaits des réponses qui ont été données, ils en tireront les conséquences et prendront leurs responsabilités. Mais, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas débat, parce que ce n'est pas exact.

(Réaction d'un intervenant)

Si, c'est ce que vous avez dit. Je vous ai bien écouté.

(Réaction d'un intervenant)

M. le Président. – Personne n'a dit cela.

M. Crucke (MR). – Ce n'est pas ce qu'il a dit, j'ai écouté aussi.

M. le Président. – Si l'on peut considérer que le débat est potentiellement et partiellement clos, puisqu'il sera poursuivi en plénière, peut-on passer au vote, si personne ne s'y oppose ?

Un amendement (Doc. 1029 (2022-2023) N° 2) a été déposé.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen et vote des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen et au vote des articles de la proposition de décret suspendant les coupures et insérant un article 66/1 dans le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et un article 2bis dans le décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz, déposés par MM. Bierin, Frédéric, Wahl, Hazée, Léonard et Douette (Doc. 1029 (2022-2023) N° 1).

Art. 1er

L'article 1er ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article 1er est adopté à l'unanimité des membres.

Art. 2

À cet article, un amendement (Doc. 1029 (2022-2023) N° 2) visant à remplacer l'article 2 a été déposé par MM. Fontaine, Bierin et Douette.

L'amendement (Doc. 1029 (2022-2023) N° 2) visant à remplacer l'article 2 est adopté par 9 voix et 1 abstention.

L'adoption de l'amendement entraîne le remplacement de l'article 2.

Art. 3 à 5

Les articles 3 à 5 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 3 à 5 sont adoptés à l'unanimité des membres.

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de décret, telle qu'amendée, suspendant les coupures et insérant un article 66/1 dans le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et un article *2bis* dans le décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz, déposés par MM. Bierin, Frédéric, Wahl, Hazée, Léonard et Douette (Doc. 1029 (2022-2023) N° 1).

À l'unanimité des membres, la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité recommande l'adoption de la proposition de décret, telle qu'amendée, par l'assemblée plénière.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

**PÉTITION POUR UNE RÉPARATION
IMMINENTE DE LA RN524 ET UNE
INTERDICTION DU TRAFIC DE TRANSIT PAR
LES PETITES RUES DE NEUFVILLES**

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À
M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE
L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES
INFRASTRUCTURES, SUR « LE CALENDRIER
TANT ATTENDU DE RÉPARATION DE LA N524 »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle :

- l'examen de la pétition pour une réparation imminente de la RN524 et une interdiction du trafic de transit par les petites rues de Neufvilles ;
- la question orale de M. Desquesnes à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « le calendrier tant attendu de réparation de la N524 ».

Présentation de la pétition

M. le Président. – La pétition a recueilli 89 signatures et n'a pas atteint le seuil de 1 000 signatures visé à l'article 127 du règlement ouvrant le droit à l'audition du premier signataire.

Si je présidais à ma façon, je dirais qu'il n'y a pas assez de signataires et que le problème est réglé, mais on me dirait que je ne suis pas un démocrate.

Il y a peut-être quelqu'un parmi vous qui connaît bien les petites rues de Neufvilles et qui veut s'exprimer.

Je ne veux pas tarir le débat, et la parole est libre.

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Je vais profiter de l'occasion pour signaler que j'ai une question orale sur le sujet. Je propose de la développer maintenant puisqu'elle porte sur le même questionnement et qu'elle attend les mêmes réponses de M. le Ministre.

M. le Président. – J'ai demandé, et vous pouvez le faire.

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, les pétitionnaires sont des habitants du village de Neufvilles. J'ai déjà eu l'occasion à plusieurs reprises de vous interroger. Ils expliquent que le 29 juin 2021 – il y a 15 mois passés – la route régionale a été victime d'un effondrement important coupant la route et obligeant les autorités locales à organiser une déviation. Malheureusement, la durée des analyses et des examens fait que les travaux de réparation n'ont toujours pas commencé. C'est la raison pour laquelle ils vous interpellent. Je ne peux qu'appuyer cette interpellation.

Je voudrais revenir vers vous pour savoir si, après le cheminement, les études, les examens et les renvois d'un service à l'autre dans l'une ou l'autre direction du SPW Mobilité, le dossier est pris en main pour établir un cahier des charges, préparer un marché public et signer un bon de commande.

Êtes-vous en capacité, plus de 15 mois après l'effondrement de cette route régionale coupée en deux, de proposer et d'annoncer un calendrier de réparation ?

Quelques aspects plus ponctuels me semblent importants. Cette route régionale concerne non seulement le SPW Mobilité, mais également des intervenants pararégionaux, notamment la SPGE, puisqu'il y a de l'égouttage, et la SWDE, puisqu'il y a de l'adduction d'eau. Je ne voudrais pas que l'on se retrouve dans une situation où il y en a un qui veut avancer et les autres pas. On a malheureusement déjà connu ce genre de situations.

Par rapport aux différents intervenants, pouvez-vous nous dire si tout le monde est d'accord sur ce qu'il faut faire et comment il faut le faire ? Pouvez-vous répondre aux différentes signataires de cette pétition et les rassurer avec un calendrier, un budget réservé à l'opération et un timing prévisionnel ?

*Échange de vues
(Suite)*

Allez-vous fournir une réponse rassurante aux souffrances qu'ils endurent, parce qu'il y a un impact important sur les habitations de ces personnes : fissures, poussières, bruits nocturnes, et cetera, sur des routes inadaptées ? Allez-vous mettre fin à leurs insomnies ? Les habitants de cette petite route locale sur laquelle le trafic régional est dévié, vont-ils enfin pouvoir dire que le cauchemar est terminé ?

Je vous remercie de les rassurer et de les éclairer.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Monsieur le Président, vous avez tout à fait raison sur le fait que l'on ne doit pas entendre le premier signataire de la pétition vu qu'il n'y a pas les signatures requises.

Vu que mon collègue a une question orale et que le ministre est présent, il est nécessaire de rassurer les riverains concernés par ce « trou des fées », comme cela a été nommé par les riverains.

C'est vrai que cela fait plus de 15 mois que la situation est ainsi. Pour habiter juste à côté, je peux vous dire que c'est catastrophique, parce que ce sont des petites rues qui servent de déviations. Cela crée des problèmes de nuisances. Je suis étonnée qu'il n'y ait pas plus d'accidents aussi par rapport à ces déviations mises en place.

Vous avez eu une réunion avec l'administration communale de Soignies, le 9 septembre – si mes renseignements sont bons – et je voulais savoir si vous aviez un programme maintenant à donner à l'ensemble des riverains, un programme des travaux envisagés.

Je sais que de nombreuses études étaient nécessaires pour que nous puissions faire les réparations adéquates et que le problème ne se représente plus, vu que nous sommes dans une zone karstique. Avez-vous maintenant un programme des dates, des timings à donner à l'ensemble des riverains pour les rassurer ? Comme l'a dit mon collègue – il vous a déjà interrogé 12 fois sur le sujet –, cela serait bien d'avoir des informations à transmettre aux riverains concernés.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Avant de donner la parole à M. Heyvaert, je remercie M. Crucke de m'avoir fait remarquer que j'ai oublié de désigner un rapporteur et qui souhaite l'être.

À l'unanimité des membres, M. Crucke est désigné en qualité de rapporteur.

Encore merci de m'avoir rappelé ce manquement fâcheux.

M. le Président. – La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). – Je voulais aussi me joindre à cette question et rappeler qu'il n'y a que 80 signatures. Malheureusement, on ne pourra pas entendre les pétitionnaires, mais je pense que c'est important d'avoir des réponses et le ministre expliquera tout ce que l'administration a fait.

La seule chose est que, le ton de M. Desquesnes en faisant croire que rien n'est fait, c'est quand même passer à côté de tout le travail des administrations. Je pense que, quand il y a une route qui s'effondre, vous avez dit le nombre de services concernés, si l'on avait refait la route maintenant et que, deux mois après, il y a de nouveau un effondrement, vous auriez crié à l'incompétence. Oui, il y a des choses qui prennent parfois un peu de temps, surtout quand il y a plusieurs opérateurs qui doivent se mettre d'accord par rapport à ce qu'il faut faire et les raisons. J'aimerais bien que l'on ait un ton plus respectueux envers les administrations.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Je n'ai jamais eu le moindre reproche par rapport aux administrations en la matière. Je dis simplement que, à un moment donné, c'est le ministre qui doit donner les impulsions. En l'occurrence, ce n'est pas faute d'avoir posé des questions – je pense qu'il y en a neuf qui ont été adressées sur le sujet et vous intervenez pour la première fois, Monsieur Heyvaert –, je peux vous dire que la patience des Neufvillois est à bout. Ce que nous attendons aujourd'hui, ce n'est évidemment pas spécialement que les personnes soient auditionnées, mais qu'aujourd'hui le ministre fournisse une réponse, un engagement sur un calendrier.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Monsieur le Président, Messieurs les Députés, Madame la Députée, il est bien évident que l'on peut comprendre l'impatience légitime tant des usagers que des riverains des routes de déviations. Je dois quand même vous rappeler les différentes interventions qui ont eu lieu afin de rechercher les causes de l'effondrement et d'évaluer la qualité des sols sur la stabilité de la route afin de permettre les meilleurs choix techniques pour la reconstruction de celle-ci. C'est quand même une situation tout à fait particulière que l'on a connue avec cet effondrement. Ce n'est pas un événement anodin que l'on rencontrerait de manière régulière.

En l'occurrence, neuf essais géotechniques ont été réalisés en juillet 2021. La cellule d'avis et des conseils d'effondrement qui dépend du SPW ARNE ont remis un

avis en date du 25 novembre 2021. La prospection géophysique du terrain par tomographie a été réalisée par la société Caldis. Son rapport a été reçu le 3 avril dernier. Trois forages de reconnaissance ont été placés par la société INISMa. Ils ont été équipés de piézomètres. Le rapport complet de la société INISMa a été reçu en date du 27 avril. L'avis du département technique compétent a été reçu en date du 13 juillet.

Pour ce qui est de la déviation mise en place, elle reste de la compétence et de la décision des autorités locales, de maintenir ou pas les déviations mises en œuvre.

La pétition que vous évoquez a été discutée plus tôt, puisque c'était la réponse à votre question que je reprends ici.

Évidemment, je vous rappelle que la ville est régulièrement en contact avec le SPF Mobilité et Infrastructure dans ce dossier.

Je n'ai pas encore de calendrier finalisé à vous remettre aujourd'hui malheureusement, mais une date précise qui n'est pas très lointaine, puisque c'est le 20 septembre prochain, Madame Galant, qu'il y aura une réunion plénière au sein de la Ville de Soignies. Elle aura pour objectif de préparer les éventuels partenariats et/ou collaborations et/ou un marché conjoint. Je pense que cette réunion est importante et qu'elle permettra précisément qu'un calendrier soit arrêté d'un commun accord avec la Ville de Soignies.

Les différentes étapes nécessaires afin de mener à bien la réhabilitation de cette voirie sont les suivantes :

- collecte de la liste des riverains et des intervenants concernés par le projet ;
- élaboration éventuelle d'un document conventionnel reliant les différentes parties intéressées à la cause, comme la ville, la SWDE, et cetera ;
- élaboration du marché public de travaux. Cela comprend évidemment la rédaction du cahier spécial des charges, l'élaboration du métré, les enquêtes impétrants par Powalco, la procédure de gestion des terres par Walterre et la demande éventuelle d'un permis d'urbanisme.

Une ligne budgétaire pour ce projet a été inscrite à mon initiative dans l'actualisation du plan Infrastructures et Mobilité pour tous qui doit encore être validée, puisque l'addition est précisément en cours sur la mise à jour de ce plan.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, les différentes étapes et études prennent du temps, même si je comprends les inconvénients de la fermeture de cette route pour les différents usagers.

Ces différentes étapes sont cependant nécessaires à la bonne compréhension du problème afin d'éviter qu'il

réapparaisse et surtout que la réparation effectuée soit pérenne.

Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui.

Il y a eu beaucoup d'étapes techniques menées qui impliquent également beaucoup d'interlocuteurs et de services. Le dialogue est permanent avec la Ville de Soignies. Une importante réunion aura lieu le 20 septembre prochain qui permettra, je l'espère, d'établir un calendrier précis pour les étapes de réparation sur base de tous ces rapports et des étapes à mettre en œuvre.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Je reste extrêmement sur ma faim, évidemment, Monsieur le Ministre, chers collègues, par rapport à l'absence d'informations concrètes.

Vous dites qu'il va y avoir une réunion où l'on va examiner comment l'on va faire, et cetera. Toutefois, vous rendez-vous compte, Monsieur le Ministre, qu'il y a plus de 15 mois que des gens voient défiler sur des routes inadaptées, au droit de leur maison, des camions en toute saison, à toute heure, à toute vitesse, et cetera ? Vous dites que « la responsabilité des déviations, c'est l'autorité communale ». L'autorité communale a été contrainte par l'inaction de la Région en matière de réparations. Il a fallu des mois et des mois pour que l'on lance un marché d'études, pour l'obtenir, et cetera. Tout cela fait qu'aujourd'hui on est encore au point quasiment de départ du dossier et vous êtes incapable d'annoncer le moindre calendrier, ne fût-ce que vous engager que les travaux soient faits au moins sur la première partie de l'année 2023.

Vous dites qu'il y a un projet de ligne d'inscription budgétaire, mais ce n'est pas encore validé.

Franchement, je comprends qu'à un moment donné, et peut-être que, chers collègues, il faudra que les Neuvillois viennent au pied de votre cabinet pour avoir un engagement ferme de votre part et un sérieux dans l'engagement de ce dossier.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Je vous remercie pour les éléments de réponse. On va attendre les résultats de la réunion plénière de cette semaine. On devrait avoir plus d'informations.

Je voudrais simplement faire une remarque par rapport à la signalisation. C'est une route régionale. Normalement, c'est la Région wallonne qui doit prendre en charge les déviations, en parfaite collaboration évidemment avec la commune. Normalement, c'est l'auteur du bien qui est censé prendre en charge les déviations. En tout cas, c'est comme cela que cela se pratique.

Je suis bourgmestre depuis plus de 20 ans et c'est toujours le responsable du chantier qui doit prendre en charge les déviations, en parfaite collaboration évidemment avec les pouvoirs locaux.

Aujourd'hui, je peux vous dire que les déviations ne sont pas top.

M. le Président. – La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). – Je ne vais pas répliquer à la mauvaise foi de M. Desquesnes par rapport à l'avancée du dossier. Je pense que M. le Ministre a bien repris toutes les étapes faites par les administrations et du travail réalisé. On peut en remercier ces dernières, même si malheureusement cela prend du temps.

Par rapport à la remarque de Mme Galant, oui, cela doit se faire en collaboration avec les autorités locales et elles ont aussi leur part à prendre dans ce dossier. Nous attendons la réunion du 20 septembre, demain.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Il aura quand même fallu dix mois pour mener à bien une étude de sol qui aura coûté 5 000 euros.

M. le Président. – Si plus personne n'a plus rien à dire, je pense que l'on a débattu suffisamment en profondeur de ce dossier touchant nombre de gens. Je présume que le nombre de signatures est lié au nombre de personnes concernées, dans ce coin que je ne connais pas du tout.

J'ai beaucoup de respect, même s'il y a 84 signatures, mais nous devons prendre acte de notre règlement : il faut 1 000 signatures pour être auditionné.

Nous allons indiquer au premier signataire, M. Merlin, que les groupes politiques sont attentifs au dossier et vont le suivre.

On continue le contrôle du Gouvernement et l'on classe la pétition, ce qui ne veut pas dire – qu'on soit bien compris – que l'on classe le problème, qui reste entier, vivant. On remercie les pétitionnaires de l'avoir porté à notre connaissance.

Peut-on approuver ces conclusions ?

Le premier signataire va recevoir le rapport complet de nos entretiens, ne vous inquiétez pas, tout cela en parfaite transparence wallonne, comme d'habitude.

Vote

M. le Président. – La commission décide de ne pas procéder à l'audition de Merlin, Primo-signataire de la pétition.

Les conclusions sont adoptées à l'unanimité des membres.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

(M. Crucke, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

INTERPELLATION DE M. DESQUESNES À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « L'INACTION COUPABLE DU GOUVERNEMENT FACE À L'EXPLOSION DES PRIX DE L'ÉNERGIE »

QUESTION ORALE DE M. BELLOT À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA HAUSSE DES PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ »

QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « L'AUGMENTATION DES DEMANDES DE PLANS DE PAIEMENT POUR LES FACTURES D'ÉNERGIE »

QUESTION ORALE DE M. LÉONARD À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « LA CRÉATION D'UN FOURNISSEUR PUBLIC D'ÉNERGIE »

QUESTION ORALE DE M. DOUETTE À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « LE SERVICE UNIVERSEL DE BASE EN MATIÈRE D'ÉNERGIE »

QUESTION ORALE DE M. DOUETTE À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « LA FACTURE D'ÉNERGIE DES WALLONS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation et les questions orales à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, de :

- M. Desquesnes, sur « l'inaction coupable du Gouvernement face à l'explosion des prix de l'énergie » ;
- M. Bellot, sur « les actions de lutte contre la hausse des prix de l'électricité » ;
- M. Fontaine, sur « l'augmentation des demandes de plans de paiement pour les factures d'énergie » ;
- M. Léonard, sur « la création d'un fournisseur public d'énergie » ;
- M. Douette, sur « le service universel de base en matière d'énergie » ;
- M. Douette, sur « la facture d'énergie des Wallons ».

M. Bierin se joint à l'interpellation.

La parole est à M. Desquesnes pour développer son interpellation.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je voudrais faire le point avec vous sur un sujet de préoccupation majeure de nos concitoyens : la crise énergétique et la difficulté qu'ont, chaque jour, nos concitoyens à payer leur facture d'énergie. Cela ne concerne pas que les citoyens, mais également les entreprises, les indépendants et le secteur associatif, particulièrement touchés en la matière.

Nous avons eu un débat, il y a 15 jours, en plénière, pour examiner les pistes de réponse du Gouvernement par rapport à cette situation, avec les leviers de la Région wallonne. Quelques jours auparavant, il y avait eu, le 1er septembre, un Gouvernement wallon avec le point 1 à l'ordre du jour : crise énergétique. On s'attendait à avoir une communication : on en a été pour nos frais, rien du tout. C'est vrai que le lendemain ou le surlendemain du débat, on a reçu la notification du Gouvernement wallon. Je comprends que les services du secrétariat du Gouvernement aient attendu après le débat parlementaire pour livrer la notification résultant des cogitations du Gouvernement wallon, puisque pour l'essentiel, il s'agit d'une liste de devoirs qui vous est mise sur le dos, Monsieur le Ministre, dont une série de points positifs vont dans la bonne direction, mais ce sont toute une série d'éléments que nous avons soulevés dès avant les vacances parlementaires.

On est étonné du réveil fort tardif du Gouvernement, qui vous a mis une liste de devoirs de rattrapage assez longue, et que je me propose de passer en revue pour savoir, depuis ce 1er septembre, maintenant que la liste des choses à réaliser, des décisions à prendre, a été arrêtée par vous et vos collègues, si vous avez avancé.

Le premier aspect est la question de l'extinction de l'éclairage sur les autoroutes. J'ai entendu à la radio que ce serait le cas. Je voudrais savoir si cette mesure a été concertée avec la ministre et l'Agence wallonne de sécurité routière, parce elle constitue un enjeu important.

Le deuxième aspect, c'est par rapport au contrat que la SOFICO a et que la Région wallonne a de remplacement des éclairages. L'opération est-elle gagnante sur le plan financier pour la Région wallonne, au-delà du gain énergétique ? L'entreprise qui a investi dans le cadre du partenariat public-privé estimait recevoir en retour des éléments de cet investissement. J'aimerais vous entendre sur ce premier point de la décision du Gouvernement.

Ensuite, c'est vrai que c'est votre collègue chargé de l'économie qui a cette tutelle, mais vous répondez au nom du Gouvernement. Je ne vois rien de neuf dans la décision du Gouvernement. Il y a pourtant eu une rencontre avec les différentes fédérations patronales le 5 septembre. Je voudrais savoir quels ont été le retour et

la réponse du Gouvernement à la suite de cette rencontre.

En outre, vous devez aussi procéder au plus vite à l'entrée en vigueur de l'application de la nouvelle méthodologie de taux d'octroi des certificats verts, CPMA, ce à quoi je vous ai déjà appelé à plusieurs reprises lors de la précédente session parlementaire. Il est évident que l'adaptation régulière de ce mécanisme d'ajustement de soutien au renouvelable est absolument indispensable pour limiter les surprofits, alors que l'énergie est actuellement à un prix très élevé.

Il y a en effet une difficulté pour celles et ceux qui ont eu des certificats verts sur base d'un calcul antérieur où l'énergie était très basse. Avez-vous enfin avancé ? Quel est votre calendrier pour corriger cette situation de rentes excessives ?

Par ailleurs, vous êtes également chargé de réviser les taux d'octroi pour les nouvelles installations sur base du kEco pour tenir compte des prix actuels de l'électricité. Je rappelle que le 4 octobre 2021, il y a presque un an jour pour jour, je vous interpellais sur l'indispensable et attendue révision du mode de calcul des certificats verts pour les nouvelles unités de production d'énergie renouvelable, un sujet sur lequel nous avons échangé à plusieurs reprises, parce que je suis revenu à la charge.

Qu'attendez-vous pour mettre à jour cet élément ? On a entendu que vous étiez chargé de demander à la CWaPE une analyse de faisabilité sur une réduction de la surcharge Elia et d'en faire un rapport dans les 15 jours au Gouvernement. Le 1er septembre plus 15, cela fait 16. Nous sommes le 19. Avez-vous déjà fait ce rapport au Gouvernement ? Allez-vous le faire ce jeudi ? Que pouvez-vous nous en dire ? A priori, le délai de timing est forclos.

Vous avez aussi été chargé d'organiser une rencontre avec les fournisseurs d'énergie et la Fédération des CPAS. Cette rencontre a-t-elle eu lieu ? Si oui, qu'en est-il ressorti ? Il n'y en avait visiblement pas eu avant, ce qui m'étonne un peu parce que la situation de crise énergétique et de flambée des prix ne date pas d'hier. Depuis ce 1er septembre, avez-vous eu cette rencontre précisément ? Quelles sont les mesures sur la table de groupe de travail ?

Vous avez été également chargé par vos collègues du Gouvernement de présenter dans les plus brefs délais le cadre normatif des accords de troisième génération, sujet dont nous avons parlé à maintes reprises au sein de cette assemblée. Avez-vous un calendrier ou allez-vous encore botter en touche ?

Il y a également une mesure *prosumer* sur la table par le Gouvernement pour examiner la limite de puissance à 20 kilovoltampères, donc augmentée. Ce sont 10 kilovoltampères aujourd'hui pour le placement

des panneaux de ceux qui peuvent bénéficier de la compensation, aujourd'hui et jusque fin 2023.

Cette mesure a priori paraît intéressante. Pouvez-vous nous en dire davantage ? Y a-t-il une consultation de la CWaPE et des représentants des *prosumers* autour de cette mesure ? Les GRD sont-ils intégrés dans la réflexion ? En passant de 10 à 20 kilovoltampères, vous augmentez la puissance que l'on peut réinjecter sur le réseau. Tous les GRD sur tout le territoire wallon sont-ils capables de suivre ? Ou, comme aujourd'hui, les GRD mettent-ils quelquefois une petite mention dans la limite du possible ? Avez-vous eu ce dialogue ? On peut en effet changer le chiffre, mais, si dans les faits, il n'y a pas de réseau suffisant, c'est une vraie difficulté.

Vous avez également été chargé d'interroger la CWaPE sur les surprofits des GRD, un sujet que j'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de pointer du doigt. Quand recevrez-vous le rapport sollicité auprès de la CWaPE ? Comment avancerez-vous sur ce dossier ? Je rappelle 1,2 milliard de boni des GRD sur quatre années, dont malheureusement 25 % sont taxés par l'État fédéral. Cet argent sera perdu.

Vous avez également été chargé de réunir une *task force* réunissant toute une série d'acteurs du secteur pour assurer un suivi de l'évolution de la situation. Or, c'est tout à fait surprenant qu'une *task force* n'ait pas été réunie plus tôt, puisque la crise ne date pas d'hier. J'ai sondé quelques acteurs du secteur qui, a priori, devraient se retrouver autour de la table et aucun d'entre eux n'a reçu – en tout cas à la date de la fin de la semaine passée – la moindre invitation concernant cette *task force*. Existe-t-elle ou est-ce une façon de botter en touche, de dire « on fait quelque chose », même si l'on ne le fait pas ?

Cinquième point de la décision, il y a le renforcement de l'installation des panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments publics. Y a-t-il des objectifs chiffrés ? On a vu qu'il y avait une circulaire. Quels sont les budgets ? Où les administrations vont-elles trouver les moyens ? Va-t-on aussi permettre aux SPW et aux UAP de se lancer dans le débat des communautés d'énergie ? Plusieurs de mes collègues sont en effet sensibles à cet enjeu.

Autre point, vous êtes également chargé de la convocation d'une *task force* « urgence sociale ». De nouveau, l'urgence sociale, il y a plusieurs mois qu'elle existe. Il aura fallu attendre le 1er septembre pour que le Gouvernement se réveille. À nouveau, cette *task force* s'est-elle réunie ? La décision est intervenue il y a 18 jours exactement. Quel en est le suivi réel, effectif, Monsieur le Ministre ?

Enfin, et j'en termine par là, Monsieur le Président, pour ne pas trop déborder sur mon temps de parole, je souhaite également revenir sur une proposition que je porte depuis quelques semaines et qui semble avoir,

enfin, percolé dans votre chef : la nécessaire réduction du réseau de distribution de gaz ou, en tout cas, la fin de son extension, à tout le moins cet élément.

En Flandre, il y a une proposition de décret qui prévoit – ou un projet de décret, je ne sais – l'interdiction des raccordements au gaz naturel dès 2025. Au mois de mai 2022, je rappelle que nous avons déposé, dans le cadre de débats sur les décrets Énergie, de fixer au plus vite une motion à la suite de ce débat. Elle vise à fixer au plus vite un cadre clair pour les GRD en ce qui concerne les investissements effectués dans les réseaux de gaz économiquement soutenables, permettant aux citoyens des zones concernées de planifier des changements de mode de chauffage en prévoyant des mesures sociales et des accompagnements.

Cette mesure, chers collègues de la majorité, vous l'avez malheureusement refusée. Pourtant, Monsieur le Ministre, j'ai lu dans la presse que vous veniez d'annoncer un changement d'avis. Pourquoi ? Il n'y a pas de raison de ne pas changer d'avis, je vous félicite d'être ouvert à cette perspective en disant ceci – je cite l'article de presse en ce qui concerne les propos que vous lui avez donnés - : « Il faut envisager un calendrier d'interdiction progressive des installations, en prenant soin de développer des alternatives crédibles pour les citoyens ». Vous parliez des installations de gaz. Que cela veut-il dire ?

Cela veut dire que si l'on vise à interdire les installations, il faut arrêter d'étirer le réseau pour connecter de nouvelles habitations. A priori, c'est la logique des choses. Je voulais savoir si votre position a avancé, si vous rejoignez Les Engagés sur l'analyse qui était la nôtre, en la matière.

D'avance, Monsieur le Ministre, je vous remercie de bien vouloir m'éclairer sur les réponses que vous allez apporter à cette notification du Gouvernement du 1er septembre.

M. le Président. – La parole est à M. Bellot pour poser sa question.

M. Bellot (MR). – Monsieur le Ministre, à la suite des augmentations du coût de la vie et principalement celui des énergies, le nombre de factures impayées pourrait être une conséquence directe et très rapide.

Si l'on prend le cas de la Grande-Bretagne, les factures d'électricité impayées ont triplé en seulement quelques mois. Chez les Britanniques, ces impayés sont d'ores et déjà accompagnés d'une véritable action de protestation populaire, nommée *Don't Pay*, soutenue par près de 100 000 personnes et qui revendiquent une diminution du prix des factures énergétiques à un niveau abordable, menaçant, si la situation ne venait pas à changer, que les factures d'électricité ne seraient plus payées par les ménages participant dès le 1er octobre.

Cette situation a inquiété les ministres britanniques de l'Énergie, des Finances, de l'Industrie et des Entreprises qui ont décidé, cet été, de tenir une réunion de crise avec des représentants du secteur de l'énergie.

Quelle attention portez-vous aux conséquences sociales des augmentations du coût des énergies sur les ménages wallons ? Qu'actionnez-vous pour y répondre ? Comment réagissez-vous concrètement à la situation économique des ménages et des PME liée aux coûts des énergies ? Qu'est-il mis en place pour éviter que des actions de lutte contre la hausse des prix d'énergie aussi draconiennes que celles présentes au Royaume-Uni se concrétisent en Wallonie ?

Suite à la réunion de quelques associations d'indépendants et de commerçants la semaine passée, où le mouvement « payer 50 % » commence déjà à essaimer, comment va-t-on réagir ? Autant que l'augmentation des coûts, c'est l'incompréhension quant à la fluctuation des prix qui génère des tensions dans la population. Il s'agit, en cette période complexe d'inflation, d'un devoir important d'un ministre ou d'un gouvernement que de créer le dialogue avec la population et le monde économique. Comment travaillez-vous à établir cette communication combinant transparence, actualisation, présence et proactivité concernant les évolutions et la maîtrise du coût des énergies ?

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). – Monsieur le Ministre, les factures de gaz et d'électricité ont explosé ces dernières semaines, effet direct ou indirect de la crise ukrainienne et de la décision de la Russie de réduire sa livraison de gaz vers l'Europe.

Les principaux fournisseurs d'énergie enregistrent deux fois plus de demandes de plan de paiement que l'année dernière. Tous les clients sont concernés, ceux bénéficiant du tarif social ainsi que ceux bénéficiant du tarif commercial. De nombreux témoignages de citoyens rapportent une facture de régularisation pouvant atteindre les 2 000 euros, voire plus pour une consommation normale de gaz. Au plan de paiement s'ajoutent les nouvelles factures intermédiaires avec des montants élevés, voire astronomiques. Se chauffer peut coûter aussi cher que de payer son loyer, nous rapportent certains citoyens. La perspective du refroidissement des températures, avec les saisons de l'automne et de l'hiver, n'engage pas à une amélioration de la situation financière des ménages.

L'inquiétude est de mise chez tout le monde, plus particulièrement chez les familles précarisées et monoparentales.

Que comptez-vous mettre en place pour aider les ménages à faire face à cette augmentation du prix du

gaz et indirectement du prix de l'électricité, puisque celui-ci est calé sur le prix du gaz ?

Une concertation avec votre homologue fédéral est-elle en cours afin de trouver une solution à l'augmentation du prix du gaz ?

Les estimations parlent de 60 % en plus pour l'hiver prochain. Un renforcement des guichets énergie ne devrait-il pas avoir lieu afin que les citoyens soient davantage accompagnés ?

Enfin, qu'en est-il du plan européen « économiser l'énergie pour un hiver sûr » pour la Wallonie ? Sera-t-il mis en place ? Si oui, comment ?

M. le Président. – La parole est à M. Léonard pour poser sa question.

M. Léonard (PS). – Monsieur le Ministre, des pistes sont sur la table afin d'amoinrir les effets d'une crise malheureusement appelée encore à durer : des pistes à court, à moyen, ainsi qu'à long termes aux niveaux européen et belge. Je pense que les nombreuses questions posées aujourd'hui démontrent à quel point la situation est interpellante. La Région a également des moyens d'action pour soulager le portefeuille des ménages wallons, parmi ceux-ci, la mise en place d'un fournisseur public.

En France, Engie a mis en place, pour le mois de septembre, un bouclier tarifaire pour les prix du gaz et de l'électricité. Les consommateurs de gaz naturel en France bénéficiant des tarifs d'Engie continueront ainsi à payer le même prix que l'année passée. Nous avons déjà eu l'occasion d'en discuter, il y a quelques mois. Vous aviez demandé l'avis des acteurs concernés et ces derniers s'étaient montrés favorables à l'idée d'une fourniture publique accessible à tous les ménages, à un tarif moyen et lissé dans le temps.

Vous deviez analyser de manière approfondie cette piste de solution. Un fournisseur public d'énergie éviterait un étranglement moins fort des concitoyens. Cette analyse a-t-elle été effectuée ? La Wallonie peut-elle mettre en place un fournisseur d'énergie public sur son territoire ? Le cas échéant, comment pourriez-vous œuvrer à sa mise en place ?

Comment comptez-vous matérialiser le chapitre de la Déclaration de politique régionale qui prévoit l'octroi d'un service de base universel en énergie ?

M. le Président. – La parole est M. Douette.

M. Douette (MR). – Monsieur le Ministre, pouvons-nous, étant donné que nous nous joignons à l'interpellation, faire tout d'un coup avec les questions et la partie jointe au niveau de l'interpellation ? Cela ne vous pose pas de problème ?

(Réaction de M. le Ministre Henry)

Je vous remercie, je vais faire tout d'un coup si vous le permettez et je vais commencer par l'une des questions.

M. le Président. – La parole est à M. Douette pour poser ses questions

M. Douette (MR). – Monsieur le Ministre, la crise énergétique que nous traversons doit être accompagnée d'aides pour faire diminuer le montant de la facture des ménages et des entreprises wallonnes. Nous avons voté, il y a quelques minutes, des textes permettant de protéger les personnes. Ici, je vous parle de faire diminuer cette facture. Certes, la Wallonie n'a pas énormément de leviers activables pour jouer sur les montants de la facture, contrairement au Fédéral qui a pris toute une série d'actions que je ne vais pas citer ici, puisque ce n'est pas de nos prérogatives. Toutefois aujourd'hui, l'une des mesures que l'on peut faire, c'est tout simplement de s'axer sur des producteurs d'énergie renouvelable. Ils n'ont jamais gagné autant d'argent en Wallonie. Monsieur le Ministre, faites-vous le même constat ?

Nous ne parlons pas ici de les taxer, mais de diminuer les subsides qu'ils reçoivent puisqu'ils font des bénéficiaires relativement importants. Malgré cette réalité, le système wallon continue à donner des subsides. Monsieur le Ministre, avez-vous envisagé la suppression des certificats verts au moins de manière temporaire ? Je ne dis pas qu'il faut le faire sur le long terme, mais de manière temporaire chez les principaux producteurs d'énergie renouvelable. Je ne parle pas des petits producteurs, mais des gros producteurs, qu'ils soient photovoltaïques ou éoliens.

Cette suppression aurait évidemment comme corollaire la suppression de la redevance que les Wallons payent sur leurs factures pour le financement du certificat vert. On parle d'un montant qui oscille plus ou moins entre 150 et 180 euros. La Flandre vient de faire cette action en retirant plus de 1,2 milliard d'aides à ces grands producteurs. Si la Flandre l'a réalisée, pourquoi pas nous ?

Deuxième idée qui rejoint un peu ce que disait M. Léonard, c'est bien entendu de créer ce système universel déjà cité ici lors de différentes auditions. Cela se trouve dans la Déclaration de politique générale. Monsieur le Ministre – pour ne pas redire tout ce que mon excellent collègue a pu nous dire –, pouvez-vous nous faire le point sur ce dossier, également défendu par les GRD wallons, puisqu'ils sont eux-mêmes venus les présenter ici ? Nous sommes peut-être certainement plus sur du moyen terme bien entendu.

Je l'ai dit dans mon intervention préalable, l'accélération des CER. Nous avons voté des communautés d'énergie, nous avons voté ici un décret. Je rappelle les montants. Nous pouvons produire de l'électricité à 80 euros du mégawattheure au lieu de

500 euros, il y a des porteurs de projet en attente sont prêts. Ils maîtrisent le décret, mais il y a bien sûr tous les arrêtés d'exécution. Monsieur le Ministre, dans le cadre de ces arrêtés d'exécution, avez-vous prévu d'accélérer ce timing ?

J'ai encore deux idées et ensuite j'en aurai conclu avec les quelques idées que je peux proposer ici devant l'assemblée, au nom de mon groupe. Le fonds Kyoto, 500 millions d'euros de disponibles, je pense que ce fonds Kyoto peut être activé notamment dans le développement de nouvelles technologies qui permettent de produire de l'électricité à un coût raisonnable. L'un des objectifs de ce Fonds est également de développer l'énergie renouvelable, ce que l'on retire d'un côté, nous pouvons le remettre de l'autre.

Je l'ai dit également tout à l'heure, on peut faire de la pédagogie sur les comparateurs.

La biomasse, nous en avons parlé également tout à l'heure, avec des productions qui peuvent être intéressantes dans le cadre d'un mix énergétique au niveau de la biomasse et qui peuvent servir également à une activation d'un circuit court, que ce soit dans le monde forestier ou agricole. Monsieur le Ministre, avez-vous, là aussi, prévu des montants complémentaires pour soutenir cette filière qui nous semble intéressante ?

Ensuite, au niveau de l'isolation, nous avons déjà fait pas mal d'actions depuis le début de cette législature. Je pense que nous devons aller encore un peu plus loin, accompagner encore davantage les citoyens qui ont des difficultés à rentrer dans tous ces différents systèmes. Il y a également tout le système des Écopacks et des Rénopacks qui, pour mon groupe, doivent être renforcés afin d'activer, de manière massive, l'isolation les différents bâtiments.

Pour conclure, il serait peut-être intéressant de mettre toutes ces mesures – j'en ai entendu de différents groupes – dans un package, ensemble, et de les déposer au plus vite sur la table du Gouvernement, quitte à revenir dans cette commission le plus rapidement possible, par rapport à toutes les idées que vous avez ou qui vous sont proposées, pour déposer un package d'actions que l'on pourrait transmettre afin de soutenir nos citoyens dans cette crise énergétique.

M. le Président. – La parole est à M. Bierin qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Bierin (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je partage tout d'abord les préoccupations de mes collègues pour la situation dramatique dans laquelle se trouvent certains de nos concitoyens, mais aussi des entreprises et des associations face à l'explosion des coûts de l'énergie. On en a parlé un peu plus tôt aujourd'hui et c'était également l'occasion d'un débat en plénière il y a un peu moins de deux semaines. La situation est grave, on en est tous conscients, mais le

Gouvernement doit prendre ses responsabilités par rapport à cela.

Cela étant, dans le titre de cette interpellation, c'est assez amusant de parler d'inaction du Gouvernement, puis de lister toute une série de décisions prises et d'actions en train d'être mises en place. Je tenais à souligner cette contradiction dans les termes.

Au-delà de l'action du Gouvernement sur ses propres compétences, je souligne également qu'il y a eu des actions vers les autres niveaux de pouvoir, via les CODECO et via d'autres types de contacts et d'interpellations. On le sait, le niveau fédéral et le niveau européen ont beaucoup de choses à mettre en place, et c'est aussi la responsabilité du Gouvernement wallon de les y inciter.

À côté des mesures d'urgence qui sont tout à fait nécessaires, je pense que certains collègues ici ont aussi mentionné la nécessité d'un débat sur le moyen terme. Je suis aussi tout à fait intéressé par la question du lancement d'un fournisseur public. J'ai déjà eu l'occasion de le dire au nom de mon groupe dans cette commission : je me réjouis d'entendre les réponses du ministre à ce sujet.

Quant à la question de la production des énergies renouvelables, il faut aussi faire la distinction entre certains producteurs, peut-être dans une situation plus facile aujourd'hui, et les coopératives citoyennes de production liées à COCITER, par exemple, qui ont décidé spontanément de vendre à un prix raisonnable. Je ne pense pas non plus que l'on doive donner l'image d'un secteur homogène et uniforme qui ferait des surprofits énormes. On voit que, par exemple les coopératives citoyennes, cela a du sens et cela permet aussi de fournir de l'électricité verte à des prix raisonnables, même quand les marchés s'emballent.

À ce sujet, je reste demandeur, et j'espère que l'on pourra le mettre en place dans les semaines qui viennent, d'avoir un vrai débat sur le marché de l'énergie, sur l'évaluation de la libéralisation, qui était d'ailleurs mentionnée dans la DPR et, au-delà des mesures urgentes, sur les nécessités de réforme et de réflexion à avoir sur le sujet, que ce soit au niveau européen et avec l'impact que cela a sur les niveaux inférieurs.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Messieurs les Députés, la crise actuelle est effectivement un événement majeur qui frappe la Wallonie en plein cœur, comme cela a été le cas pour les inondations l'année dernière et le covid auparavant. À chaque fois, nous avons mobilisé des moyens importants, en essayant de répondre au mieux à la situation.

La séance plénière d'il y a 10 jours et vos questions aujourd'hui montrent une fois encore la nécessité de trouver des réponses aux préoccupations des citoyens, mais ces réponses doivent s'inscrire entre réaction face à la crise et pistes à moyen et long termes pour répondre à une situation qui pourrait durer.

En termes de réaction, on se situe dans une situation complexe, aux dimensions du monde et de la planète, un dysfonctionnement majeur du marché avec des choix géostratégiques défaillants qui ne pourront pas être réglés par la Wallonie. L'Europe a enfin décidé de s'attaquer à une défaillance majeure de ce marché de l'énergie, insuffisamment contrôlé, manifestement. Le Gouvernement fédéral a aussi pris ses responsabilités pour protéger les plus fragiles. Le Gouvernement wallon s'est engagé à prendre ses responsabilités malgré deux années de covid, malgré le désastre de l'année 2021 où nous n'avons pu essentiellement compter que sur nous-mêmes pour gérer la situation et intervenir pour les citoyens.

Je commencerais d'abord par l'Europe, parce qu'il faut évidemment mesurer le niveau d'action le plus impactant, le plus important auquel il est possible d'agir. Concernant l'approche européenne relative à la régulation des prix de l'énergie, la Wallonie a insisté sur la nécessité et l'importance que la Commission européenne entame rapidement un travail de modification du marché de l'électricité. Lors du Conseil extraordinaire du 9 septembre dernier, ma collègue Tinne Van der Straeten a d'ailleurs, au nom de la Belgique, demandé instamment à la Commission d'examiner et de proposer des interventions structurelles sur le marché de l'électricité, en tenant compte d'une analyse approfondie des opportunités et des risques.

Tout d'abord, il faut bien noter que, à ce stade, même si les propositions politiques peuvent paraître insuffisantes, en tout cas au niveau européen, la Commission et le Conseil se sont emparés du problème du prix de l'énergie déjà depuis 2021, dans un premier temps de manière timide, puis dès le début de la guerre en Ukraine. Le rythme de travail s'est accéléré, tant au Conseil qu'à la Commission. Celle-ci a publié tout début mars l'ébauche de ce qui est devenu le plan Repower EU. En juillet, elle a proposé un règlement du Conseil qui a été adopté début août et qui met en place une réduction volontaire de la consommation de gaz et un mécanisme d'alerte qui rend la réduction de consommation obligatoire. Enfin, tout récemment, le Conseil des ministres de l'Énergie s'est réuni le 9 septembre dernier en session extraordinaire afin de discuter des mesures à prendre sur la base d'une nouvelle proposition de la Commission.

La première réponse à apporter pour lutter contre les prix élevés consiste à réduire la demande. La Commission propose une obligation de réduction de la demande d'électricité de -5 % pendant certaines heures de pic de prix. La Commission propose également que

les États membres se donnent pour objectif de réduire la demande globale d'électricité de -10 % jusqu'au 31 mars 2023. L'amélioration de l'efficacité énergétique sera un élément essentiel pour respecter nos engagements en matière de climat dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe. La Commission propose aussi un plafond temporaire de recettes pour les producteurs d'électricité inframarginaux, à savoir ceux recourant à des technologies à moindres coûts, tels que les énergies renouvelables, le nucléaire et le lignite qui fournissent l'électricité au réseau à un coût inférieur au niveau des prix fixés par les producteurs marginaux plus chers. La Commission propose de fixer le plafond des recettes inframarginales à 180 euros par mégawattheure. Les recettes supérieures au plafond seront perçues par les Gouvernements des États membres et utilisées pour aider les consommateurs d'énergie à faire baisser le montant de leur facture.

Ensuite, la Commission propose également une contribution de solidarité temporaire sur les bénéfices excédentaires générés par des activités dans les secteurs du pétrole, du gaz, du charbon et du raffinage qui ne sont pas couverts par le plafond des recettes inframarginales. Les recettes seraient perçues par les États membres et réorientées vers les consommateurs d'énergie, notamment les ménages vulnérables, les entreprises durement touchées et les industries à forte intensité énergétique. Les discussions vont démarrer immédiatement au niveau des États membres et se clôtureront lors d'un nouveau Conseil extraordinaire qui se tiendra le 30 septembre prochain.

La mesure de plafonnement du prix du gaz n'est pas encore incluse dans cette proposition, mais la Commission s'est engagée à continuer à rechercher d'autres moyens de faire baisser les prix pour les consommateurs et l'industrie en Europe et d'alléger la pression sur le marché. Elle approfondira notamment ces discussions avec les États membres sur les meilleurs moyens de réduire les prix du gaz en analysant également différentes idées concernant les plafonds tarifaires et en renforçant le rôle de la plateforme d'achat commune d'énergie de l'Union européenne pour faciliter la conclusion avec les fournisseurs de contrats prévoyant des prix plus bas grâce à des achats communs volontaires.

Si je reviens du côté wallon, parce que ce cadre européen est évidemment tout à fait déterminant et va évoluer dans les prochaines semaines, nous allons évidemment adapter notre action en fonction de ce cadre.

Monsieur Desquesnes, vous dressez une liste des devoirs qui me seraient imposés. Je rappelle simplement que certains de ces devoirs, je les ai moi-même sollicités. Rassurez-vous, c'est une décision collégiale du Gouvernement. Je vais reprendre par facilité votre liste.

Premier point, l'éclairage, cela tombe bien, cela commence aujourd'hui soir. Ce soir, on va réduire l'éclairage, dans un premier temps, des autoroutes et, dans un second temps, du réseau secondaire à partir de 22 heures jusque 5 heures en dehors des échangeurs. Bien entendu, j'ai échangé avec les acteurs wallons en la matière, tant le SPW Mobilité Infrastructures que la SOFICO. Surtout afin d'évaluer ce qu'il est le plus raisonnable de faire.

En effet, la sécurité routière doit primer, mais une partie du parc est déjà gérée de manière intelligente. Nous avons un complément, une réduction importante qui s'opère et qui, peut-être, rappellera d'autres étapes, dans un deuxième temps.

Deuxième point, l'industrie, la FEB a élaboré une charte dans laquelle elle-même et les fédérations sectorielles s'engagent conjointement à appliquer et promouvoir, auprès de leurs membres, une série d'actions en vue de diminuer leur consommation énergétique.

Je pense que cette charte doit pouvoir faire aussi prendre conscience du soutien que ces secteurs pourraient avoir dans la sécurité d'approvisionnement cet hiver.

Comme l'a par ailleurs souligné mon homologue à cette assemblée, le soutien aux secteurs en difficulté énergétique est strictement encadré. Nous devons évaluer le cadre global de manière précise vu les limitations des aides d'État et des conditions d'octroi, mais je pense que cela a déjà bien été identifié à ce niveau.

Je voudrais aborder maintenant la CPMA, c'est-à-dire la nouvelle méthodologie d'évaluation du soutien au secteur du renouvelable. L'objectif est de faire entrer au plus tôt en vigueur le nouveau mécanisme. Je dois d'ailleurs signaler que la lenteur que vous évoquez vient du fait que le dossier a été monté sous la précédente législature avec une méthodologie qu'il a fallu adapter aux nouvelles lignes directrices en matière d'aides d'État, lesquelles sont entrées en vigueur cette année, en janvier. Il ne faut pas croire que l'évolution européenne n'a pas d'impact sur ce que nous pouvons faire du côté wallon.

Il est légitime de ne pas vouloir lancer une usine à gaz sans avoir la certitude que l'on est totalement raccord avec les nouvelles évolutions européennes.

Il y a également le facteur rho et le kEco, deux dossiers d'actualité dans la mesure où il s'agit de variables d'ajustement existantes pour corriger le marché des certificats verts. Il est indispensable de les corriger rapidement pour les coller le mieux possible à la situation actuelle du prix de l'électricité.

La révision de rho et du kEco est en cours d'évaluation, le Gouvernement souhaitant,

légitimement, que ces garde-fous soient activés en urgence pour corriger la situation, il faut néanmoins le faire correctement.

Cela dit, je dois rappeler un point important : les certificats verts doivent servir au soutien des producteurs renouvelables, pas des fournisseurs d'électricité. Certains des producteurs sont toujours avec des contrats ayant été établis avant la crise, il serait dès lors inopportun de les mettre aussi en difficulté. Le secteur n'est en effet pas du tout homogène, comme on pourrait de prime abord le croire. Ne pas respecter les règles les plus élémentaires en termes de contrat constituerait aussi un très mauvais signal de la part de la Région, hormis si des bénéfices considérables sont effectivement identifiés.

En ce qui concerne les rapports sollicités à la CWaPE, ils seront évidemment analysés avec attention et présentés à mes collègues avec les propositions qu'il s'avérerait nécessaire de faire. Ces rapports nous parviendront prochainement puisqu'ils ont été sollicités, à la suite de la réunion du Gouvernement juste avant la séance plénière du 7 septembre. Ces rapports portent indistinctement sur les surprofits réalisés par les GRD et les producteurs renouvelables.

Il va de soi que le Gouvernement prendra ses responsabilités en fonction des évaluations rendues tant par la CWaPE que par la CREG, qui a été chargée d'une analyse similaire par le Gouvernement fédéral.

Pour ce qui est de la surcharge d'Elia, le travail de la CWaPE est d'évaluer les scénarii à long terme d'évolution de la surcharge. Ces scénarii ont été établis par Elia. L'objectif, ici, est de déterminer l'impact qu'auraient à long terme les diverses propositions. Je ne pense pas qu'il serait audible de votre part qu'un choix aie un impact sur la bulle des certificats verts et que cet impact induise une hausse plus tard dans la surcharge actuelle.

En ce qui concerne le cadre normatif pour les accords de branche, celui-ci a été étudié en intercabinets et sera présenté au Gouvernement cette semaine. Le cadre normatif précis et les textes qui en découlent seront pris en fonction de la trame retenue.

Pour ce qui concerne le photovoltaïque sur les bâtiments publics – car il y a plusieurs aspects sur lesquels nous devons travailler simultanément –, cette proposition est renforcée par le cadre général de Repower EU. Évaluer les potentiels n'est pas automatique. C'est notre volonté. Cela ne dépend pas que de l'orientation d'une toiture, mais d'autres contraintes. Néanmoins, partout où cela doit être possible d'en installer dans des conditions techniquement soutenables, il faut le faire.

Plus spécifiquement, sur le budget à accorder, vu le potentiel qui pourrait s'avérer important, je pense qu'il faudrait plutôt s'orienter vers des outils de tiers

investissements plutôt que sur des marchés d'équipement. L'idée est bien de maximiser le potentiel en diminuant la charge sur les budgets régionaux.

Ce point sera évidemment à évoquer avec le ministre Dolimont, compétent en la matière.

Quant à l'incise particulière sur la participation dans des communautés d'énergie renouvelable, pourquoi pas, si le contexte général le permet. Je me rappelle d'ailleurs que notre président, M. le Ministre Crucke, avait évoqué, lors d'un sommet Air-Climat-Énergie wallon, une communauté autour de panneaux sur la cathédrale de Tournai. Alors, pourquoi pas sur le toit du secrétariat général, là, sur l'église ?

L'arrêté sur le partage d'énergie a fait l'objet d'avis et doit être rapidement envoyé au Conseil d'État. Le Gouvernement a insisté, par ailleurs, pour que l'arrêté relatif au pair-à-pair soit proposé dans les meilleurs délais, ce qui permettrait de disposer de l'arsenal complet des textes réglementaires en la matière.

Enfin, j'en arrive à la question du gaz. C'est une question qui revient régulièrement sur la table. Je ne suis effectivement pas un adepte d'une extension sans limites du réseau de gaz, mais il faut envisager la réduction de ce réseau de manière rationnelle. La Flandre a interdit les extensions – vous l'avez signalé –, les raccordements au réseau de gaz. Pour certains cas, on peut évidemment – j'en suis tout à fait intéressé – envisager ce type d'approche, mais je rappelle que, pour le simple citoyen habitant en ville, dans une maison mitoyenne, avec une orientation mauvaise de sa toiture ou avec peu de dégagement, il sera compliqué de lui dire, au moment de remplacer sa chaudière, qu'il ne pourra plus le faire. Je pense qu'il faut aussi une approche différenciée en fonction de la réalité des situations.

Je plaide avant tout pour avoir un déphasage marqué sur le mazout, surtout en zone urbaine, sur un verdissement du gaz, là où cela a du sens et dans les secteurs qui resteront durablement dépendants du gaz.

Je vous entends sur le fonds Kyoto et j'aimerais tempérer votre ardeur à ce sujet. Une réserve pourrait être activée. Néanmoins, il y a plusieurs éléments à prendre en compte.

Tout d'abord, vider la réserve, c'est dégrader la dette publique. J'y reviendrai dans le cadre d'une question orale ou d'une interpellation.

Ensuite, utiliser le fonds Kyoto pour réguler le marché de l'électricité est déjà possible, ce n'est pas une nouveauté. D'ailleurs, certains pays le font. En Wallonie, cela ne sera possible qu'en modifiant le décret. En effet, pour l'instant, ce n'est pas prévu.

Enfin, je tiens à signaler un élément important, à savoir que les textes européens qui encadrent

l'utilisation des recettes de la mise aux enchères ne permettent pas de faire ce type de dépenses de manière inconsidérée. C'est possible, mais dans une certaine proportion, puisque plus de 50 % des recettes constatées doivent servir à l'objet initial du fonds, c'est-à-dire financer la transition.

Je suis dès lors bien prêt à mobiliser la trésorerie issue de l'accord partiel, notamment sur le *burden sharing*, qui date d'il y a quelques jours, mais cela ne devra être qu'en tenant compte de ces différents principes.

S'agissant, Monsieur Douette, de la question du renouvelable et de son impact sur la facture, il faut nuancer le constat. Non pas qu'il ne serait pas exact, mais il faut prendre l'ensemble de la réalité. Le soutien au renouvelable électrique par les certificats verts se fait via les fournisseurs d'électricité, mais pour un soutien qui va aux producteurs. Dire qu'il y a un sursoutien ne doit pas occulter les conditions dans lesquelles les contrats ont été passés entre les producteurs d'énergie et les fournisseurs d'énergie.

Avant de tirer des conclusions trop hâtives sur le système dans sa globalité, il convient de voir dans quelles conditions les contrats de vente ont été passés entre les producteurs et les fournisseurs. Si un producteur a revendu son électricité produite à 80 euros ou 90 euros par mégawattheure, il serait évidemment très peu correct qu'il ne puisse bénéficier des certificats verts en conséquence. C'est pour cela qu'il ne faut pas avoir de mesures hâtives à ce sujet.

Certains dispositifs existent et seront actualisés en vue de donner le juste prix de l'électricité lors du renouvellement de contrats passés. C'est dans ce contexte que doit être revu le coefficient correcteur rho. Celui-ci devrait être revu de manière plus dynamique afin de coller à la réalité lors du renouvellement de contrats de vente.

C'est dans un contexte similaire que le kEco devrait être également revu afin d'adapter au mieux les choses, de même que la méthodologie CPMA, comme j'en ai déjà parlé.

En ce qui concerne les surprofits générés, il faut bien comprendre que c'est au cas par cas qu'il faudra évaluer les choses. Nous avons d'ailleurs demandé à la CWaPE d'analyser les risques de surprofits. Au même titre, la CREG a été invitée à effectuer une analyse similaire. Si des surprofits ont effectivement été réalisés, il sera nécessaire de mettre en place une forme de contribution destinée à soulager les citoyens et les entreprises.

Toutefois, dire que ce mécanisme est simplement un *on/off* serait réduire la discussion de manière exagérée, même si le système doit certainement être aménagé.

D'ailleurs, s'il s'agissait de mettre fin brutalement au dispositif sans mettre les garde-fous, cela aurait trois conséquences :

- juridiquement, la Région s'exposerait à des recours ;
- certains producteurs renouvelables purs rencontreraient des difficultés importantes ;
- les objectifs renouvelables seraient menacés.

Le renouvelable doit nous permettre de garantir, en partie, notre autonomie énergétique. Ne pas le voir sans un contexte d'investissements clair, mais maîtrisé, serait certainement envoyer un mauvais signal pour le futur. Par contre, ne pas admettre qu'il y a des faiblesses dans le système serait aussi un mauvais signal vis-à-vis de nos concitoyens.

Cela me mène à l'intervention de M. Bellot puisque, si nos concitoyens sont inquiets, il faut aussi que le débat public ne s'arrête pas à des propos simplistes. Je suis d'accord avec vous, nous devons communiquer et le faire clairement. En même temps, il y a une complexité très importante dans ce type de crise : il est plus simple de dire « il n'y a qu'à », ce que l'on peut parfois observer dans un certain nombre de lieux de discussion ou de réseaux sociaux. Cependant, ce « il n'y a qu'à » correspond à 115 milliards d'euros au Royaume-Uni. Cela revient à dire que, rien pour la Wallonie, on devrait déboursier 6 milliards d'euros pour assurer une équivalence des mesures envisagées de ce côté.

Le dialogue doit se poursuivre et s'intensifier. Cela se fait notamment au travers des guichets de l'énergie, de même que de la guidance sociale où un budget a été dégagé. J'ai également demandé un renforcement des capacités des Écopack, ainsi qu'une simplification de l'accès aux primes.

Les canaux de communications de la CWaPE et du SPW Énergie sont déjà concentrés sur l'accompagnement aux citoyens afin de les orienter vers des solutions simples et rapides. Cela peut parfois sembler trop peu, mais il est clair qu'il faut poursuivre ce travail très important d'explications et d'information.

Enfin, pour ce qui concerne la question de M. Fontaine sur les guichets de l'énergie notamment, le réseau des 15 guichets de l'énergie est à disposition de tout citoyen pour l'éclairer sur toute question en relation avec les économies d'énergie. De plus, depuis le début de cette année, cinq plateformes de rénovation locales effectuent des démarches proactives auprès des ménages, sur le territoire que chacune d'entre elles couvre, pour les inciter et leur faciliter le travail de réalisation d'un chantier de rénovation énergétique.

Il est clair que ces premières lignes restent insuffisantes au regard du défi, tant à court terme qu'à long terme. Augmenter structurellement ces mécanismes est certainement une nécessité. Plusieurs travaux sont en

cours à ce sujet et une campagne d'information sera également lancée sous peu.

Pour terminer, pour M. Douette et d'autres, concernant le service universel, je confirme que nous avons reçu la majorité des contributions sollicitées sur la mise en place d'un tel service. Les avis se rencontrent sur certaines dispositions, sont complémentaires sur d'autres. Les pistes de travail proposées sont notamment :

- la mise en place d'une fourniture publique accessible à tous les ménages, à un tarif moyen ;
- la mise en place d'un achat groupé d'énergie régionale ;
- la pérennisation du dispositif de client protégé conjoncturel ;
- la fourniture, par les GRD, de certains ménages identifiés comme vulnérables ;
- l'octroi d'une tranche vitale d'énergie à tous les ménages ;
- le renforcement des mesures d'accompagnement des ménages existantes pour diminuer le non-recours au droit et assurer la réduction structurelle de la facture des ménages par l'amélioration de l'isolation des logements.

Dans l'immédiat, il nous est possible de prolonger le dispositif de client protégé conjoncturel, sur lequel vous avez voté tout à l'heure. La CWaPE réalise par ailleurs une évaluation du dispositif, sur base de laquelle nous évaluerons l'opportunité de rendre pérenne ce mécanisme.

Le renforcement des moyens prévus pour l'isolation des logements est largement prévu dans le Plan de relance. Nous travaillons également sur un dispositif visant à renforcer les acteurs de première ligne. Pour les autres pistes, elles nécessitent encore des analyses complémentaires, techniques ou juridiques.

Enfin, nous sommes également en contact avec la Région bruxelloise, qui analyse aussi cette disposition et est en attente des premières conclusions d'une analyse de faisabilité juridique. Nous sommes au début des travaux sur cette question et j'entends bien les poursuivre pour concrétiser ce dispositif et les articuler avec les autres pistes explorées.

Excusez-moi si j'ai été un peu long, j'ai essayé de reprendre l'ensemble des questions, mais c'était un sujet extrêmement complexe, et je pense que nous n'êteindrons pas le débat ce jour.

M. le Président. – Je vous ai effectivement laissé cinq minutes en plus parce qu'il y avait beaucoup de questions.

Je serai également un peu plus souple avec les collègues, mais je rappelle que, pour une interpellation, ce sont trois minutes en réplique et une minute pour les questions et deux minutes s'il y en a deux.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Je ne regrette pas d’avoir intitulé mon interpellation « l’inaction coupable du Gouvernement », parce que tout ce que j’ai entendu aujourd’hui – j’aurais pu mettre un compteur chaque fois que vous utilisiez les mots « on va examiner », « pistes », « à l’étude » ou « groupe de travail » – semble tellement embryonnaire, tellement loin d’une concrétisation.

Vous dites vous-même qu’il faudra encore beaucoup travailler pour concrétiser tout cela.

Ce qui m’inquiète, c’est le réveil tardif du Gouvernement qui commence seulement à s’activer par rapport aux différentes demandes.

Je reconnais qu’en ce qui concerne l’éclairage public, il y a eu de l’action. C’est peut-être le seul point sur lequel il y a de l’action. Vous n’avez pas répondu au détail de mes questions, mais j’y reviendrai par question écrite.

En ce qui concerne l’adaptation des soutiens, il faut distinguer que l’on ne parle pas ici des supprofits, mais des sursoutiens. Ce sont des soutiens que les mécanismes wallons prévoient au renouvelable et qui sont totalement inaudibles, incompréhensibles au regard du prix de l’énergie.

Cela, vous me dites que c’est en cours d’évaluation. Dans la phrase suivante, vous dites qu’il faut le faire dans l’urgence. Cela fait des mois que je vous interroge là-dessus, je peux reprendre l’ensemble des questions. Je suis sidéré d’entendre ce type de réponse.

En ce qui concerne l’évaluation à la CWaPE dans les 15 jours, vous dites que la décision n’est finalement pas celle du 1er septembre, mais celle du 6 ou du 7, que vous n’êtes pas encore prêt. J’espère que vous le serez pour ce Gouvernement et que l’on aura davantage d’éléments.

Il y a toute une série de questions sur lesquelles vous ne m’avez pas répondu : les 20 kilovoltampères, les surprofits des GRD. Je suis étonné que vous ne me répondiez pas. Il n’y a pas de date ou un calendrier de réunion de la fameuse *task force* sur le sujet que vous étiez chargé de convoquer rapidement. Vous ne m’avez pas répondu.

En ce qui concerne le SPW, les UAP et les économies d’énergie, le seul élément de réponse que j’entends est que ce doivent être des tiers investisseurs, il n’y a pas de budget pour cela. Quels sont les objectifs ?

(Réactions dans l’assemblée)

Ce n’est pas nécessaire, mais quel est le contenu réel de la décision ? Il n’y a pas de nouvelle non plus de la

task force « Urgences sociales » à laquelle vous êtes censé être associé.

En ce qui concerne le gaz, je ne vous demande pas que l’on arrête, que l’on interdise l’installation de l’élément gaz comme vous m’avez dit dans la question. Si la conduite passe, elle passe. Je demande que l’on arrête d’étendre le réseau gazier. C’est cela le débat. Il n’est pas question de savoir si l’on va ouvrir un compteur quand le tuyau passe – quand il passe, il passe –, mais que l’on arrête d’investir chaque année des millions et des millions d’euros dans l’extension du réseau, alors que c’est une énergie à laquelle on doit tourner le dos. C’est sur ce point précis que j’attends une réponse de votre part.

On viendra avec une proposition de décret, prise en considération après-demain. J’espère que la majorité sera ouverte à ce débat.

M. le Président. – La parole est à M. Bellot.

M. Bellot (MR). – Dans notre État complexe, il y a les mesures fédérales, les mesures prises par les autres, et il n’est pas toujours facile de savoir qui décide de quoi. Il faut une action cohérente.

Vous n’en avez pas parlé, j’ai lu que des activités industrielles, grosses consommatrices d’électricité allaient être sollicitées pour ralentir leurs activités au cas où l’on arriverait à quasiment la pénurie de gaz et d’électricité. Je ne vais pas reposer une nouvelle question, mais on va devoir se pencher là-dessus.

Il faut aussi savoir qu’en électricité, 25 % du tarif se détermine en fonction de la consommation aux heures de pointe du matin et du soir. Va-t-on entamer une action à ce niveau ? Je ne sais pas qui va la faire.

On a parlé des tiers investisseurs, mais vous avez dit que la Région ne va peut-être pas le faire en direct. Il y a au moins deux intercommunales qui vont le faire, et les intercommunales économiques fonctionnent uniquement avec des moyens wallons.

Dans le principe de subsidiarité, il faut le faire là où cela s’indique le plus. Les outils économiques qui existent vont le faire. Je sais qu’en Brabant wallon et en Province de Luxembourg, les choses sont déjà bien engagées à ce niveau.

Vous avez parlé des aides à l’investissement énergétiques, cela reste un parcours assez complexe et assez long. Ne faudrait-il pas s’attaquer à ce dossier pour aller vers de la simplification ?

Enfin, je ne l’entends ni du Fédéral ni du Régional – j’incite peut-être à le faire – : ce sont les messages de sobriété dont les Allemands et les Français sont actuellement matraqués à la demande de leurs dirigeants en disant : « Sobriété, c’est le maître mot actuellement. Réduisez la température dans vos pièces, réduisez votre

consommation ». C'est sans doute la première mesure à faire pour tenter de faire des économies. En Allemagne, les 19 degrés sont devenus obligatoires dans les pouvoirs publics, sauf dans les maisons de repos et les hôpitaux.

Va-t-on vers des mesures similaires ? Il faut des messages clairs et des actions claires. Nous devons y contribuer tous ensemble, que ce soit le Fédéral, le régional, les provinces et les communes. En tous les cas, il faut qu'une plateforme décide de cela et soit très active et ambitieuse pour faire face à ces difficultés.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour les éléments de réponse que vous avez voulu partager avec nous. Pour certains, ils plaisent ; d'autres ils plaisent moins. Je dirais que vos propos me rassurent en partie puisqu'ils coïncident et correspondent aux propos du ministre de l'Économie que j'ai pu rencontrer ce matin. Les choses entre le Fédéral et le Régional sont en train de se caler. Vous avez aussi évoqué les mesures européennes qui sont beaucoup plus compliquées à prendre, mais vous avez dit que l'ouvrage est sur le métier et que les choses avancent assez rapidement.

Pour les guichets de l'énergie, je n'ai pas dit qu'ils ne travaillent pas, mais que, vu le contexte, il serait peut-être intéressant d'amplifier la communication et d'amplifier les points où les gens peuvent se renseigner. Vous avez répondu en disant qu'il y a 15 guichets et cinq antennes et que vous réfléchissiez à augmenter le potentiel de ces guichets.

Je terminerai par une petite note d'espérance à titre privé : on a parlé du modèle de la Région wallonne, du Parlement wallon entre autres, et des bâtiments publics. J'ose espérer que le bâtiment construit à côté sera économe en énergie et peut-être couvert de panneaux photovoltaïques. Je n'en sais rien et vous ne pouvez pas le savoir. On n'aura pas la réponse aujourd'hui.

M. le Président. – Ce n'est pas le ministre qui doit vous répondre.

La parole est à M. Léonard.

M. Léonard (PS). – Monsieur le Ministre, le débat est évidemment très large dans le cadre de cette interpellation. Je reviendrai d'ailleurs prochainement sur différents sujets. On a parlé des communautés d'énergie, mais les communautés d'énergie sociale, notamment avec nos habitations sociales, sont à mon sens un sujet qu'il faudra redévelopper. La question de la fin des extensions de gaz est un sujet également intéressant, parce que l'on touche à la production de l'électricité. Se chauffer demain avec de l'électricité, c'est intéressant, mais si c'est pour que la production soit faite avec du gaz, on a inévitablement une perte au niveau de la

transformation de la molécule. Il y a quelque chose à penser là derrière. Il faudra probablement y revenir.

Sur la question première que j'avais posée concernant les fournisseurs publics, je me réjouis que les choses avancent. Essayons de ne pas rajouter de la difficulté à la difficulté ou en tout cas des structures aux structures. On a eu, par le passé, d'excellentes expériences puisque nos intercommunales ont été des fournisseurs d'énergie par le passé. Il y a une expertise là-bas. N'oublions pas ce qui a été fait et trouvons les meilleurs moyens pour aider nos concitoyens.

M. le Président. – La parole est à M. Douette.

M. Douette (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Certaines donnent des réponses précises, d'autres du travail à remettre sur le métier et sur lequel on doit avancer.

Ce qui fait vraiment peur – ce n'est pas de votre responsabilité unique –, c'est de ne pas apporter de réponse. C'est vrai que l'on n'a pas tous les leviers. Je le dis peut-être de manière plus rapide et efficace. Quand on voit des gens qui viennent, qu'ils soient des ménages, qu'ils soient des entreprises, qui nous contactent de manière journalière pour que l'on essaie de trouver des solutions, et que leur message est : « Vous, de votre côté à la Wallonie, que pouvez-vous mettre en place ? » parce qu'ils voient beaucoup de messages cités de l'Union européenne – vous avez expliqué tout ce que l'Union européenne essaie de mettre en place –, on parle du Fédéral, mais au niveau de la Wallonie, c'est un peu plus complexe. Il faudra peut-être – c'est ce que je vous demande ici – faire une liste des mesures appliquées pour qu'il y ait une meilleure lisibilité sur la communication, avec des délais derrière, peut-être mettre la liste de ce qui est faisable ou non par rapport aux propositions faites ici, avec un délai et un timing. Cela permettra aux citoyens de bien voir que l'on bouge.

Par exemple, vous parlez de la coupure sur les autoroutes. De nouveau, je regrette un peu ce manque de concertation. Pourquoi ne pas le faire sur l'ensemble de la Wallonie avec les communes ? La Région coupe vite ses éclairages sur ses autoroutes, nos routes régionales, les routes communales. On aurait pu travailler de concert et faire un projet ensemble. Je pense que cela aurait été intéressant.

On parle des producteurs d'énergie verte. Évidemment, je vais répondre à mon collègue Bierin, je ne parle pas évidemment des coopératives, je parle des gros producteurs éoliens, je parle des producteurs qui fournissent et qui proposent des prix d'achat des terrains pour installer leurs éoliennes, qui sont quand même astronomiques, qui proposent en plus de la taxation aux communes, des financements pour pouvoir faire passer des dossiers à ces différentes communes, qui proposent des sponsorings à certains clubs. Excusez-moi, mais

quand je vois des montants pareils – j’assiste à pas mal de réunions de présentation d’éoliennes, où les promoteurs eux-mêmes vous disent que, s’il n’y a pas le certificat vert, il est impossible de présenter des projets tels que ceux-là –, est-ce aux citoyens de payer ces surpropositions ? Il faut peut-être entrer dans des propositions plus raisonnables et revoir le mécanisme d’installation des éoliennes, ce qui évitera d’ailleurs d’avoir des recours permanents contre l’ensemble des éoliennes installées.

Je termine effectivement par la partie Kyoto. J’entends bien, si je comprends bien, les 500 millions d’euros servent à maintenir une dette stable. Peut-être faut-il trouver d’autres dépenses à réduire pour permettre d’affecter ces 500 millions d’euros au fonds Kyoto et activer cet argent pour l’objectif auquel il doit être affecté. Ce que je demande en conclusion, c’est d’avoir une liste de l’ensemble des mesures que l’on peut prendre, de l’impact qu’elles peuvent avoir, et de l’avoir sur une ligne du temps. En dernière conclusion, je serais curieux, pouvez-vous nous transmettre les chiffres d’économies prévues sur la fermeture des autoroutes, pour voir quel est l’impact de cette mesure plus particulière ?

M. le Président. – La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). – Je n’ai pas grand-chose à ajouter par rapport aux réponses de M. le Ministre et aux différentes interventions. Je dirais simplement que c’est compliqué à la fois de vouloir une grande concertation et mettre tous les acteurs autour de la table, et en même temps de vouloir des mesures qui vont vite et qui ont un impact rapide, qui permettent de diminuer la demande, parce que c’est aussi cela, le sens de ces mesures, ce n’est pas uniquement leur impact pris individuellement et séparément, mais c’est que globalement, elles permettent de faire des économies pour les pouvoirs publics en termes d’euros sonnants et trébuchants, mais elles permettent aussi de diminuer la demande sur un marché qui est en très forte tension. Je crois que c’est important aussi d’avoir ces éléments en tête.

M. le Président. – L’incident est clos.

INTERPELLATION DE M. DESQUESNES À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L’ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « LA SURPRENANTE MÉTHODE CHOISIE PAR M. LE MINISTRE DE L’ÉNERGIE POUR QUE LA WALLONIE ATTEIGNE SES OBJECTIFS CLIMATIQUES »

QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L’ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « LE NOUVEAU PLAN AIR-CLIMAT-ÉNERGIE À L’HORIZON 2030 »

QUESTION ORALE DE M. DOUETTE À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L’ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « LE PLAN AIR-CLIMAT-ÉNERGIE À L’HORIZON 2030 »

QUESTION ORALE DE M. FLORENT À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L’ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « LA PRÉSENTATION DU PLAN AIR-CLIMAT-ÉNERGIE À L’HORIZON 2030 »

QUESTION ORALE DE MME CASSART-MAILLEUX À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L’ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « LE NOUVEAU PLAN AIR-CLIMAT-ÉNERGIE ET LES MESURES AGRICOLES »

M. le Président. – L’ordre du jour appelle l’interpellation et les questions orales à M. Henry, Ministre du Climat, de l’Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, de :

- M. Desquesnes, sur « la surprenante méthode choisie par M. le Ministre de l’Énergie pour que la Wallonie atteigne ses objectifs climatiques » ;
- M. Frédéric, sur « le nouveau plan Air-Climat-Énergie à l’horizon 2030 » ;
- M. Douette, sur « le plan Air-Climat-Énergie à l’horizon 2030 » ;
- M. Florent, sur « la présentation du plan Air-Climat-Énergie à l’horizon 2030 » ;
- Mme Cassart-Mailleux, sur « le nouveau plan Air-Climat-Énergie et les mesures agricoles ».

M. Nemes se joint à l’interpellation.

La parole est à M. Desquesnes pour développer son interpellation.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, alors que nos citoyens, nos entreprises, nos associations subissent de plein fouet la crise de l’explosion des prix d’énergie et attendent de nos gouvernements une attitude responsable, efficace des décisions pour les aider à faire face à ce contexte

extrêmement difficile, vous choisissez, en tant que ministre de l'Énergie de sortir dans la presse, un document – je ne sais pas comment nous devons le qualifier, c'est l'une de mes questions –, une espèce d'avant-projet, de Plan Air-Climat-Énergie, que semble-t-il vous êtes le seul à avoir validé.

Bien sûr, il est plus que temps que la Wallonie se dote d'une vision et d'une stratégie climatique à la hauteur de son ambition, des engagements que nous avons pris ici, chers collègues, au sein de cette assemblée, en décembre 2018, pour l'horizon Zéro Carbone en 2050.

Effectivement, lors de la dernière séance avant les vacances, mon groupe avait demandé qu'un projet de plan soit validé, mais par le Gouvernement. Hélas, la majorité n'a pas jugé utile de mettre la pression sur l'ensemble du Gouvernement et la motion n'a pas été votée. Ensuite, vous venez avec un document, mais de quoi parle-t-on précisément ?

Lorsque j'ai écrit l'interpellation – mais encore aujourd'hui –, il n'y avait pas l'ombre d'un communiqué de presse, j'ai bien cherché sur votre site. Sur le site du Gouvernement wallon, il n'y avait rien du tout, aucune note de travail. Finalement, il n'y a que la presse ou quelques journalistes qui auraient reçu une note de deux pages, alors que le document vanté, semble-t-il, en contiendrait 204. Quant à notre assemblée, chers collègues, elle avait déjà été fortement boudée et laissée à l'écart lors de la procédure du panel citoyen que vous aviez initié, Monsieur le Ministre. Je me souviens avoir reçu, deux ou trois jours avant la fin, une invitation à participer au *pow-wow* final parce que vous vous étiez rendu compte que c'était compliqué de ne même pas inviter à la conclusion finale. Vous nous écarterez comme Parlement alors que cette question est un enjeu fondamental. Monsieur le Ministre, pour vous, les membres de cette assemblée comptent-ils ?

Ce n'est pas une question de flagornerie, il ne s'agit pas juste de se flatter et de dire : « Nous, comme parlementaires, chers collègues, nous avons de l'importance ». Il ne s'agit pas de cela. C'est parce que si nous voulons construire durablement et sur un enjeu tel que nos objectifs climatiques, comment pouvons-nous penser travailler non durablement ?

Pour travailler durablement, il faut construire des choses indépendamment des majorités et des résultats des élections. Cela nécessite une implication la plus large possible de l'assemblée et des représentants du peuple de Wallonie que nous sommes.

Or, vous faites un choix différent, Monsieur le Ministre. Je vous demande très clairement, comment allez-vous assurer demain, quand vous ne serez plus ministre et qu'un ou une autre prendra votre place, que l'on va tenir le cap si vous le faites de façon si perso ?

Aujourd'hui, chers collègues, nous ne pouvons pas débattre du fond du dossier, c'est absolument impossible puisque nous n'avons pas cette information. Quand ce document de 204 pages sera-t-il rendu public ?

Comptez-vous l'envoyer à chacun des parlementaires ou bien tout simplement le publier sur un site internet pour ouvrir un vrai débat et pas seulement un débat sur votre communiqué de presse, ce que vous voulez bien mettre sur la table ?

Les bribes de propositions d'ailleurs, et cette méthode n'ont fait qu'allumer le feu, jeter aux orties un débat puisque même les présidents des deux partis de votre majorité ont dézingué en plein ciel les mesures, ou certaines de celles-ci dont vous vous étiez fait le chantre, et clairement la méthodologie.

Chers collègues, aujourd'hui, maintenant, dans une autre commission, celle de Mme De Bue, un parlementaire de la majorité dit tout à fait la même chose que ce que je viens de dire.

Je m'interroge fondamentalement sur votre méthode, votre choix.

Tout d'abord, pouvez-vous nous expliquer quelle est la validité de cette note ? De quoi s'agit-il ? Qui l'a validée ? Est-ce vous seul ou c'est l'administration qui vous a présenté un document et vous avez dit : « OK, nous pouvons avancer là-dessus » ? Ce document a-t-il été soumis en intercabinet ? Si oui, avec quelle réponse ? Ou encore, plus précisément, je suis retombé sur une notification du 2 juin dernier, le point B. 24, qui vous enjoint, Monsieur le Ministre – en tout cas que vous avez validé avec vos collègues du Conseil des ministres –, de lancer des bilatérales sur le projet de plan Air-Climat-Énergie. Où en sont ces bilatérales ? Quel en est le résultat ? Pourquoi avez-vous décidé au contraire de sortir tout seul de votre côté sans le moindre accord, semble-t-il, de vos collègues, qu'ils soient formels ou informels ?

Monsieur le Ministre, vous n'êtes pas un nouveau ministre, vous avez déjà été ministre d'une législature. Vous avez déjà fait ces mesures que vous annoncez avant dans la presse. Quel est le résultat ? Aujourd'hui, les dossiers sont embourbés ou prennent du retard. Est-ce vraiment sérieux d'agir de cette façon ?

Finalement, à part dire « Regardez, je suis un ministre Ecolo, je suis capable de présenter », ce n'est pas ce que l'on attend de vous. On n'attend pas que vous soyez un ministre Ecolo : on attend que vous soyez un ministre du Gouvernement et responsable, capable d'emporter l'adhésion de vos collègues, de construire sous consensus ou sous compromis des mesures efficaces pour le climat.

Parlons du climat au sein du Gouvernement et de votre majorité. Franchement, votre sortie a-t-elle aidé à ce que vos collègues soient plus enclins à avancer sur

les mesures, sur l'opérationnalisation de ces mesures et sur le calendrier ? De nouveau, chers collègues, nous n'avons aucun élément d'information.

Vous m'aviez précédemment dit que, pour la fin de l'année, ce serait adopté. Je vous repose la question : avez-vous des signaux clairs au sein de votre majorité ? Le calendrier de la fin de l'année sera-t-il tenu ?

J'aimerais aussi connaître quelles sont les autorités, les administrations, les fédérations qui soutiennent ce que vous avez mis aujourd'hui sur la table. Je ne sais pas comment on doit vraiment le qualifier. Ces propositions peuvent-elles être connues ? Avez-vous reçu des documents à l'appui, des avis ? J'aimerais en tout cas en disposer, puisque c'est vous qui avez fait le choix de mettre le débat sur la place publique.

J'aimerais également que vous nous expliquiez, en termes de méthode, de quelle manière vous avez fixé des objectifs de plafonnement des émissions de gaz à effets de serre pour chacun des secteurs, puisque vous semblez avoir fait un choix en la matière. Quelles sont les mesures ?

Bref, comment y a-t-il moyen de connaître le tableau ou le chemin qui, j'imagine, se trouve dans ces 204 pages ? Un monitoring est-il prévu ?

Quand va-t-on, nous, parlementaires, disposer des éléments pour que ce ne soit pas un débat tronqué, mais un débat de fond ?

Le panel citoyen vous avait remis une série de mesures. Qu'avez-vous fait de ces 168 recommandations ? Se retrouvent-elles toutes là-dedans ou avez-vous fait un tri ? Si oui, sur base de quels critères ?

Vous vous étiez engagé à retourner vers les panélistes. Allez-vous tenir cet engagement ? Si oui, quand ? C'est bien de lancer des formules de démocratie participative – même si c'est en écartant le Parlement et ses élus –, vous aviez au moins pris cet engagement. Allez-vous le faire ?

En conclusion, vous aurez compris l'étonnement de mon groupe des Engagés quant à votre sortie, votre effet d'annonce. Au-delà de la crise énergétique qui nous frappe, nous sommes tous conscients que des mesures structurelles en matière d'énergie et de climat doivent être prises de manière réfléchie et concertée. Il faut que tout cela soit mis en œuvre dans un laps de temps, le plus court possible avec les horizons 2030 et 2050, que ce soit une réussite qui suscite l'adhésion la plus large. Vous pouvez décider ce que vous voulez, s'il n'y a pas d'adhésion, vos efforts seront réduits à néant et n'obtiendront rien du tout.

J'insiste enfin pour que, contrairement au processus participatif mis en place pour l'élaboration de ce plan, le Parlement ne soit plus mis de côté dans le cadre des

conclusions du futur plan Air-Climat-Énergie et que l'on puisse, par rapport à des mesures qui impacteront toutes les dimensions des compétences de la Wallonie, avoir un débat public, des échanges d'arguments dans les meilleurs délais, dans l'enceinte de ce Parlement qui a besoin aussi de rentrer dans le débat et de montrer qu'il est capable, sur des enjeux comme ceux-là, de prendre de la hauteur et des engagements.

M. le Président. – La parole est à M. Frédéric pour poser sa question.

M. Frédéric (PS). – Monsieur le Ministre, j'ai vu qu'il y avait beaucoup d'éléments de ce plan Air-Climat-Énergie 2030. Je partage évidemment les objectifs. Nous avons des objectifs européens de réduction des gaz à effet de serre et nous devons nous intégrer là-dedans. Je suis conscient de l'urgence climatique. Nous sommes dans une situation face à l'énergie qui est extrêmement compliquée.

L'urgence climatique semble être un peu mise de côté par l'opinion publique. On sent moins de motivation. Les drames auxquels on a assisté cet été à travers la planète – qui était en feu ou en tempête – ne font qu'indiquer que cette urgence climatique est de plus en plus prégnante.

Je me dis aussi qu'il y a un certain nombre de mesures, dans ce qui a été annoncé, qui m'interpelle et pour lesquelles je ne voudrais pas, si elles devaient se confirmer, qu'elles mettent encore plus en difficulté un certain nombre de personnes dont on est conscient, déjà aujourd'hui, que la précarité énergétique les touche. Je ne vais pas faire ce débat facile des classes moyennes, des pas moyennes, des très moyennes.

En tout cas, je sais que la majorité des gens que je rencontre ont peur de demain, ont peur de leurs factures et ont peur du drame auquel ils seront confrontés.

Je voulais me focaliser sur l'un ou l'autre élément.

Vous voulez, par exemple, labelliser les logements en fonction de leur consommation énergétique. Sur le fond, je peux partager. Je me questionne, parce que les gens qui ont des revenus modestes et qui ont déjà toutes les peines du monde pour arriver en fin de mois – qui ont peut-être acquis une petite maison à force de travail – n'ont pas automatiquement les moyens, malgré les primes et les aides, d'investir massivement pour améliorer les performances énergétiques de leur immeuble. J'ai peur qu'avec cet objectif de labellisation, on puisse encore porter atteinte davantage à leurs difficultés de ménages à revenus modestes et qu'ils ne savent pas effectuer ces travaux.

Je me pose la même question sur l'interdiction des chaudières au mazout, à partir de 2024. Pour cela aussi, une catégorie sociale utilise ces moyens de chauffage.

J'aimerais savoir quelles mesures d'accompagnement vous comptez adopter pour soutenir les ménages à revenus modestes. Y a-t-il des garde-fous que vous comptez prendre afin de ne pas appauvrir la population qui traverse des moments déjà extrêmement difficiles ?

M. le Président. – La parole est à M. Douette pour poser sa question.

M. Douette (MR). – Comme tout à l'heure, quand il y a eu une question et une interpellation, je me permets de faire les deux en même temps.

Monsieur le Ministre, la crise énergétique que connaît toute l'Europe – cela ne se localise pas qu'à la Wallonie – et qui frappe également la société, la population et les entreprises wallonnes impose une réflexion systématique et systémique sur le plan Air-Climat-Énergie 2030. Ce plan peut-être porteur de plein de solutions et de réponses.

Mon intervention se fera sur deux parties.

Sur la forme et la méthode utilisée pour diffuser ce plan, à titre personnel, je ne peux que déplorer la manière dont nous avons appris le contenu de ce plan, au travers de la presse. J'ai essayé en vain, à travers les différents articles, de me procurer l'ensemble de ce plan et je dois bien vous avouer que j'ai eu du mal à l'obtenir. On me le promet dans les heures et jours à venir. Je suis étonné de cette méthode, car nous parlons souvent de transparence au sein de notre assemblée et puisque l'on doit prôner la transparence, au nom de mon groupe, je vous proposerai d'avoir accès à l'ensemble de ce texte original et de porter ici, au sein de la commission, un large débat sur l'ensemble des mesures proposées dans ce texte.

Sur le fond, je suppose que le texte est basé sur une série d'éléments. Le Parlement ne peut-être absent de ce débat. D'où une série de questions qui vont se poser. Dès lors, plutôt que de se poser des questions pendant 120 ans, autant que l'on ai un débat à un moment donné.

Comme vous le précisez vous-même, les lignes peuvent encore évoluer au niveau de ce plan. Avant que celles-ci n'évoluent, pourriez-vous nous détailler la proposition déposée sur la table du Gouvernement et en expliciter la logique ?

Quelle fut la méthodologie suivie et comment s'est élaboré ce plan ?

Quels furent les obstacles rencontrés – car il y a certainement eu des obstacles à l'élaboration de ce plan – et comment les avez-vous solutionnés ?

Vous avez précisé qu'une large concertation était organisée en amont. Pouvez-vous nous préciser les interlocuteurs que vous avez rencontrés et déposer sur le banc du Parlement les éventuelles contributions écrites ?

Je présume que vous avez les contributions écrites pour l'ensemble des interlocuteurs.

Des concertations ont-elles également été menées avec les autorités fédérales, fédérées, communautaires, afin d'avoir un plan global, si je peux m'exprimer ainsi ?

Ce plan doit représenter la stratégie wallonne pour atteindre les objectifs climatiques de notre pays, plus spécifiquement de la Wallonie, à savoir une réduction de 55 % des gaz à effet de serre d'ici 2030. C'est demain 2030. Plus vite nous aurons ce plan sur la table, plus vite nous pourrons débattre, plus vite nous avancerons tous ensemble.

L'énergie et les économies d'énergies doivent être la colonne vertébrale de ce plan, je suppose que c'est le cas.

Pouvez-vous nous détailler la vision énergétique sur laquelle vous avez travaillé ? Quels sont les curseurs principaux ?

J'avais prévu tout un chapitre sur le plan Kyoto qui peut faire partie de cet élément de décarbonation. Pouvez-vous nous éclairer sur les montants du fonds Kyoto qui seront affectés à ce plan ?

Je présume que s'il y a un plan d'ampleur jusque 2030, il y a des actions. Comme toute action, il faut des moyens humains derrière. Qui va réaliser toutes ces actions au niveau de notre Wallonie ?

Outre les moyens humains, il faut des moyens financiers. Pour chaque action, pouvez-vous également nous ventiler les moyens financiers qui seront prévus, parce que si le plan est d'envergure comme je l'espère, il faudra se donner les moyens de le faire ? Nous connaissons toutes et tous la situation financière de notre Wallonie. Il faudra certainement aller chercher ces moyens financiers ailleurs si nous voulons un plan efficace et en faire une priorité.

M. le Président. – La parole est à M. Florent pour poser sa question.

M. Florent (Ecolo). – Monsieur le Ministre, le PACE est un document qui est amené à devenir une pièce centrale de l'ambition et la trajectoire climatique de la Région wallonne pour pas mal d'années, une fois qu'il sera adopté par le Gouvernement.

Si nous conservions la trajectoire du PACE précédent, nous n'atteindrions jamais notre engagement de la DPR et ce qui est devenu aussi une loi contraignante de la part de l'Union européenne, puisqu'elle s'est dotée d'une loi climatique que nous devons respecter.

Pour la bonne compréhension de l'enjeu, par rapport au texte de la question du PTB qui n'a pas eu lieu, le

secteur ETS est très largement pris en charge par des mécanismes européens ETS. Ce secteur devra atteindre une diminution de 61 %, c'est important.

Par contre, le secteur non ETS devra atteindre une diminution de 47 %. Ce n'est pas du tout négligeable, c'est une ambition importante et c'est ce que le PACE aborde en grande partie.

Sur le reproche du Parlement qui aurait été mis de côté de la part de M. Desquesnes, c'est un récit un peu absurde qu'on essaie de générer.

Premièrement, il n'est que logique que la première mouture soit déposée au Gouvernement là où elle va être discutée. Je rappelle que le Parlement ne devra pas voter cette feuille de route climatique. Personne ici, n'est en train de dire que le débat ne doit pas avoir lieu dans cette enceinte. Je l'attends, je n'ai aucun souci avec cela. Il doit avoir lieu, on doit pouvoir avoir ce débat sur le fond : les mesures à prendre, le contrôle de la trajectoire.

La question est : comment organiser ce débat et quand est-il le plus pertinent ? J'aurais tendance à dire une fois que le Gouvernement s'est saisi du document.

Sur l'implication du Parlement dans les travaux du panel, on s'est longuement exprimé à ce sujet. Je ne vais pas y revenir, mais je note deux éléments rapidement. C'est plutôt votre groupe qui a boudé la restitution publique des résultats auxquels nous avons tous été invités, et pas deux-trois jours avant, mais longuement avant, dans ma mémoire. Vous oubliez de manière un peu comique de dire qu'il y a eu, dans cette enceinte, un long échange avec les panélistes. On a pu entrer dans l'ensemble des propositions des panélistes. C'est bizarre de dire que le Parlement a été complètement mis sur la touche. C'est un récit que l'on essaie de générer.

Pour le reste, le PACE va concerner le Parlement, tous les Wallons. Il est normal qu'une communication avec les parties prenantes et avec les citoyens soit organisée.

J'adresse mes questions à M. le Ministre. Comment envisagez-vous cette communication, cette implication des parties prenantes ? Quel retour ? Vous l'avez peut-être déjà réalisé vis-à-vis des nombreux contributeurs : le panel, mais aussi les syndicats, l'Union wallonne des entreprises, les jeunes.

Quel canal de discussion organisez-vous entre vos services et ces différentes parties prenantes ? Puis bien entendu, comment avancent les travaux au sein du gouvernement, quelles sont les perspectives de négociation ?

Je note simplement que le ministre du Climat a fait une partie du job en déposant des mesures concrètes qui sont basculantes, mais qui sont nécessaires pour atteindre nos objectifs de réduction. Ces mesures sont

sur la table et aujourd'hui les politiques et le Gouvernement devront prendre leur responsabilité, voir lesquelles sont les plus appropriées. J'entends déjà que des débats s'initient suite aux articles, ce qui est tout à fait normal. On doit avoir en tête que le chemin peut être différent, mais l'horizon de moins 55 n'est pas négociable puisque c'est une obligation européenne et c'est un engagement fort de cette législature. On devra avoir ce courage de mener à bien ce plan. C'est en tout cas ce que je souhaite.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Ministre, pas mal de choses ont déjà été dites, je ne vais pas les redire, je vais vraiment me cantonner au secteur agricole.

Concernant le nouveau plan Air-Climat-Énergie, dans le domaine de l'agriculture, vous préconisez une réduction du cheptel bovin viandeux et laitier ainsi qu'une réduction de l'utilisation des intrants pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Vous préconisez un élevage plus extensif. Cependant, les premiers résultats de l'outil DECiDE montrent que certaines exploitations moins extensives ont un meilleur bilan d'émission de gaz à effet de serre que les exploitations plus extensives.

Je regrette votre manque de nuance dans ce chapitre et je ne ferai pas de cette mesure une formule magique afin d'atteindre ces objectifs décrits au chapitre deux. Je rappelle également que votre Gouvernement a soutenu le maintien des aides couplées « bovins » sans charge d'UGB à l'hectare pour la prochaine programmation de la Politique agricole commune.

La présence de bétail sur notre sol wallon est et doit rester prioritaire afin de garantir et de pérenniser une agriculture liée au sol. Les intrants coûtent de plus en plus cher aux agriculteurs. C'est légitimement qu'il faut tendre vers une diminution de ceci tout en préservant le caractère productif de la culture. C'est un véritable challenge dont la seule solution ne peut être la transition vers le bio.

Notre agriculture est multiple. N'opposons pas les modèles de production entre eux. Cela a toujours été mon cheval de bataille. Cela n'aurait aucun sens pour des filières grandes ou culture comme pour les céréales ou les betteraves ou les pommes de terre, le défi est de taille afin de garantir une viabilité économique essentielle à l'agriculteur et une production qui doit répondre à une demande toujours plus forte de produits de base. Monsieur le Ministre, au niveau des mesures agricoles, comment avez-vous réalisé ce PACE ? Sur quels critères vous êtes-vous basé ? Comment les syndicats agricoles ont-ils été associés à la rédaction de ces différentes mesures ? Avez-vous pris connaissance de différentes études qui dirigent en tout cas vos

mesures et la manière dont vous parlez du secteur agricole ?

M. le Président. – La parole est à M. Nemes qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Nemes (PTB). – Monsieur le Ministre, mon camarade, Antoine Hermant, vous avait adressé une interpellation fouillée sur le plan Climat 2030 de la Wallonie. Comme il est malade, je vais me joindre à l'interpellation pour vous poser la question centrale sur ce plan, à savoir : quand allez-vous rendre public ce texte et tout son contenu, vu qu'il est estimé à plus de 200 pages dans la presse, mais que l'on n'en a toujours pas vu la page de garde ? Il faut le diffuser largement, bien au-delà de ce seul Parlement. C'est important, car un débat public est vraiment nécessaire et urgent sur base concrète de ce plan. À quand une présentation claire et un document accessible à tous ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Madame et Messieurs les Députés, je l'ai dit la semaine dernière, je le redis aujourd'hui, l'urgence sociale crève les yeux face à l'augmentation des prix de l'énergie, qui affecte la vie quotidienne d'un nombre de plus en plus grand de citoyens. En même temps, l'urgence climatique ne fait plus débat, mais elle demande des décisions politiques structurelles.

Dans ce contexte d'urgence, certains se questionnent sur la pertinence d'un plan Climat à l'horizon 2030. Mais c'est bien aujourd'hui que nous devons agir sur les causes des dérèglements climatiques et c'est bien maintenant que nous devons paver le chemin pour une transition progressive, mais décidée, vers la neutralité carbone.

Il faut toujours se rappeler aussi que, si nous sommes dans cette situation extrêmement tendue au niveau énergétique, c'est avant tout parce que nous sommes hyper dépendants de l'énergie fossile, dont le prix est incontrôlable et qui dérègle le climat.

Après un large processus de consultation, j'ai donc soumis à mes collègues du Gouvernement un projet complet de révision du plan Air-Climat-Énergie, l'outil wallon ad hoc. Celui-ci, pour rappel, vise, comme prévu par la Déclaration de politique régionale, une réduction de nos émissions de gaz à effet de serre de 55 % à l'horizon 2030 par rapport à 1990.

À côté de cet objectif central, il s'agit aussi d'augmenter la production d'énergie renouvelable et d'améliorer l'efficacité énergétique.

Ces objectifs sont en cohérence avec les discussions en cours au niveau européen, notamment dans le cadre du paquet Fit for 55, mais aussi de l'initiative

Repower EU, qui pourrait nous amener à revoir ces ambitions à la hausse dans les mois à venir.

Ce projet de plan n'est pas à prendre ou à laisser, pas du tout. L'objectif des 55 % ne peut pas être remis en question. D'ailleurs, il s'impose à nous par le côté européen. Par contre, il y a plusieurs chemins possibles pour y parvenir.

Je mets sur la table un plan cohérent, mais il n'y a pas de totem. On peut tout à fait ajouter ou retirer des mesures, on peut discuter de l'intensité ou de la vitesse de mise en œuvre de certaines actions. Il y a beaucoup de curseurs qui peuvent être discutés, mais il faudra que le paquet final d'actions soit à la hauteur des ambitions annoncées.

L'énergie et les économies d'énergie constituent bien la colonne vertébrale du plan. Au niveau énergétique, la vision proposée dans le projet de plan est celle de l'articulation entre, d'une part, la réduction de la consommation d'énergie et l'accroissement de l'efficacité énergétique et, d'autre part, la sortie des énergies fossiles et le déploiement massif des énergies renouvelables.

Dans le projet de PACE, nous intégrons les mesures déjà décidées, dont celles qui figurent dans le Plan de relance, qui constituent déjà une ossature forte – ce n'est pas non plus comme si l'on devait tout commencer seulement maintenant –, les réformes que nous avons enclenchées, comme la révision des accords de branche, l'opérationnalisation des communautés d'énergie renouvelable, les mesures en termes de transfert modal, et cetera.

Je voudrais aussi rappeler que, s'agissant d'un plan à l'horizon 2030, une grande partie des actions et de leur mise en œuvre aura lieu au cours de plusieurs législatures suivantes, pas uniquement lors de celle-ci. Un élément essentiel du projet que je mets sur la table est dès lors l'installation d'un dispositif de monitoring et d'évaluation des actions du PACE. Celles-ci étant conçues à court, moyen et long terme, il est proposé un mécanisme qui permet d'ajuster les actions aux évolutions conjoncturelles et structurelles afin de garantir l'atteinte des objectifs.

Le processus de gouvernance prévoit aussi des rendez-vous réguliers pour mettre en œuvre des mesures d'ajustement et la diffusion régulière des bilans vers la population et les parties prenantes.

Au niveau du processus, comme vous le savez, le projet sur la table a déjà été largement nourri de multiples contributions : un panel citoyen, des représentants des jeunes, des entreprises, des syndicats, des ONG, des acteurs sociaux, le Comité wallon des experts sur le climat, et l'administration. C'est un travail participatif qui s'est tenu et votre commission a d'ailleurs eu l'occasion d'entendre au mois de mai,

comme cela a été dit par M. Florent, des représentants du panel citoyen.

Concernant spécifiquement les suites données aux recommandations du panel citoyen ainsi que celles émanant du dispositif de consultation des jeunes mené par le Forum des jeunes, nous avons, avec l'administration, d'abord procédé à un classement des recommandations par nature. Il y a, en effet – et c'est logique – une partie des recommandations qui sortent du champ strict des compétences régionales. Ces recommandations ont été transmises aux autres niveaux de pouvoir concernés.

Pour les recommandations restant dans le champ du PACE wallon, c'est-à-dire environ deux tiers, certaines ont pu être reprises telles quelles, d'autres de manière partielle, tenant compte de la réalité des dispositifs déjà en place ou de contraintes techniques.

Quelques-unes ne sont, à ce stade, pas reprises dans le projet. Elles constituent une forme de réserve dans laquelle nous pouvons encore aller rechercher dans la suite des discussions l'une ou l'autre proposition supplémentaire.

La correspondance précise entre les recommandations du panel et du Forum des jeunes et les actions proposées dans le projet de plan a été transmise aux différents membres du Gouvernement afin d'assurer un traitement exhaustif.

Des participants au processus ont été informés de l'état d'avancement des travaux et nous prévoyons de les revoir une fois que le plan aura pu être adopté par le Gouvernement.

Par rapport aux autres niveaux de pouvoir, la logique suivie dans le projet de plan et validé par le Gouvernement du 2 juin dernier, qui avait déjà adopté une série de mesures concernant le PACE, est de limiter le périmètre d'action du plan aux émissions non ETS sur le territoire wallon, puisque le système ETS est géré par le système européen. La concertation avec les autorités fédérales, fédérées et communautaires a lieu à travers le travail de compilation.

Au niveau de l'articulation avec la contribution wallonne au PNEC, c'est bien l'intention que le projet de PACE serve de base à celle-ci ; même s'il y aura des adaptations d'ordre technique pour coller aux obligations européennes de rapportage.

Au niveau du Gouvernement, nous avons démarré, la semaine dernière, une analyse approfondie en intercabinets de l'ensemble des propositions afin de parvenir à un projet équilibré, qui continue de respecter les objectifs climatiques. Je peux vous dire que les échanges sont constructifs et que l'ensemble des partenaires de majorité sont engagés autour des objectifs communs qui étaient annoncés depuis longtemps. Il n'y a pas de surprise par rapport à l'objectif global.

Concernant l'urgence sociale et la précarité énergétique en Wallonie, que vous pointez à juste titre comme enjeu majeur, Monsieur Frédéric, mon ambition est d'adopter un plan qui s'inscrive pleinement dans une démarche de transition juste.

De manière générale, une des ambitions du projet que je soumetts est de protéger les gens, mais aussi les entreprises, les écoles, les agriculteurs, les services publics, des chocs énergétiques et climatiques en les aidant à se déplacer, se chauffer, manger, vivre, travailler, cultiver, sans dépendre du pétrole et des énergies fossiles. C'est bien là un des éléments transversaux de l'ensemble de ce projet de plan.

Concernant la sortie des énergies fossiles, nous devons commencer dès maintenant une transition vers les énergies renouvelables, en ayant pour horizon 2050. Il est donc proposé un calendrier de sortie progressive, à nouveau tout à fait discutable dans ses modalités précises, dans son phasage précis, comme c'est également le cas dans les autres régions et dans les pays voisins. Il s'agit de l'interdiction de l'installation de nouvelles chaudières dans les nouvelles constructions, puis lors de remplacement. Bien entendu, ce calendrier, comme je l'ai dit, tout à fait discutable dans son phasage ou dans ses modalités, doit aussi s'accompagner d'un mécanisme de soutien, dont une partie est d'ailleurs déjà prévue dans le Plan de relance de la Wallonie.

Pour ce qui concerne la partie agricole du projet de plan, Madame Cassart-Mailleux, elle se base largement sur les travaux déjà réalisés par le Gouvernement, en particulier le Plan stratégique PAC 2023-2027, le Plan stratégique de développement de l'agriculture biologique à l'horizon 2030, le Plan de relance de la Wallonie, notamment via les mesures Agro-Énergie et plan Agroécologie. En particulier, le plan PAC constitue une première contribution sérieuse au PACE puisque le plan PAC, validé en première lecture en février dernier, s'articule autour de neuf objectifs stratégiques européens, dont un objectif de contribution à l'atténuation au changement climatique.

Il a notamment été défini un besoin d'encourager un élevage plus extensif, mais pas qu'extensif, concrétisé par l'ECO-régime Prairie, par la mesure agro-environnementale « Autonomie fourragère », et cetera, un objectif de développement de l'agriculture bio, un besoin d'encourager différentes formes d'agriculture plus économes en intrants. Il y a donc différentes solutions, pas uniquement le développement de l'agriculture biologique, qui sont envisagées.

Il y a donc, dans ce secteur comme dans l'ensemble des secteurs envisagés, un grand nombre de progressions qui sont faites et qui résultent d'une intégration que j'estime équilibrée, mais qui est soumise au Gouvernement, des différentes contributions que nous avons pu recevoir. Il est vrai qu'à ce stade le plan est en discussion au Gouvernement. Il y sera rendu

public dans un stade ultérieur et certainement soumis à un certain nombre d'avis. Ce qui est tout à fait majeur dans cette démarche, c'est que nous devons avoir la garantie d'atteindre les objectifs annoncés par la Déclaration de politique régionale, annoncés par les obligations européennes, annoncés aussi par l'urgence. La seule difficulté, quels que soient les curseurs, quelles que soient les propositions sur lesquelles on travaille, est qu'il ne faut pas retirer des mesures qui ont un potentiel important et ne pas les compenser par d'autres mesures, par d'autres intensifications de certaines mesures ou par d'autres accélérations de certaines mesures. C'est là-dessus que va porter l'entièreté du débat. C'est pour cela qu'il était intéressant d'avoir une coconstruction importante en amont de ce plan parce que les différents secteurs et les différents contributeurs ont pu donner un point de vue qui a une certaine couleur, une certaine orientation qui doit être intégrée dans un plan d'ensemble. C'est ce que j'ai proposé au Gouvernement. Nous en sommes donc à la discussion approfondie pour le moment.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je ne vous remercie pas pour votre réponse qui est totalement incomplète et à côté de la plaque en ce qui concerne l'importance de cet enjeu. Je me demande si vous ne vous payez pas la tête des parlementaires.

Vous annoncez à la presse des choses dont nous n'avons toujours pas connaissance, sauf en lisant les journaux. Cela va toucher tous les aspects de la vie en Wallonie, cela a touché toutes les compétences de la Région wallonne, et tout ce que vous faites, c'est réunir un groupe de journalistes, leur donner des bribes d'information et puis vogue la galère. On a déjà entendu les réactions de vos collègues et je n'ai pas eu de réponse aux questions : pourquoi choisissez-vous cette méthode, pourquoi le solo, pourquoi cette façon d'agir sans respect pour vos collègues du Gouvernement ni pour les parlementaires, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition ?

Vous dites : « On pourra discuter de tout, il y aura des machins, et cetera », mais tout cela c'est après. Monsieur le Ministre, si vous voulez faire un travail durable, si vous voulez vous mettre au-dessus de la mêlée et pas simplement faire croire que vous avancez sur un dossier, il est temps d'ouvrir le débat et de le mettre réellement sur la place publique, pas ce que vous faites avec des écrans de fumée pour changer le sujet de discussion, pas pour mettre en pâture l'une ou l'autre décision. Non, ce que l'on attend de vous, puisque vous l'avez présenté à la presse, c'est que vous soyez honnête et que vous mettiez ce document sur la table.

Vous avez parlé de projet de plan, de discussion ouverte au Gouvernement wallon ; ce n'est pas vraiment ce que l'on entend de la part de vos collègues. Ce que nous demandons, du côté des Engagés, si vous voulez

faire un travail sérieux, un travail qui respecte à la fois les citoyens et les parlementaires, et qui donne de la durée, de la perspective dans cette action, c'est qu'il y ait des bilatérales au sein du Gouvernement, qu'il y ait un projet qui soit arrêté au Gouvernement, mais qu'avant son adoption définitive, ces enjeux, ces questions, ces orientations fassent l'objet d'un débat public au sein de ce Parlement, avec l'ensemble des éléments, et que l'on puisse avoir cette discussion ici, publiquement, de façon transparente, et que l'on puisse chacune et chacun se positionner et assumer devant nos concitoyens – celles et ceux qui ont marché dans les rues et qui ont réclamé du changement et de l'action pour le climat –, que l'on puisse expliquer les positions des uns et des autres et que, après ce débat public, vous puissiez définitivement valider un plan tel quel ou amendé selon les échanges qui ont auront eu lieu.

C'est avec cette seule condition de méthode que nous pourrions arriver à quelque chose de sérieux, de durable et d'engageant pour l'ensemble des majorités. Vous l'avez dit vous-même, cela concernera d'autres législatures. Soyez donc conséquent avec cette annonce, cet élément, et corrigez le tir en termes de méthode.

M. le Président. – La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). – Peut-être de façon plus posée que M. Desquesnes, mais je n'ai pas la même passion, je remercie le ministre pour sa réponse. Qu'est-ce que j'en retire, au contraire de M. Desquesnes ? J'en retire qu'il y a eu une large concertation en amont, qu'il y a une mobilisation sur des thématiques importantes, que l'urgence sociale crève les yeux, a-t-il dit, et que l'urgence climatique – je n'ai d'ailleurs rien dit d'autre dans mon intervention tout à l'heure – sont des réalités face auxquelles il faut que l'on travaille.

Qu'il y ait un certain nombre d'éléments sortis dans la presse, c'est clair que l'on aurait pu faire cela dans un autre ordre. Vous savez, si je regarde dans le rétroviseur, il y a plein de ministres qui ont expliqué plein de trucs bien avant. Peu me chaut sur la manière de communiquer. Ce qui est important, c'est le contenu. Dans le contenu, j'entends que le ministre se prononce clairement, suite à ma question, sur une démarche de transition juste. Il faut seulement bien préciser et définir entre nous où sera la justice, avec les préoccupations que j'ai mises tout à l'heure. Si j'ai bien compris, le projet est à un état d'avancement et il reste encore un chemin avant de le déposer officiellement. Je n'imagine pas deux minutes qu'il n'y ait pas de débat à un moment donné avec les collègues qui sont passionnés par ce sujet pour que l'on puisse apporter, en tant que parlementaires, notre pierre à l'édifice.

Si j'ai bien compris, c'est le chemin qui sera adopté et, à cet égard, je suis convaincu de la volonté du ministre de travailler de cette façon et je l'en remercie déjà.

M. le Président. – La parole est à M. Douette.

M. Douette (MR). – Je vous remercie pour vos réponses, Monsieur le Ministre. Je n'ai pas eu de réponses à toutes mes questions, mais je poserai des questions écrites plus précises. Ce sera peut-être plus simple d'avoir toutes ces listes que je demande ici.

La volonté de mon groupe est bien celle-là, si vous en parlez en Gouvernement, avec différents ministres, différentes couleurs politiques, c'est très bien. Toutefois, on a aussi une commission ici qui a à apporter sa pierre à l'édifice. Je sais d'ailleurs que pas mal d'entre nous sont passionnés par le sujet.

Vous avez commencé un travail et l'appel qui vous est fait aujourd'hui est : « montrez-le-nous pour que l'on puisse, avec vous, peut-être, apporter certaines notions ». On ne sera peut-être pas d'accord sur tout, mais il s'agit que l'on puisse le dire le plus rapidement possible et que l'on puisse faire ce travail ensemble pour qu'il soit le plus fin possible et qu'il puisse intégrer un maximum d'initiatives possibles.

Derrière, il faudrait aussi y mettre les moyens budgétaires et il faudra peut-être que, tous ensemble, au sein du Gouvernement, on fasse des choix. En effet, si ce projet est aussi porteur que vous l'indiquez et aussi novateur, il faudra faire des choix. Je pense que l'on n'arrivera pas à financer tout de front. C'est peut-être un peu prétentieux sans avoir lu le contenu du document.

De grâce, si vous avez l'occasion de ramener ce document le plus rapidement possible sur les bancs de cette commission, on se fera un plaisir de vous accompagner et de porter bien haut et bien fort ce plan ambitieux pour la Wallonie et de trouver tous ensemble les moyens de financer tous ces dispositifs. C'est tout ce que nous devons à nos citoyens. Cette transparence est importante à mes yeux parce qu'elle est généralement prônée par votre parti. N'hésitez donc pas à la mettre en application.

M. le Président. – La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

Comme mon collègue ici l'a dit, c'est un large travail en amont qui a permis de préparer cet avant-projet que vous déposez. Il s'agit encore d'un projet en construction. On a bien conscience que la course n'est pas finie, que l'on est au milieu de cette course et que l'on entre d'ailleurs dans un moment stratégique, important, celui de la négociation au sein du Gouvernement. Je pense qu'il faut donner aussi toute la chance à cette discussion pour qu'elle aboutisse.

Comme mes collègues, nous sommes intéressés par un large débat sur le fond, sur les mesures. Je ne doute donc pas un instant que l'on aura l'occasion d'entrer dans le détail de chacune des mesures.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Avant que le plan ne soit adopté.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je remercie le ministre. Je rejoins M. Florent, le projet est en construction. Y adhérer comme cela, je peux vous dire que l'on ne saurait pas. Dès lors, j'espère que le débat aura lieu et que, encore une fois, ce n'est le secteur agricole qui devra payer pour les autres secteurs, parce que je trouve votre discours par rapport au secteur agricole assez réducteur.

M. le Président. – La parole est à M. Nemes.

M. Nemes (PTB). – Monsieur le Ministre, vous annoncez qu'il y a beaucoup de curseurs sur lesquels il y a moyen de jouer pour pouvoir adapter les objectifs que vous fixez. Toutefois, à part ceux que vous avez indiqués dans le résumé que vous avez annoncé dans la presse, on n'a pas d'infos sur le nombre de curseurs, on ne sait pas à quel point on peut les tourner un peu vers la gauche, un peu vers la droite.

La question que j'ai posée, qui visait à savoir quand nous aurions quelque chose de concret sur lequel discuter, vous n'y avez pas répondu. Vous dites que l'on en est au stade des discussions approfondies avec les partenaires du Gouvernement. Cependant, je n'ai pas de délai pour l'aboutissement de la discussion : la semaine prochaine, dans deux mois, dans six mois ? Je ne sais pas.

Je n'ai pas de réponse sur le « quand » par rapport à l'accès à au moins ce document ou celui que vous voulez d'abord avoir concerté.

M. le Président. – Des motions ont été déposées en conclusion de l'interpellation de M. Desquesnes. La première, motivée, a été déposée par M. Desquesnes (Doc. 1037 (2021-2022) N° 1) et la seconde, pure et simple, par MM. Florent, Léonard et Douette (Doc. 1038 (2021-2022) N° 1).

L'incident est clos.

M. Frédéric (PS). – Monsieur Crucke, sauf si vous souhaitez rester, auquel cas, je vous remercierai...

M. le Président. – Je sens que vous mourez d'envie de reprendre la présidence.

M. Frédéric (PS). – Vous n'imaginez pas deux minutes quel est mon bonheur. C'est l'engagement que j'avais pris. Donc, je reviens.

M. le Président. – Je remercie le secrétariat de la commission pour son aide précieuse.

(M. Frédéric, Vice-président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. DOUETTE À
M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE
L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES
INFRASTRUCTURES, SUR « LA MISE EN
PLACE DES COMMUNAUTÉS D'ÉNERGIE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Douette à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « la mise en place des communautés d'énergie ».

La parole est à M. Douette pour poser sa question.

M. Douette (MR). – Monsieur le Ministre, les communautés énergie peuvent être une solution à moyen terme à la crise énergétique. Néanmoins, plus le lancement sera tardif, plus tard ces communautés verront le jour alors que la crise énergétique est déjà là.

Comment peut faire la Wallonie pour booster et accélérer la mise en place de ces communautés dès la publication des arrêtés d'exécution ? Vous ne m'avez pas répondu sur l'accélération des arrêtés d'exécution.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Monsieur le Député, dans le contexte actuel d'augmentation des prix de l'énergie, je suis convaincu que le partage d'énergie fait partie des solutions possibles pour rendre l'énergie moins chère, augmenter notre indépendance énergétique et accélérer la transition énergétique. Le travail de préparation des arrêtés d'exécution a débuté bien avant l'adoption de celui-ci par le Parlement de Wallonie, le 4 mai.

Comme vous le savez, ce concept de partage d'énergie est une réelle nouveauté et ce travail préparatoire a permis, le 23 juin, l'adoption en première lecture de l'arrêté d'exécution relatif au partage de l'énergie et aux communautés d'énergie. Les parties prenantes ont rendu leur avis et je travaille actuellement aux modifications en vue d'un passage en deuxième lecture. Un facilitateur a été mis en place. Celui-ci est dès à présent à disposition des citoyens pour répondre à des questions d'ordre général sur les communautés d'énergie et sur le partage. Cela devrait permettre à tout un chacun intéressé par un tel projet de s'y retrouver dans les premières démarches à effectuer pour participer à une activité de partage d'énergie. Le formulaire de contact est disponible sur le site internet du SPW.

Par ailleurs, je travaille pour mettre tout en œuvre afin que les appels à projets permettant de mettre en

place les communautés d'énergie puissent avoir lieu très rapidement après l'adoption de l'arrêté en troisième lecture, c'est-à-dire tout début 2023.

La construction d'un projet de partage d'énergie nécessite du temps. Je ne peux donc qu'encourager toutes les personnes intéressées dès à présent à envisager leur réflexion de telle manière que, lorsque tout sera définitivement en place, elles pourront effectivement enclencher leur projet et pas seulement commencer, le cas échéant, les réflexions et le montage qu'elles envisagent.

M. le Président. – La parole est à M. Douette.

M. Douette (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse.

Il y a un petit souci. Un facilitateur est effectivement mis en place, c'est un système de Google Form où vous devez envoyer votre adresse et votre envie de monter une communauté d'énergie, mais il n'y a pas de contact. Il n'y a pas de numéro de téléphone ni de mail. Quelques porteurs d'énergie, dont je fais partie, n'ont pas eu de réponse par rapport à ce qu'ils ont envoyé. S'il était possible d'avoir un être humain que l'on pourrait avoir au téléphone et pas une machine à qui l'on envoie un contenu, cela permettrait d'améliorer les choses. Je n'ai pas eu l'occasion de le trouver.

Deuxièmement, le souci que nous avons, c'est que pour monter certains projets on a besoin des arrêtés. Quand on ne sait pas vers quoi ils vont, c'est compliqué ; c'est un peu le serpent qui se mord la queue. S'il y a moyen de tenir le calendrier que vous avez cité ici, cela permettra au porteur de projet d'avancer et peut-être qu'avoir un contact plus formel avec le facilitateur nous permettra d'avancer également.

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À
M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE
L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES
INFRASTRUCTURES, SUR « L'ARRÊTÉ DU
GOUVERNEMENT MODIFIANT LES ARRÊTÉS
RELATIFS AUX OBLIGATIONS DE SERVICE
PUBLIC (OSP) »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « l'arrêté du Gouvernement modifiant les arrêtés relatifs aux obligations de service public (OSP) ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, le 19 juillet dernier, le Conseil des ministres adoptait en première lecture l'avant-projet d'arrêté

modifiant les arrêtés relatifs aux obligations de service public dans le marché de l'électricité et du gaz, et de l'arrêté de 2003 relatif à la Commission locale pour l'énergie. L'arrêté fait suite à la proposition de décret Juge de paix qui a fait l'objet de nombreuses discussions sur lesquelles mon groupe avait émis une série de questionnements très précis concernant l'opérationnalisation qui dépend de votre action.

À la lecture des notifications, nous pouvons constater que vous avez été chargé de soumettre le projet à l'avis de la CWaPE, de l'Autorité de protection des données et du pôle Énergie. S'agissant d'un texte important porté par votre majorité, avez-vous reçu depuis cet avis ? Comment allez-vous faire pour accélérer la procédure et faire en sorte que ce texte devienne effectif ? Vous avez par ailleurs été chargé de solliciter un avis complémentaire à la FEBEG, aux GRD, au RWADE et à la fédération des CPAS sur ce projet, alors qu'il ne s'agit pas d'avis obligatoire. J'aimerais comprendre pourquoi ces avis complémentaires devaient être sollicités. Pourquoi le Gouvernement a-t-il fait ce choix ?

Quelles sont les raisons qui motivent ce complément « non organisé » de procédures ? Y a-t-il des délais ? Avez-vous reçu les avis et avec quels résultats ?

Par ailleurs, vous avez également été chargé d'obtenir l'avis de l'IF sur la partie « Gaz ». Pourquoi ? Y a-t-il un impact budgétaire ? Pouvez-vous nous l'expliquer ?

Le constat est que, aujourd'hui, pour l'ensemble de ces mesures d'exécution, beaucoup de mois se sont écoulés. Souvenez-vous, on avait voulu travailler dans l'urgence pour faire avancer ces textes. Je constate toutefois que l'urgence est moins forte du côté du Gouvernement.

On a encore des mesures qui permettent de s'assurer que l'on va tenir, vaille que vaille, jusqu'au 1er janvier, mais pouvez-vous nous garantir aujourd'hui, Monsieur le Ministre, que, plus de huit mois après le vote de cette proposition de décret portée par les députés de la majorité, elle sera en vigueur au 1er janvier prochain ou faudra-t-il à nouveau prévoir une rustine en urgence ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Monsieur le Député, je vous confirme que nous avons reçu tous les avis sollicités : celui de la CWaPE, de l'Autorité de protection des données et celui du pôle Énergie. Des avis complémentaires ont été sollicités auprès du RWADE, de la FEBEG, des GRD et de la fédération des CPAS afin d'identifier les points qui pouvaient être améliorés ou complétés dans la proposition d'arrêté. Nous procédons régulièrement de cette manière, ayant pu constater la valeur ajoutée de cette démarche, même

si elle n'est pas prévue par la procédure. Tous ces avis sont reçus et en cours d'intégration dans le texte.

L'avis de l'Inspection des finances a été sollicité sur l'avant-projet de texte dans le courant du mois de mai. À ce moment-là, l'adoption du décret sur le gaz n'était pas prévue et les AGW ne reprenaient donc pas les éléments spécifiques à l'adaptation de la procédure de défaut de paiement. Ces éléments ayant été intégrés, le Gouvernement a souhaité que nous sollicitions un nouvel avis de l'Inspection des finances en vue de la deuxième lecture.

Vous estimez que nous avançons lentement. Je pense que vous ne réalisez peut-être pas l'ampleur de la réforme proposée par le décret Juge de paix et la nécessité de concertation que cela entraîne.

Je ne vous apprends rien : la concertation demande un peu de temps. Un avant-projet d'AGW était rédigé à la mi-mai. Il a été présenté aux partenaires du Gouvernement en intercabinet.

Quelques jours avant cet intercabinet, la FEBEG et les GRD nous ont adressé un courrier demandant un alignement des dispositions prévues en électricité et en gaz et une entrée en vigueur simultanée des deux décrets. Avec les partenaires du Gouvernement, il a été convenu de procéder à une concertation préalable à la première lecture des acteurs sur l'avant-projet d'AGW.

Cette concertation a été réalisée par le biais d'une consultation écrite, de réunions de travail bilatérales et d'une réunion réunissant tous les acteurs dans le courant du mois de juin. Le texte a été adopté en première lecture au mois de juillet. Tous les avis ont été reçus pour le 9 septembre et une seconde réunion réunissant les acteurs s'est tenue ce 15 septembre. La seconde lecture est prévue pour le début du mois d'octobre.

La troisième lecture sera présentée au Gouvernement dès que l'avis du Conseil d'État aura été reçu, dans le courant du mois de novembre. Sur base de ce calendrier, l'entrée en vigueur au 1er janvier 2023 sera bien assurée. Nous souhaitons toutefois prémunir les ménages de toute coupure dès aujourd'hui. C'est pourquoi, comme vous le savez, une proposition de décret a été déposée à ce sujet pour assurer la jonction jusqu'à l'entrée en vigueur des deux nouveaux décrets.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Je vous remercie pour ces informations, Monsieur le Ministre. Je prends bonne note du calendrier. Je ne manquerai pas de revenir.

Je constate simplement que l'urgence du Parlement est sollicitée en quelques jours tandis que celle du Gouvernement est plus relative, puisqu'il y aura eu plus de huit mois entre le moment où le décret a été voté et le

moment où l'arrêté d'exécution sera mis en place, si c'est mis en place dans le respect du délai annoncé.

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À
M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE
L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES
INFRASTRUCTURES, SUR « LA RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « la rénovation énergétique des bâtiments ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je vais revenir sur une mesure du Plan de relance, à savoir le projet 62 intitulé « Faciliter le financement de rénovations énergétiques de bâtiments par la mécanique des fonds d'investissement ».

Selon le PRW, « il est nécessaire de massifier la demande de rénovation énergétique des bâtiments dans le but d'atteindre un rythme annuel d'au moins 3 % du bâti existant. La massification de la demande permettra d'organiser adéquatement le financement de la rénovation qui bénéficiera de coûts réduits vu la masse de travaux. Ce projet vise à créer des fonds d'investissement pour faciliter toutes les rénovations de bâtiments ».

Ce projet est important puisqu'il est doté de 155 millions d'euros, mais celui-ci n'a fait l'objet que d'une prise d'acte lors de la séance du Conseil des ministres du 19 juillet dernier.

Chers collègues, une prise d'acte, cela veut dire que l'on prend bonne note de l'information ; ce n'est pas vraiment une décision. D'ailleurs, la notification poursuit en vous chargeant de présenter au Gouvernement l'opérationnalisation quant aux différents mécanismes de soutien pour le financement de la rénovation.

Monsieur le Ministre, j'aimerais vous interroger sur le fait que, sur ce projet important annoncé depuis octobre dernier, on soit, au mois de juillet, simplement à une prise d'acte et à un renvoi à plus tard. Y a-t-il une difficulté ? Le Conseil des ministres a-t-il des difficultés par rapport au contenu de la note que vous avez présentée ? Quand aura lieu la seconde session à laquelle vous êtes invité devant le Gouvernement pour que des décisions effectives soient prises ? Quand ces fonds destinés à la massification de la rénovation énergétique seront-ils opérationnels ?

Les mesures, les mots, c'est joli, mais l'action concrète, c'est mieux.

Finalement, qu'a validé le Gouvernement le 19 juillet dernier ? Pouvez-vous déjà nous expliciter un mécanisme ? S'agit-il de mécanismes avec des tiers investisseurs en complément des budgets wallons ? Les bâtiments publics ou privés sont-ils concernés par cette massification ? Bref, qu'avez-vous pu avoir comme petite avancée le 19 juillet ?

Aucune mesure du Plan de relance n'a été évaluée avant son adoption en octobre dernier ; ni sur le plan de ses effets concrets. Par exemple, ici, le nombre de logements ou d'immeubles rénovés et le rehaussement de la performance énergétique des bâtiments. Pas plus qu'il n'y a eu d'évaluation sur l'atteinte du fameux triple dividende claironné haut et fort par le ministre-président, à savoir une augmentation du taux d'emploi, une diminution de la pauvreté et une réduction de nos gaz à effet de serre.

Monsieur le Ministre, on est quasiment un an après l'adoption du plan. Le projet 62 correspond à 155 millions d'euros. Pour ce projet, qui est important, êtes-vous capable de nous dire aujourd'hui quels vont être les chiffres de ce triple dividende ? Quels sont les résultats attendus des 155 millions d'euros qui, je le rappelle, sont empruntés et devront être remboursés ? J'aimerais vous entendre pour savoir quels sont les retours escomptés de ce budget mis sur la table.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Monsieur le Député, dans la crise actuelle, investir dans la réduction de ses factures énergétiques, notamment par le biais de la rénovation des bâtiments, est un acte souvent rentable, contribuant de plus à notre indépendance énergétique et à la lutte contre les changements climatiques.

Toutefois, cette rentabilité à moyen et long terme n'implique pas pour autant que chacun ait accès au capital d'investissement nécessaire.

La fiche n° 62 du PRW est là pour développer des solutions pour faciliter ce financement, tant pour les particuliers que les pouvoirs publics.

Toutefois, nous ne sommes pas dans du « yaka ». Si les choses étaient si simples, le mécanisme de financement nécessaire serait déjà présent. Si le tiers investissement était une formule miracle, ce secteur serait en pleine expansion depuis des années. Or ce n'est pas le cas. S'il suffisait de mettre en place des garanties régionales pour que les banques prêtent plus facilement et à grande échelle aux rénovateurs qui ont des revenus limités, ce serait déjà fait.

Pour identifier les besoins du marché et des ménages, pour identifier les obstacles et les solutions, plusieurs réunions d'échange ont déjà eu lieu avec le secteur financier. Le panel des options s'affine et va de la constitution d'un fonds public-privé pour le financement de « trains de rénovation », qu'il y a lieu de monter en parallèle, au développement de prêts in fine – c'est-à-dire le remboursement du capital au moment où le bien est vendu – ou encore du prêt à la pierre – c'est-à-dire le crédit au bâtiment plutôt qu'à la personne –, ces deux dernières techniques permettant de réduire les montants mensuels à rembourser. La question du soutien au développement du tiers investisseur fait partie des actions en cours de développement. Toutes ces pistes se doivent d'être développées en étroite concertation avec le secteur bancaire et financier : ce n'est pas la Région qui pourra, de son seul chef, modifier fondamentalement l'offre de financement. Cela prend un peu de temps de préparer des mesures efficaces et impactantes.

Le Gouvernement en a pris acte, parce qu'il s'agissait de faire état de l'avancement des travaux. Le Gouvernement adoptera les mesures concrètes quand elles seront mûres, ce qui n'est pas encore le cas actuellement.

Je précise toutefois que le Gouvernement, à mon initiative, a déjà fortement augmenté les moyens mis à disposition pour augmenter le volume des fonds disponibles pour les ménages pour des prêts à taux zéro, via la SWCS et la SWL, et j'entends poursuivre le renforcement de cet outil très utile.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les bribes d'information que vous m'avez transmises.

C'est en avril 2020 que le ministre-président annonçait le Plan de relance. C'est en juin 2021 que les grandes lignes du Plan de relance, dont ce projet, ont été présentées. C'est en octobre 2021 que nous avons reçu ce plan. Nous sommes maintenant en septembre 2022, chers collègues. Il y a trois ans que vous êtes ministre, il y a deux ans que le plan a été lancé, il y a un an qu'il est connu, et vous me dites toujours : « Cela prend du temps, on reviendra sur les mesures concrètes quand elles seront mûres ».

Je suis sans voix, excusez-moi, concernant le niveau de la vitesse de progression de l'application de cette mesure qui est une mesure fondamentale, et j'imagine que vous allez dire : « Dans le PACE, on a une mesure 62 qui vise à massifier les économies d'énergie. » Je m'étonne finalement du côté extrêmement ténu de votre réponse. Vous êtes toujours à étudier des pistes.

M. le Président. – Vous avez presque respecté le temps, mais vous l'avez dépassé de 13 secondes. J'ai

fait preuve d'élégance, mais la prochaine fois il va falloir que vous fassiez un effort pour ne pas dépasser la minute.

**QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À
M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE
L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES
INFRASTRUCTURES, SUR « LA NÉCESSITÉ
D'ABOUTIR SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA
PAX EOLIENICA II »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « la nécessité d'aboutir sur la mise en œuvre de la *pax eolienica II* ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). – Monsieur le Ministre, avant les congés, je vous avais interrogé sur l'état d'avancement de la *pax eolienica II* qui, pour rappel, est censée mettre en place un cadre afin de déployer les énergies renouvelables, singulièrement la filière éolienne.

Il s'agit d'un exercice difficile, je le conçois bien, car il faut consulter, il faut négocier avec un nombre important d'interlocuteurs et un nombre tout aussi important de secteurs dont les intérêts ne convergent pas toujours, ou même rarement. Cependant, l'actualité, mais surtout les tensions géopolitiques, ne cessent de nous rappeler qu'il faut absolument développer les énergies renouvelables, ainsi que les nouvelles unités de production pour compléter notre mix énergétique. Je constate avec regret que le travail réalisé est encore trop important à mon sens et que, à ce rythme, il sera vraiment difficile d'atteindre les objectifs fixés pour 2030. Vous m'aviez indiqué, lors de ma dernière question, que le point serait à l'ordre du jour de la rentrée. Je me permets, Monsieur le Ministre, de vous interroger aujourd'hui sur ce dossier.

Une *task force* avait été mise en place pour évaluer, pour adapter cette *pax eolienica II* afin de répondre aux évolutions ainsi qu'aux difficultés apparues dans la concrétisation des projets éoliens en Région wallonne, dans le but d'atteindre les objectifs du plan Énergie-Climat 2030. Le travail était censé se décliner en trois phases.

Où en êtes-vous au niveau de ce dossier ?

Les difficultés rencontrées lors des négociations passées sont-elles résolues ? Quels sont les points qui bloquent au niveau des 15 mesures censées composer cette *pax* ?

Enfin, quelles sont vos perspectives en la matière ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Monsieur le Député, le Gouvernement n'a effectivement pas adopté la *pax eolienica II* avant la trêve estivale. Les discussions doivent se poursuivre et ce document sera prochainement remis à l'ordre du jour d'une séance du Gouvernement. Il est vrai que, avec la crise de l'énergie, toutes les réunions que cela impliquait en interfédéral et au niveau du Gouvernement wallon, nous n'avons pas pu traiter aussi vite que je vous l'avais dit ce dossier de la *pax eolienica*, mais il va être traité dans les tout prochains jours.

Une des difficultés est de concilier différents agendas et impératifs avec d'un côté Repower EU, la démarche européenne que nous souhaitons anticiper, c'est-à-dire que nous souhaitons traduire par une accélération, une augmentation du potentiel de développement renouvelable wallon, mais qui est par ailleurs toujours en discussion au niveau européen. Ces discussions sur la *pax eolienica* devront vraisemblablement être partiellement traduites dans le Code de développement territorial, qui est en réforme, dans la législation sur les permis d'environnement, également en passe d'être modifié par le Gouvernement. Ces questions d'agenda sont bien entendu des opportunités, mais cela a également, d'une certaine façon, le potentiel de ralentir la prise de décision, parce que c'est très complexe et qu'il y a un grand nombre d'endroits où il faut traduire les différentes mesures.

Pour le reste, je peux difficilement vous faire une liste précise des points de blocage parce que la décision est en cours au Gouvernement et différents points de vue cohabitent. Il y a également eu des expressions publiques d'un certain nombre d'acteurs, notamment du secteur, visant à attirer l'attention sur l'extrême urgence ou la nécessité d'avancer pour être en capacité d'honorer ces objectifs européens, mais aussi – et c'est peut-être l'élément principalement important dans la discussion – sur la capacité d'intégrer les nouvelles, les meilleures technologies disponibles.

Aujourd'hui, le secteur éolien a fait d'énormes progrès technologiques dans sa conception, dans le poids des matériaux, dans la gestion du bruit, mais travaille avec des machines plus élevées, avec des mâts plus élevés, ce qui, par conséquent, requestionne, pour pouvoir être déployées sur le territoire, la manière dont nous prenons en compte notamment les questions de distance, d'interdistance et les différents éléments d'implantation territoriale tels qu'ils sont prévus dans le cadre de référence de la Wallonie, qui avait été élaboré pour d'autres technologies, pour de l'éolien, mais qui n'était pas encore la technologie d'aujourd'hui.

C'est un sujet complexe. Il y a également des discussions au niveau fédéral pour les éléments qui

concernent le Fédéral : en matière d'aviation civile et en matière d'exercices militaires notamment, qui sont tout de même des limitations importantes pour le déploiement territorial.

Par conséquent, ces discussions vont reprendre et j'espère qu'elles pourront aboutir assez rapidement face notamment à la nécessité d'atteindre des objectifs rehaussés tels que l'Europe va nous le demander dans Repower EU, mais c'est également une partie de la réponse sur le PACE puisque l'énergie et le climat sont deux matières extrêmement corrélées. Ce sera donc un sujet important des dernières semaines.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). – J'ai bien entendu les réponses de M. le Ministre, il n'y a pas vraiment d'avancées. M. le Ministre annonce maintenant des discussions dans les prochaines semaines. Je me permettrai donc de revenir dans les prochaines semaines. Je vais vous laisser un peu de temps pour voir si nous avançons, car, effectivement, le sujet est brûlant, prenant et d'une grande importance dans l'état actuel de la géopolitique au niveau mondial.

QUESTION ORALE DE M. NEMES À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « LE FINANCEMENT DU RÉSEAU WALLON POUR L'ACCÈS DURABLE À L'ÉNERGIE PAR LA RÉGION WALLONNE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Nemes à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « le financement du Réseau wallon pour l'accès durable à l'énergie par la Région wallonne ».

La parole est à M. Nemes pour poser sa question.

M. Nemes (PTB). – Monsieur le Ministre, depuis septembre 2021, beaucoup de ménages ne savent plus faire face à la crise énergétique. Il y a de plus en plus de défauts de paiement des factures d'énergie.

La conséquence est que de plus en plus de personnes se tournent vers les services du RWADE et de son projet Énergie Info Wallonie pour obtenir de l'aide pour comprendre leurs factures, contester une facture d'acompte, de régularisation, refuser une augmentation des acomptes ou un renouvellement de contrat, voire l'application de nouveaux tarifs.

En plus de cela, EIW accompagne les gens qui ont besoin d'être accompagnés dans leurs démarches d'activation ou de prolongation des aides octroyées par les autorités publiques, ces aides qui ne sont pas automatiques et qui nécessitent parfois d'avoir un

master en gestion d'administration pour comprendre où l'on en est et comment les obtenir.

Le résultat pour l'EIW, c'est une explosion des dossiers à traiter. En 2020, les consultations ont augmenté de 72 % par rapport à l'année 2019, soit 801 consultations contre 465. Depuis lors, les chiffres n'ont pas cessé d'augmenter. Rien que pour le premier mois de 2022, environ 148 nouveaux dossiers ont été ouverts. EIW estime que, pour 2022, les consultations pourraient dépasser le nombre de 2 500.

À la suite de ce constat, vous avez déclaré en février, Monsieur le Ministre, qu'une subvention pour 2022-2023 à hauteur de 335 000 euros a été octroyée pour permettre le maintien de l'équipe en place, tout en reconnaissant directement que cette majoration ne suffira pas pour faire face à la situation. Vous avez déclaré avoir chargé vos services d'analyser les pistes possibles pour répondre rapidement à ce problème.

Nous sommes presque sept mois après ces déclarations.

Pourquoi n'avez-vous toujours pas pris de mesures concrètes pour aider ce service ? Envisagez-vous de répondre aux problèmes qui sont précisés ?

De plus, il nous revient que la subvention annoncée en février ne serait toujours pas arrivée à EIW.

Confirmez-vous cette information ? Le cas échéant, comment l'expliquez-vous ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Monsieur le Député, je vous informe que nous avons déjà traité la problématique de l'augmentation des consultations auprès de la permanence d'Énergie Info Wallonie, signalée par le RWADE au début de l'année.

En effet, le Gouvernement a validé au mois de juin l'octroi d'une augmentation de 300 000 euros à la subvention 2022 pour le service d'appui Énergie Info Wallonie. Les moyens prévus pour la subvention du RWADE étant imputés sur la programmation du fonds Énergie, nous dépendions de l'adoption de sa programmation au Gouvernement pour pouvoir avancer avec la proposition de majoration de la subvention.

La première tranche de la subvention initialement prévue pour 2022, d'un montant de 167 000 euros, a été octroyée en 2021. L'octroi de la première tranche du complément, d'un montant de 150 000 euros, est en cours de finalisation par l'administration. Les tranches suivantes sont conditionnées à l'envoi d'une déclaration de créance par l'ASBL.

M. le Président. – La parole est à M. Nemes.

M. Nemes (PTB). – Cet argent, vous l'envoyez en *one-shot*. Vous venez de dire que cela doit répondre à des appels à projets. Or, EIW a besoin de pouvoir former des gens sur la durée pour accompagner les personnes dans des démarches compliquées. C'est un des seuls services aux citoyens qui a une vue globale sur l'ensemble des législations par rapport à l'énergie.

On n'est pas dans une situation qui leur permette de faire leur mission correctement sur le terrain, avec les montants que vous annoncez et les délais pour aider ce service aux citoyens.

Je suis déçu, la seule réponse que vous apportez à ma question est de me répéter ce que vous avez déjà dit en février et de m'annoncer que cela prend du temps. Pour répondre à l'urgence de la situation, on est à côté de la plaque.

QUESTION ORALE DE M. NEMES À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « L'UTILISATION DE TERRES AGRICOLES POUR LA PRODUCTION D'ÉNERGIE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Nemes à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « l'utilisation de terres agricoles pour la production d'énergie ».

La parole est à M. Nemes pour poser sa question.

M. Nemes (PTB). – Monsieur le Ministre, vous avez à plusieurs reprises fait la promotion du développement de la production d'énergie photovoltaïque dans le secteur agricole.

Si l'agrivoltaïsme peut être louable quand il s'agit d'installer des panneaux solaires sur le toit d'une ferme, il comporte aussi tout un tas de risques en termes d'utilisation des terres agricoles à d'autres fins que l'agriculture.

Les tensions entre le monde agricole et celui des centrales solaires au sol sont en train d'augmenter et de s'accroître. L'accès au foncier est un des principaux problèmes pour les agriculteurs wallons, et la spéculation immobilière sur les terres agricoles leur pose de nombreux problèmes.

Suite au développement de plus en plus de projets de centrale photovoltaïque au sol, la Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs dénonçait déjà en mai 2021 une inflation du coût des terres agricoles et un potentiel danger pour notre souveraineté alimentaire.

De son côté, la Fédération wallonne de l'agriculture « s'interroge sur l'opportunité de transformer des

hectares de terres agricoles utiles à la production en champs photovoltaïques ».

Les acteurs de terrain demandent que vous preniez une position claire pour interdire l'installation de centrales photovoltaïques au sol, même couplée à une production agricole, et que vous délimitiez un cadre clair pour l'agrivoltaïsme.

Pourtant, vous maintenez le flou et rentrez en contradiction avec votre DPR où vous indiquez que le Gouvernement « veillera à accorder une attention particulière à la préservation des terres agricoles et de leur usage à des fins nourricières ».

Dans votre communication et dans les choix que vous faites sur ce que vous voulez promouvoir au niveau de la production d'énergie, pourquoi ne répondez-vous pas clairement aux demandes du secteur agricole sur l'instauration de ce cadre clair ? Allez-vous dans les faits interdire l'utilisation des terres agricoles pour l'installation de centrales photovoltaïques au sol ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Je vais répondre à la question n° 11-2 vu que c'est exactement la même.

Monsieur le Député, la crise énergétique provoquée par l'invasion russe de l'Ukraine accentue l'urgence de l'indépendance énergétique wallonne et la nécessité d'une transition rapide vers une énergie propre, durable et abordable. Le développement des énergies renouvelables constitue un intérêt public supérieur et l'indépendance énergétique un objectif d'intérêt général, ce qui est désormais reconnu par l'Union européenne dans le cadre du plan Repower EU de la Commission européenne.

Cependant, la transition énergétique est fondamentalement multifactorielle et nécessite une approche politique cohérente et équilibrée. Il est tout aussi essentiel de préserver les terres agricoles, notamment pour leur fonction nourricière, et l'agrivoltaïsme doit être correctement encadré pour s'en assurer, et permettre aux agriculteurs de diversifier leurs revenus.

Ainsi, il est possible d'avoir une approche pragmatique. Par exemple, l'installation de photovoltaïque sur certains terrains « perdus » pour l'agriculture nourricière me semble avoir de l'intérêt, de même que des expériences pilotes d'agrivoltaïsme, lesquelles permettent d'évaluer l'impact de ces projets sur l'activité agricole.

N'étant pas responsable de l'octroi des permis, il est inapproprié d'attendre de moi que j'instaure un cadre qui interdise ou autorise telle ou telle pratique. Ce n'est pas

le ministre de l'Énergie qui donne l'autorisation de ce point de vue.

La matière touche toutefois à des objectifs wallons essentiels et je pense avoir un rôle à jouer pour faciliter certaines innovations vertueuses. La production d'énergie est un complément intéressant pour les agriculteurs. Par ailleurs, plus nous augmentons notre production renouvelable, plus nous augmentons notre indépendance énergétique et faisons baisser les prix de l'électricité.

Je m'intéresse à la solution française d'adoption d'une charte rédigée en concertation avec le monde agricole et les développeurs photovoltaïques. Une telle charte permettrait d'encadrer les projets de champs sur terres agricoles pour maintenir cette fonction majeure, tout en protégeant l'agriculteur et la nature. Une telle charte permettrait de rencontrer deux enjeux qui me sont chers : maintenir la fonction agricole wallonne et développer les énergies renouvelables en Wallonie, sans qu'ils doivent être mis en opposition.

M. le Président. – La parole est à M. Nemes.

M. Nemes (PTB). – Monsieur le Ministre, un cadre clair, c'est exactement ce que l'on vous demande. Il me semble que les communautés d'énergie et la production d'énergie renouvelable sont quand même dans vos compétences. Vous dites que vous n'êtes pas responsable ; c'est la raison pour laquelle une question avait été adressée à Mme Tellier et à M. Borsus, mais tout a été redirigé vers vous. Donc, qui est responsable ? Monsieur le Ministre, je vous pose la question, vous effectivement avez un rôle à jouer.

Vous dites vouloir vous inspirer du système français, mais pour l'interdiction de centrales au sol, vous continuez de maintenir que c'est une bonne idée. Tous les syndicats du secteur agricole sont contre l'installation de ces centrales photovoltaïques au sol et il est grand temps de vous en rendre compte.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Excusez-moi, mais je n'ai pas parlé de centrales. J'ai parlé de déploiement partiel de photovoltaïque encadré, et cetera. Je n'ai pas parlé de centrales. Je ne sais pas ce que vous visez exactement.

M. Nemes (PTB). – Par « centrales », Monsieur le Ministre, je reprends le terme général pour dire que l'on va installer des panneaux solaires sur des sols qui doivent être normalement utilisés pour la production agricole.

**QUESTION ORALE DE MME GALANT À
M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE
L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES
INFRASTRUCTURES, SUR « LE RETOUR À
L'AUTONOMIE COMMUNALE DANS LE
TRANSPORT SCOLAIRE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Galant à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « le retour à l'autonomie communale dans le transport scolaire ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). – Monsieur le Ministre, fin août, le TEC cherchait encore des compagnies privées pour assurer le transport scolaire sur certaines lignes, mais la tâche semblait compliquée. La société de transport refuse de donner des chiffres, mais selon des informations publiées dans la presse, près de 50 circuits n'auraient à la fin du mois d'août toujours pas été attribués ; chiffre auquel il faut encore ajouter les nombreuses lignes que les transporteurs privés ne sont plus capables d'assumer.

Depuis l'adoption du décret du 1er avril 2004 relatif au transport et aux plans de déplacements scolaires, le ramassage scolaire dépend exclusivement du TEC. Ce décret a créé des situations ubuesques relayées par de nombreuses questions parlementaires, notamment par moi-même. À ce jour, rien ne semble évoluer alors que de nombreuses communes, notamment rurales, souhaiteraient un retour à l'autonomie communale et organiser les transports scolaires elles-mêmes.

Confirmez-vous les difficultés rencontrées par le TEC ? Votre réflexion sur le transport a-t-elle évolué ? Quelles modifications souhaitez-vous apporter dans ce dossier ?

Souhaitez-vous autoriser les autorités communales à organiser elles-mêmes le transport scolaire ? Avez-vous discuté de la matière avec l'Union des villes et communes de Wallonie ? Le cas échéant, qu'est-il ressorti de votre concertation ?

Que mettez-vous en place avec vos collègues du Gouvernement wallon afin d'encourager les demandeurs d'emploi à rejoindre le transport scolaire ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Madame la Députée, une série d'événements imprévus ont eu pour conséquence qu'un certain nombre de circuits n'ont pu être attribués, faute de soumissionnaires. Parmi ceux-ci, la décision de l'arrêt d'activités d'un transporteur au 30 juin, l'augmentation des coûts pour le secteur du transport et, surtout, la pénurie de chauffeurs touchant

d'autres régions, de Bruxelles au Canada, en passant par la France.

Vous constaterez que la difficile organisation du transport scolaire pour cette rentrée n'est donc pas d'abord imputable à l'OTW. De plus, parmi les 34 communes contactées où une école risquait de voir son circuit non assuré en vue de trouver une solution d'urgence, aucune n'avait les moyens de pallier les urgences de cette rentrée, sauf une seule qui a pu mettre en place un circuit pour une période temporaire très courte.

Un changement d'opérateur pour assurer le transport scolaire n'est donc pas sur la table actuellement. Néanmoins, cela ne m'empêche pas de travailler activement à la recherche de solutions structurelles pour améliorer ce service.

En ce qui concerne plus particulièrement la problématique de pénurie de chauffeurs, des campagnes de promotion du métier de chauffeur ont été menées en collaboration avec le TEC et la FBAA. Cette campagne, largement diffusée dans les médias ces derniers mois, a donné de très bons résultats puisque plus de 800 candidats se sont manifestés fin août. La difficulté est que plus de 75 % de ces candidats n'ont pas le permis D et que d'après le secteur, les autos-écoles seraient saturées.

Les contacts sont donc en cours avec le cabinet de ma collègue, ministre de l'Emploi et de la Formation, pour améliorer cette filière en collaboration avec le FOREm et accélérer le processus de formation.

De plus, j'ai pris contact avec mon homologue bruxellois qui est confronté à la même problématique qu'en Wallonie. Je lui ai proposé de créer un groupe de travail en collaboration avec tous les acteurs concernés qui permettra de réfléchir rapidement à d'éventuelles pistes de solutions pour endiguer ce problème qui touche également d'autres pays, comme je le disais.

Enfin, comme on manque de transporteurs soumissionnaires, des contacts ont eu lieu avec la Fédération belge des autocaristes, donc la FBAA, et l'OTW pour bien cerner la problématique et évaluer ce qui pourrait être mis en œuvre dans le court et moyen terme.

Je vous assure que nous travaillons activement à la recherche d'une solution, mais effectivement les différents éléments que j'ai évoqués n'ont pas permis de combler ou de répondre à l'ensemble des lignes pour cette rentrée.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Je reviens alors à ma proposition. Par contre, il faudrait une modification du décret. On permettrait aux communes qui en ont les moyens de le mettre en œuvre et d'organiser le transport

scolaire comme cela existait avant. Dans les communes qui ont leurs bus et chauffeurs, il n'y a pas de pénurie. C'est surtout les communes rurales et semi-rurales qui sont concernées, donc je vais encore revenir à la charge avec cela.

Vous avez connu des difficultés. Il y a encore des circuits qui ne sont pas assumés. Donc, là où c'est possible, où l'autonomie communale le permet et où les communes sont à même d'organiser ce transport scolaire à travers les communes, à travers tous leurs territoires, pourquoi ne pas leur laisser la possibilité de le faire ? Cela poserait moins de problèmes et permettrait justement de renouer avec cette proximité entre le citoyen, les élèves et les chauffeurs des différentes communes. Je vous le dis, c'est dans les communes rurales et semi-rurales que le problème se pose. Je pense qu'il faut y réfléchir pour revenir à l'ancien système pour les communes qui peuvent l'assumer.

**QUESTION ORALE DE M. TZANETATOS À
M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE
L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES
INFRASTRUCTURES, SUR « L'ACCESSIBILITÉ
DU FUTUR PARC LEGOLAND À GOSELIES »**

**QUESTION ORALE DE M. TZANETATOS À
M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE
L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES
INFRASTRUCTURES, SUR « L'ACCESSIBILITÉ
DU FUTUR LEGOLAND VIA LA N5 ET LA
RN54 »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales de M. Tzanetatos à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur :

- « l'accessibilité du futur parc Legoland à Gosselies » ;
- « l'accessibilité du futur Legoland via la N5 et la RN54 ».

La parole est à M. Tzanetatos pour poser ses questions.

M. Tzanetatos (MR). – Monsieur le Ministre, l'arrondissement de Charleroi-Thuin s'est vu doté de perspectives réjouissantes, puisqu'on annonce, d'une part, la venue d'un parc d'attractions Legoland, mais également toute une zone qui est une ancienne friche industrielle au niveau de Marchienne qui vise à voir le futur stade du Sporting et toute une zone de sport réaménagée avec des espaces de jogging, vélo et autres, et le quartier du futur, tel qu'il a été annoncé, où l'armée va directement venir au contact du citoyen pour améliorer la proximité entre les deux, mais surtout rendre le site un peu plus viable et agréable qu'il ne l'est maintenant.

Cependant, toutes bonnes nouvelles en termes d'emploi, d'économie, même d'infrastructures peuvent, si elles ne sont pas accueillies avec suffisamment de prévisions et d'intelligence, s'avérer être des mauvaises nouvelles pour certains citoyens. C'est la raison pour laquelle je vous pose la question aujourd'hui. Cette mauvaise nouvelle pourrait être l'accessibilité des lieux, la mobilité pour les citoyens concernés dans lesdites régions. On sait qu'à Charleroi, dans son arrondissement Charleroi-Thuin, il y a deux axes qui posent problème, la N5 d'un côté et la RN54 de l'autre.

Concernant la RN54, je ne vais pas revenir avec tous les arguments qui sont développés ; M Furlan voulait le faire aujourd'hui, M. Matagne, M. Hardy, Mme Sobry. Bref, tous députés, tous partis concernés, reviennent vers vous avec cette difficulté. Vous connaissez la motivation que nous avons à la défendre. Il y a énormément d'impact pour les citoyens en termes de santé, de pollution, même de santé mentale tant la situation perdure.

Imaginez-vous qu'il reste 11 kilomètres, on connaît les arguments qui sont les vôtres, développer la mobilité douce, mais le problème risque, avec une attractivité développée sur Marchienne, d'être renforcé. Votre position peut-elle donc évoluer pour cet axe ? Vous êtes souvent venu voir la situation. Les riverains ne sont évidemment pas satisfaits que les choses n'avancent pas. Pouvez-vous revoir cette situation qui va indéniablement être empirée avec les développements précités ?

De l'autre côté, nous avons ce fameux trident tel qu'il avait été imaginé, qui risquait de mettre à mal les situations des riverains, dans un espace vert de Charleroi, et une alternative, soufflée également par les citoyens, qui est le contournement Est, qui permettait de créer le seul axe sur la portion Marseille-Rotterdam et qui n'est pas fait. Il est en Belgique, en Wallonie, à Charleroi et un peu sur le namurois, et il reste à faire. C'est un contournement qui permettrait de rejoindre directement Gosselies sans passer par une zone verte et d'habitat dont les citoyens jouissent actuellement, et qui se voit systématiquement congestionnée. Il y a aurait donc des avantages là aussi parce que, quand une route est fluide, elle pollue moins qu'une route congestionnée. Voilà pour l'aspect mobilité et voitures.

Ma deuxième question sera plus brève, puisqu'elle est englobée dans cette même thématique.

En termes de mobilité douce, parce que je ne suis pas là pour le tout à la voiture, loin de là, des choses doivent être mises en place. Sur le site de Caterpillar, qui va devenir le futur parc Legoland – espérons que cela se concrétise, mais c'est très bien parti et tout le monde s'en réjouit –, il y a éventuellement des choses à prévoir en termes de mobilité douce. Je voulais alors savoir si la ligne de métro M3 pouvait être améliorée et redirigée directement vers le parc et, si ce n'était pas

possible, si cette zone pouvait bénéficier d'un accès bus privilégié, comme c'est le cas pour l'aéroport de Charleroi, puisque forcément des gens vont vouloir accéder au site, donc évitons qu'il soit surencombré.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Monsieur le Député, je suis le premier à me réjouir du développement de la région de Charleroi métropole et des nombreux acteurs qui comptent venir s'y implanter dans un avenir proche, dont le projet Legoland prévu par le groupe Merlin à Gosselies au niveau du site Caterpillar.

Afin de faire face aux défis des enjeux climatiques, de sécurité et de mobilité, objectifs repris par la Déclaration de politique régionale, le but, lors de la constitution du Gouvernement et des différents partenaires qui se sont accordés, a bien été d'éviter la construction d'une nouvelle route, mais d'opérer un transfert modal important et de déployer les infrastructures alternatives, également de mettre l'accent sur l'entretien du réseau, comme vous le savez, qui est bien nécessaire. Cet enjeu de transfert modal prend toute son importance aujourd'hui avec la crise de l'énergie que nous connaissons et l'envolée des prix des produits pétroliers.

Comme vous le mentionnez, le site de Caterpillar est situé à proximité de grands axes de circulation tels que la dorsale wallonne, l'A54, la nationale 5, mais également l'aéroport de Charleroi et la station métro Madeleine. L'implantation d'un tel parc nécessitera une étude de mobilité spécifique visant à déterminer les impacts sur le réseau routier, mais également sur la fréquentation de la ligne de métro M3. L'extension éventuelle de la ligne de métro doit s'envisager avec également pour objectif la desserte de l'aéroport et de l'aérodrome, mais cette option n'est à ce jour pas privilégiée pour ces deux pôles d'attraction.

De même, l'accessibilité des modes actifs doit également être une priorité en développant des corridors vélos vers le parc. Des projets sont d'ailleurs à l'étude sur la nationale 5 à ce sujet. Concernant la sortie 16bis, elle nécessitera certainement une amélioration et notamment au croisement avec le faubourg de Bruxelles.

Je vous rappelle que l'étude du PUM élargi de Charleroi métropole est en cours. Cette étude permet une analyse complète de la mobilité de la région. L'impact de la non-prolongation de la nationale 54 fait partie intégrante du diagnostic. À cet égard, une analyse des données de comptages et des données mobiles est réalisée afin d'avoir une idée précise de tous les mouvements y compris ceux venant de France.

Bien entendu, l'implantation du nouveau parc impactant la mobilité sera intégrée et prise en compte

dans le cadre du PUM de Charleroi, celui-ci se voulant définir les orientations de mobilité à un niveau plus macro. En fonction de l'étude de mobilité spécifique, si des aménagements devaient être réalisés, ils pourraient être imposés comme charges d'urbanisme, le cas échéant.

M. le Président. – La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). – Je vous remercie pour votre réponse. J'entends que l'accord de gouvernement ne prévoyait pas d'aménagements complémentaires en termes d'infrastructures routières, mais les choses ont fondamentalement changé, et heureusement pour la métropole carolo, en termes d'attractivité. Je pense que c'est l'ensemble des partenaires, à la fois ceux qui se situent au Fédéral et ce Gouvernement, qui vise à cette amélioration tant elle est nécessaire.

Venir me dire : « On était partis sur une idée x que je vais aujourd'hui maintenir, mais entre le x et le y de demain, il y a énormément de choses qui vont évoluer », c'est parfois difficile à entendre. Peut-être moins pour moi, mais ce l'est certainement pour les citoyens concernés. Je suis partisan – et je crois d'ailleurs que tout va vers cela – de l'amélioration de la multimodalité des différents sites.

Toutefois, on ne viendra pas voir un match de foot comme supporter d'Anderlecht ou du Standard, un dimanche soir, en transport en commun. Il faudra, à un moment donné, retourner, mais aujourd'hui l'infrastructure des transports en commun ne le permet pas.

Si l'on a Céline Dion qui vient faire un concert dans ce même stade, qui se verra multifacettes, les habitants de France qui voudront voir un grand concert ne pourront pas repartir chez eux dans des petits villages, parce que la responsabilité wallonne s'arrête à la frontière de la Wallonie. Il y aura toujours des personnes qui devront se déplacer d'un point A à un point B avec un véhicule.

Ce que l'on dit aujourd'hui, c'est « prenons conscience de cela » et évitons les conséquences, non pas sur ces personnes qui prennent leur véhicule, mais pour ceux qui doivent les voir passer systématiquement devant leur maison et parfois avec un charroi inadapté. C'est le cas pour la RN54 avec des camions.

J'espère donc avec force que tout cela sera intégré dans la réflexion, dans le cadre de l'étude PUM, mais il faut que cela se fasse pour les deux parties concernées de la métropole.

**QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À
M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE
L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES
INFRASTRUCTURES, SUR « LE
RÉAMÉNAGEMENT DES RAVeL »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « le réaménagement des RAVeL ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). – Monsieur le Ministre, je vais aussi vous parler de la construction d'infrastructures routières, pas pour les voitures et les camions, mais bien pour les vélos et les piétons, dans le cadre du plan RAVeL qui occupe notre Wallonie.

Quelles sont les avancées significatives dans ces dossiers RAVeL en Wallonie pour ces trois années de mandature ?

Où avons-nous pu progresser ? Où avons-nous pu engranger des avancées significatives pour l'amélioration de ces infrastructures quand elles existent ou pour la création de celles-ci quand elles sont à créer ?

C'est le cas du RAVeL de l'Amblève, auquel je suis attaché, comme j'ai pu en parler précédemment. Vous aviez précisé, en 2020, que le plan RAVeL 2020-2024 prévoyait des crédits en 2023 et 2024 pour les phases 1 et 2 du RAVeL de l'Amblève. Est-ce toujours d'actualité ? Peut-on aujourd'hui se réjouir d'une avancée significative par rapport à ce projet ? Ce n'est pas le sentiment que l'on a quand on suit le dossier, avec les intervenants locaux, que ce soit avec les communes concernées ou au niveau du groupement de relance économique Ourthe-Vesdre-Amblève chargé de certaines missions dans ce cadre.

J'aimerais, Monsieur le Ministre, faire le point sur l'ensemble de ces dossiers pour l'ensemble de la Wallonie et plus particulièrement pour le RAVeL de l'Amblève.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Monsieur le Député, malgré la crise sanitaire du covid-19 et les inondations de 2021, les avancées au niveau du réseau RAVeL, au cours des trois dernières années, même si elles ont été moins rapides qu'escomptées, ont été conséquentes, tant en ce qui concerne la finalisation de chantiers que dans l'engagement budgétaire des travaux.

Par rapport aux deux grands axes de développement retenus dans le cadre du plan RAVeL 2020-2024, le premier a pour but l'extension de l'infrastructure afin de

permettre aux habitants de rejoindre le cœur des villes et villages, les zones d'emploi, de services, de loisirs, ainsi que les gares. Des aménagements de courts tronçons manquants sur des sections existantes du RAVeL ont ainsi été réalisés.

Dans la Province de Liège, je peux citer en exemple la mise en service de la section du RAVeL de Meuse entre le zoning d'Engis et Ramioul. La liaison du RAVeL de la ligne 45 à la gare de Trois-Ponts sera par ailleurs inaugurée le vendredi 23 septembre prochain.

L'aménagement de chaînons manquants stratégiques permettant de développer des itinéraires cyclables continus, donc des EuroVelo, a aussi été réalisé. Par exemple, le RAVeL des lignes 38 et 39 a été aménagé entre Hombourg, Plombières et les Trois Frontières sur l'itinéraire EuroVelo 3.

De 2020 à ce jour, ce sont 27 kilomètres de nouvelles sections du RAVeL qui ont été mis en service en vue d'étendre le réseau.

Le deuxième axe du plan RAVeL 2020-2024 a pour objectif l'amélioration qualitative de l'infrastructure par l'asphaltage de sections non indurées du RAVeL ou de pré-RAVeL afin de les rendre accessibles à tous, en particulier aux personnes à mobilité réduite, et par tout temps afin de favoriser les déplacements au quotidien des piétons et des cyclistes. De 2020 à ce jour, 41,5 kilomètres de sections du RAVeL ont été asphaltés.

L'entretien extraordinaire du réseau existant, y compris les ouvrages d'art. De 2020 à ce jour, le revêtement de plus de 39 kilomètres de sections du RAVeL a été renouvelé, de nombreux carrefours sécurisés et plusieurs ouvrages d'art rénovés. La pose d'une signalisation directionnelle afin d'assurer la continuité des itinéraires cyclables de longue distance, notamment dans la traversée des zones urbaines. De 2020 à ce jour, la signalisation directionnelle de plus de 445 kilomètres d'itinéraires cyclables a été posée ou remise à niveau.

Au niveau global, depuis 2020, l'investissement budgétaire dans le RAVeL s'élève à 38,5 millions d'euros, auxquels vont encore s'ajouter, d'ici la fin de l'année, des dossiers en cours d'adjudication pour plusieurs millions d'euros.

L'ensemble de ces investissements sur le RAVeL, qui compte aujourd'hui 1 480 kilomètres, conjugués à ceux à venir sur le réseau routier régional et dans les corridors cyclables, s'inscrivent directement dans la mise en œuvre de la vision FAST mobilité 2030 du Gouvernement wallon qui mise sur la fluidité, l'accessibilité, la santé, la sécurité et le transfert modal visant à réduire l'encombrement sur les routes wallonnes. Ils contribuent également, d'une part, de facto au plan climat et à l'amélioration de la santé publique et, d'autre part, au développement économique local par le biais du vélotourisme.

Pour ce qui concerne le point particulier ayant trait au RAVeL de l'Amblève, en suite à la réponse apportée à la question de janvier dernier, nous rappelons que si le tracé a été élaboré l'étude technique de détail du projet doit encore être menée.

Ce projet est particulièrement complexe avec la traversée de plusieurs zones Natura 2000, la proximité de l'Amblève, de la ligne de chemin de fer et de la voirie régionale et la diversité foncière des propriétés.

En suite des inondations de 2021, les ressources humaines disponibles n'ont hélas pas permis d'avancer sur les études de ce RAVeL encore à mettre en adjudication. Néanmoins, les budgets prévus pour ces projets restent mobilisés. En ce qui concerne le recours à la privatisation, celle-ci n'est pas à l'ordre du jour.

M. le Président. – La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour cette réponse. Je partage tous les objectifs qui ont été rappelés par rapport à ces avancées en termes de RAVeL sur l'ensemble du territoire wallon. Je vous remercie d'avoir rappelé ce qui a été fait, et surtout de l'avoir fait.

Pour ce qui est du dossier du RAVeL de l'Amblève, j'entends ce qui est dit et je crois que ce sont déjà des choses qui se sont répétées plusieurs fois depuis que ce dossier a été initié. Ce n'est pas un dossier facile, on en est conscient, mais singulièrement, quand un RAVeL s'établit, c'est souvent en bords de cours d'eau. Les zones Natura 2000 ne sont pas relevées avec étonnement. Ce dossier, on en connaît la difficulté depuis le départ et l'on a le sentiment que l'étude technique peine à arriver.

Vous en avez donné la raison par rapport à un manque de personnel ou des difficultés de disponibilité du côté de l'administration. J'ai tendance à dire, dans des cas pareils, que l'on peut toujours engager, que l'on peut toujours doper les équipes qui sont aux prises avec ces dossiers. Si l'on ne le fait pas, je pense que ce dossier restera encore en l'état très longtemps. Malheureusement, on n'aura pas cette avancée attendue par beaucoup.

QUESTION ORALE DE MME MATHIEUX À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « LA PÉNURIE DE CHAUFFEURS DE BUS SCOLAIRES »

QUESTION ORALE DE M. FLORENT À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « LA PÉNURIE DE CHAUFFEURS EN PROVINCE DE LUXEMBOURG »

QUESTION ORALE DE M. NEMES À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « LA PÉNURIE DE CHAUFFEURS DE BUS SCOLAIRES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, de :

- Mme Mathieux, sur « la pénurie de chauffeurs de bus scolaires » ;
- M. Florent, sur « la pénurie de chauffeurs en Province de Luxembourg » ;
- M. Nemes, sur « la pénurie de chauffeurs de bus scolaires ».

La parole est à Mme Mathieux pour poser sa question.

Mme Mathieux (MR). – Monsieur le Ministre, fin août, de nombreux articles de presse mettaient en lumière la pénurie de chauffeurs de bus scolaires en Belgique. En effet, à la veille de la rentrée et malgré des campagnes de communication de la Fédération belge d'autobus et d'autocars, la FBAA, 150 chauffeurs manquaient pour assurer l'ensemble des lignes scolaires.

Plusieurs articles ont mentionné l'intention de la Région wallonne d'agir afin de résoudre ce problème récurrent.

Quelles actions envisagez-vous ? Que va mettre en place la Région wallonne pour éviter que ce problème ne persiste et ne se répète ?

M. le Président. – La parole est à M. Florent pour poser sa question.

M. Florent (Ecolo). – Monsieur le Ministre, problème similaire, mais situé en Province de Luxembourg où l'Opérateur de transport de Wallonie doit faire face à des problèmes critiques qui perturbent le ramassage scolaire. C'est le cas notamment à Arlon où les élèves de l'école spécialisée de l'école de Musson sont privés de leur bus.

Rappelons que les enfants scolarisés dans le spécialisé ont droit à une prise en charge spécifique.

Auparavant, ils disposaient d'un service de ramassage scolaire à domicile au départ d'Arlon, mais depuis la rentrée des classes, ces enfants, atteints de handicap, sont contraints de prendre un bus public et de subir un voyage d'une durée de 1 heure 30 pour se rendre à leur école. En cause, un manque assez critique de chauffeurs. L'OTW n'a pas toujours informé les familles concernées, parfois quatre jours seulement avant la rentrée.

Avez-vous été sensibilisé à cette pénurie de chauffeurs qui pose de grands problèmes pour les familles en Province de Luxembourg ? Quelle action avez-vous initiée ? Quelle solution structurelle mettez-vous en place pour pallier les pénuries de chauffeurs ?

M. le Président. – La parole est à M. Nemes pour poser sa question.

M. Nemes (PTB). – Monsieur le Ministre, selon la Fédération belge des exploitants d'autobus et d'autocars, il manque 150 chauffeurs de bus scolaires à l'occasion de cette rentrée scolaire 2022. Il y a un risque que tous les ramassages scolaires ne puissent être effectués.

C'est un métier qui n'attire pas beaucoup de jeunes, car les chauffeurs travaillent avec des horaires coupés, à temps partiel, ne sont pas actifs lors des vacances scolaires, et le salaire n'est pas élevé.

Néanmoins, c'est un métier essentiel, puisqu'il s'agit de transporter les élèves vers leurs écoles. Étant donné que l'enseignement est obligatoire, c'est important, sans compter que le ramassage scolaire permet de réduire le nombre de voitures sur les routes et donc les émissions de CO₂.

Avec votre collègue, Mme Morreale, la ministre de l'Emploi, pourquoi n'envisagez-vous pas de nouvelles mesures pour que l'ensemble des ramassages scolaires soit assuré tout au long de cette année 2022-2023 ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Madame et Messieurs les Députés, l'Opérateur de transport de Wallonie a dû faire face à une série d'événements imprévus que j'ai évoqués tout à l'heure qui ont compromis la prise en charge effective de certains circuits scolaires à la date du 29 août 2022.

Comme je l'expliquais tout à l'heure dans la réponse à Mme Galant, parmi ceux-ci, il y a la décision d'un transporteur opérant de nombreux circuits d'arrêter ses activités au 30 juin.

Ces événements s'inscrivent dans une problématique plus large d'augmentation des coûts pour le secteur du

transport, mais aussi dans le cadre d'une pénurie de chauffeurs, comme vous le soulignez.

Malgré la grande réactivité de l'OTW et du SPW à travers le lancement d'une série de marchés publics pour la rentrée scolaire 2022, la recherche de solutions vers les communes et provinces concernées, un certain nombre de circuits n'ont pas pu être attribués, faute de soumissionnaires, eux-mêmes étant touchés par ce manque de chauffeurs, au même titre que l'OTW.

J'ai bien entendu pris contact avec la Fédération belge des autocars et autocaristes à ce sujet. Le métier de chauffeurs souffre d'un manque d'attractivité pour diverses raisons. Parmi celles-ci, des salaires peu attractifs, des contrats de travail à durée déterminée et à temps partiel comptant 182 jours par an correspondant à l'année scolaire, des horaires coupés, une concurrence trop forte des transporteurs transfrontaliers.

En outre, la majorité des candidats dans les procédures de recrutement suite aux campagnes d'information ne disposent pas du permis D. Or, la formation pour l'obtention du permis et la capacité professionnelle est jugée trop longue par les entreprises de transport, et les auto-écoles n'ont plus de place avant avril 2023.

J'ai eu l'occasion d'en discuter avec ma collègue, la ministre Morreale, il y a déjà quelques mois ; je vous confirme que des contacts sont en cours.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le présenter dans cette assemblée l'année passée, parmi toutes les actions prises par l'OTW pour solutionner au mieux la problématique du recrutement, le FOREm est évidemment un partenaire privilégié. Il existe déjà une collaboration active entre ces deux acteurs. Un approfondissement du partenariat existant est encore prévu, notamment en matière de formation. Par exemple, pour les demandeurs d'emploi, la proposition du FOREm est que la formation théorique soit assurée par le FOREm dans les locaux de l'OTW ; la formation pratique est prise en charge par l'OTW directement et les candidats restent demandeurs d'emploi avec un complément.

Différentes actions de ce partenariat sont déjà identifiées, planifiées et seront réévaluées fin 2022.

Un focus particulier est réalisé sur les régions critiques – singulièrement le Brabant Wallon et le sud de la Province de Luxembourg – en termes de recrutement. La particularité de la Province de Luxembourg est qu'elle subit de plein fouet la concurrence du Grand-Duché de Luxembourg qui offre des conditions de travail plus avantageuses qu'en Wallonie.

Les équipes de l'OTW et du SPW ont fait un travail considérable sans ménager leurs efforts, dans des délais très courts, afin de replacer les enfants sur lignes publiques ou sur des circuits de voiture avec chauffeurs.

Quand aucune alternative n'est possible, l'indemnité kilométrique pour transport individuel est proposée aux parents.

Une solution a été trouvée pour 219 des 314 élèves concernés en Province de Luxembourg, ce qui inclut par conséquent que certains temps de parcours ont été allongés. L'objectif est de ne laisser personne sans solution, malgré une situation structurellement défavorable et indépendante de l'OTW.

Je vous assure que les contacts se poursuivent aussi bien avec l'OTW qu'avec le SPW, afin d'endiguer cette problématique.

M. le Président. – La parole est à Mme Mathieux.

Mme Mathieux (MR). – On sait tous que la solution n'est pas simple. J'admire que vous contactiez le FOREm et toutes les institutions qui peuvent accélérer le processus parce que dans les zones rurales c'est un gros problème.

M. le Président. – La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). – Je vous remercie pour vos réponses.

Tant l'OTW que des soumissionnaires font face à un réel problème de pénurie de chauffeurs. En Province de Luxembourg, c'est aussi le résultat des contacts que j'ai eus avec l'OTW, c'est une grande difficulté accrue de par la concurrence des chauffeurs qui parfois sont formés en Belgique via le FOREm, via le TEC et qui, quelques mois, quelques années ensuite, traversent la frontière. C'est un problème accru.

Je note malgré tout les solutions qui ont pu être trouvées pour un certain nombre d'élèves. Évidemment, je souhaite que l'ensemble des élèves en Province de Luxembourg trouvent également une solution. Je sais que vous le souhaitez également et que vous y travaillez.

M. le Président. – La parole est à M. Nemes.

M. Nemes (PTB). – Quelque chose qui est certain, c'est que si vous voulez augmenter l'attractivité pour un métier, il n'y a pas besoin de se lancer dans de grands groupes de travail ou de campagnes de promotion. Un des premiers leviers est d'augmenter les salaires et la qualité des conditions de travail.

Vous avez pointé vous-même que c'est un des premiers points de problème. S'il y a autant de chauffeurs qui font du travail transfrontalier, c'est bien que les conditions de travail et les conditions salariales sont meilleures ailleurs.

Plus largement, on pourrait aussi regarder au niveau d'autres leviers : votre majorité, Monsieur le Ministre, qui est ici au Parlement wallon, est aussi dans la

majorité fédérale et bloque l'augmentation salariale à 0,4 % maximum contre l'avis des syndicats. C'est un deuxième levier auquel vous pourriez faire appel.

Si vous êtes en manque d'inspiration, vous pouvez aussi revoir la loi de 1996 qui bloque les salaires plutôt que de dépenser de l'argent dans des campagnes promotionnelles. Je le répète, augmentez les salaires et la qualité des conditions de travail.

QUESTION ORALE DE MME CASSART-MAILLEUX À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « L'ABSENCE D'ADAPTATION DES HORAIRES ET ABONNEMENTS DES TEC MALGRÉ LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « l'absence d'adaptation des horaires et abonnements des TEC malgré les nouveaux rythmes scolaires ».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Ministre, cette année scolaire est unique en son genre, c'est la première fois que les rythmes scolaires était appliqué. Les écoliers et les étudiants ont repris le chemin de l'école dès le 29 août plutôt qu'au 1er septembre habituellement.

La décision de faire commencer cette année plus tôt est connue depuis plusieurs mois. Je m'étonne des retours des parents qui m'informent que les horaires et les abonnements du TEC n'ont pas été adaptés à cette nouvelle rentrée scolaire. Les parents ont dû payer le bus – selon les informations de terrain que j'ai récoltées – de leurs enfants durant la fin du mois d'août avant que leur abonnement ne soit valable. Le problème se posera également à la fin de l'année scolaire au mois de juin 2023.

Les horaires non plus n'ont pas été adaptés, ce qui a limité le nombre de bus les premiers jours, fait relativement embêtant dans des communes rurales comme les nôtres et comme il y en a assez bien dans mon arrondissement.

Comment expliquez-vous ce manque d'adaptation des TEC aux rythmes scolaires tels que votés l'année parlementaire dernière ?

Des solutions vont-elles être mises en place pour adapter les abonnements et les horaires d'ici la fin de l'année ? Un dialogue est-il prévu avec le TEC ? Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Madame la Députée, la réforme des rythmes scolaires, bien que n'ayant pas été décidée par la Wallonie, implique que l'offre de transport TEC doive être différemment dimensionnée, selon qu'il y ait ou non des congés communs.

À titre d'exemple, pour la desserte du Sart Tilmant à Liège pendant les congés de printemps, il n'est pas envisageable d'appliquer entièrement l'offre réduite de vacances du TEC alors que les étudiants du niveau supérieur fréquentent encore pleinement les cours. De manière identique, l'offre de transport en Communauté germanophone ne pourra pas s'aligner pleinement avec le reste de la Wallonie lorsque les congés seront différenciés.

Le nouveau calendrier d'exploitation mis en place pour tenir compte des nouveaux rythmes scolaires de l'enseignement obligatoire représente ainsi un surcoût annuel récurrent d'environ 850 000 euros qui doit être assumé par la Wallonie.

En pratique, les horaires TEC ont bien évidemment été adaptés dès le premier jour de la rentrée scolaire le 29 août 2022. Cet horaire scolaire sera d'application jusqu'au 7 juillet 2023 inclus.

En ce qui concerne la problématique des abonnements, le système actuel d'abonnement calendaire, c'est-à-dire démarrant le premier et se terminant le dernier jour du mois, les clients se trouvent en effet en difficulté pour obtenir un titre de transport au juste prix, plus particulièrement les derniers jours du mois d'août et les premiers jours de juillet.

Cependant, le nombre d'élèves impactés par le démarrage de l'abonnement au 1er septembre, soit le quatrième jour après la rentrée scolaire, est relativement faible. D'une part, dans la majorité des écoles de l'enseignement secondaire, la rentrée effective des élèves n'a eu lieu que plus tard dans le courant de la semaine. D'autre part, cette problématique ne touchait que les élèves voyageant avec des abonnements mensuels, ce qui correspond à 24 % des voyageurs de cette tranche d'âge, les abonnements annuels étant plus courants.

Cependant, pour éviter de revivre cette situation, l'OTW a travaillé sur une évolution de son type d'abonnements.

Après analyse des études de faisabilité technique, la solution retenue par l'OTW est un passage des abonnements calendaires vers un système d'abonnement de date à date pouvant démarrer n'importe quel jour du mois. Le calendrier prévu pour cette modification est le deuxième trimestre 2023. Cette solution sera donc bien

en place pour la rentrée 2023 tenant compte de l'expérience de cette année.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – On vit toujours de ses expériences. C'est vrai que ce n'est pas la Région wallonne qui a décidé de modifier les rythmes scolaires et qui a voté le décret mais bien la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les élèves francophones de la Région wallonne sont toutefois impactés et donc il était normal de s'adapter.

Je me réjouis que des réunions de travail aient eu lieu et que le phénomène ou le souci soit connu. Je n'ai pas dit qu'il était simple, vous l'avez démontré directement dans votre première partie de votre réponse où vous me dites qu'il y a l'enseignement secondaire, mais aussi supérieur. Il y aura une période où l'on aura certainement certaines adaptations, mais cela me paraît important que ces horaires puissent être adaptés pour les rythmes scolaires afin que cela ne pénalise pas, en ces temps difficiles, les familles et les ménages.

Je parle abonnement, mais je parle aussi horaire, c'est-à-dire avoir plus de bus durant ces quelques jours entre le 29 août et le 1er septembre et le 1er juillet et le 7 juillet. Je compte sur vous pour que ce dossier puisse évoluer.

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À
M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE
L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES
INFRASTRUCTURES, SUR « LA GRÈVE
SAUVAGE DE PLUSIEURS CHAUFFEURS DES
TEC EN HAINAUT DÉBUT SEPTEMBRE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « la grève sauvage de plusieurs chauffeurs des TEC en Hainaut début septembre ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, j'ai eu l'occasion de vous interroger en question d'actualité, mais le format ne permet pas beaucoup de développement. C'était le 1er septembre, une série de chauffeurs se sont lancés dans une grève sauvage dans la zone de Centre et Mons-Borinage. Cela tombait très mal puisque c'était la rentrée scolaire, il a fallu attendre le 5 septembre pour que la situation revienne à la normale. J'aimerais revenir sur les raisons et les motifs de la grève et les réponses structurelles que vous apportez à cet élément.

On dit que les motifs de grève concerneraient le refus de validation de demandes de petits congés des travailleurs, conducteurs, en raison d'un taux d'absentéisme très important. Cela veut dire une rigidité dans les jours de prestation. Ce sont des milliers de travailleurs, d'écoliers, de parents et de personnes âgées qui ont été pris en otage par ce mouvement de contestation surprise lancé en dehors de toute procédure prévue par les différents protocoles et notamment en vertu de l'article 54 du contrat de gestion de l'OTW qui prévoit que, dans le respect des dispositions du droit social, l'OTW assure la mise en œuvre systématique des procédures et mesures de sanction à l'encontre des membres du personnel auteurs de grève non préavisés.

Je voudrais connaître les motifs pour lesquels la procédure Amédís, qui est prévue en traduction de cet engagement, ait échoué ou en tout cas n'ait pas pu aboutir. Qu'avez-vous fait pour tenter d'empêcher la survenance de cet événement ? Y a-t-il eu des mesures préventives et proactives ? J'imagine qu'il y a quand même eu des signaux avant-coureurs, que cela n'a pas été un coup de tonnerre dans un ciel bleu.

Par ailleurs, qu'avez-vous entrepris depuis ce regrettable événement pour vous assurer que l'article 54 du contrat de service public, qui lie la Région et vous comme représentant de la Région avec l'OTW, soit effectivement mis en œuvre ?

Sur le fond, en réponse à ma question d'actualité, vous m'aviez dit : « Dans le cas évoqué, s'il y a un absentéisme plus important des chauffeurs, donc qu'il y a un problème structurel, mais pas spécialement un problème de recrutement, qui est d'abord à la base de cette question, je regrette profondément cette situation et j'appelle les différentes parties à reprendre un dialogue normal comme prévu, un dialogue social tel qu'il est prévu dans les procédures internes de la société. »

Quel est le bilan de votre appel aujourd'hui ? Le problème à l'origine de la grève sauvage – j'ai entendu ce que vous avez dit à plusieurs reprises : « Il manque des chauffeurs, on doit recruter, et cetera. » –, qu'il s'agisse du dialogue social, du nombre suffisant de conducteurs, de l'absentéisme ou de la bonne organisation des remplacements de personnel, c'est de votre responsabilité d'agir. Si le métier aujourd'hui n'est pas assez attractif, c'est aussi à vous d'y répondre. C'est bien de mettre de l'argent dans les TEC, c'est bien d'augmenter l'offre ou de diminuer le prix, si le service n'est pas au rendez-vous, malheureusement, bardaf c'est l'embarquée et tous les efforts entrepris sont de cette façon complètement déniés, et c'est regrettable.

J'aimerais vous entendre sur le travail et l'énergie que vous allez mettre pour vous attaquer aux causes de ce problème et pas seulement ce que j'ai déjà entendu en réponse aux autres collègues, à savoir : « Il n'y a pas

assez de chauffeurs, on ne sait pas recruter, on ne sait pas former, et cetera. »

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Monsieur le Député, je déplore tout à fait ces grèves sauvages qui ont récemment eu lieu à partir du 1er septembre au départ des dépôts de Mons et Eugies. Le dépôt de Houdeng s'est joint au mouvement en solidarité et a repris le travail dès le samedi.

Conformément au dispositif Amédís, une organisation syndicale avait pourtant demandé le mercredi 31 août de pouvoir tenir une réunion de concertation locale. La direction y a répondu rapidement et a fixé la réunion en urgence le jeudi 1er septembre à 14 heures, étant donné les tensions présentes.

Cependant, le 1er septembre, le personnel de Mons et d'Eugies s'est déclaré en grève, annonçant d'emblée un mouvement jusqu'au 4 septembre inclus. Le personnel a été couvert par les organisations syndicales. La direction a annulé la réunion de concertation, mais a maintenu une réunion avec les trois permanents syndicaux.

La direction a rencontré les travailleurs dans le dépôt de Mons, les a écoutés et a relevé un ensemble de points et remarques formulés, le point principal restait l'octroi des congés, et singulièrement les petits congés. La direction a informé les permanents syndicaux des points cités par les travailleurs et des actions qu'elle allait mettre en œuvre. Un affichage destiné à l'ensemble du personnel a été fait le soir même. Cela n'a eu aucun effet sur la poursuite du mouvement qui de toute façon avait été annoncé jusqu'au dimanche inclus.

Pour revenir sur le point central du mécontentement lié au refus d'octroyer les petits congés isolés, je voudrais signaler que le taux d'absentéisme constaté depuis quelques mois dans plusieurs dépôts se situe entre 18 % et 20 % pour Mons. Dans ce contexte, il est donc impossible d'octroyer tous les congés demandés. Il faut savoir que ces décisions sont prises pour pouvoir assurer le transport de la clientèle qui, sinon, devrait faire face à des bus supprimés. La direction travaille donc sur la baisse du taux d'absentéisme et met les actions identifiées en place. C'est un travail de fond. Dès lors, l'OTW ne considère pas que le problème soit résolu à ce stade, mais plutôt que le travail est en cours.

Enfin, une seconde réunion a eu lieu avec les permanents syndicaux. La direction a exposé les actions supplémentaires qu'elle entend mettre en place pour la distribution des congés d'une part, et pour résorber l'absentéisme, d'autre part. J'espère dès lors que ces tensions locales seront rapidement et durablement apaisées afin que les voyageurs puissent bénéficier de nos services de bus fiables de manière continue.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse complète. Quand vous répondez complètement, je vous remercie.

Quelques éléments sur la grève sauvage, puisque c'en est une. Elle a pris en otage les gens au milieu de la journée, et c'est inadmissible. Il y a une procédure, il y a des règles, et je vous demande d'aller jusqu'au bout par rapport à cela. Autant je reconnais le droit des travailleurs à entrer en grève, autant prendre les gens en otage, les élèves en particulier, le jour de la rentrée, qui sont conduits le matin et qui se retrouvent à 12 ans sur le bord de la route sans solution, c'est inadmissible.

Je vous demande donc d'aller jusqu'au bout dans les procédures. Par contre, les taux d'absentéisme sont effarants, cela veut dire qu'il refait une situation difficile qu'il vous convient de régler. Je reviendrai dans quelques semaines vous réinterroger.

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À
M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE
L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES
INFRASTRUCTURES, SUR « LE SUIVI DE LA
POLITIQUE DU DÉPLOIEMENT DES BORNES
DE RECHARGEMENT »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « le suivi de la politique du déploiement des bornes de rechargement ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je souhaite faire l'état des lieux de la politique de mise en place des bornes de rechargement pour véhicules électriques.

Vous deviez, ce mois de septembre, avancer sur ce dossier, comme vous l'expliquiez dans une réponse à mon excellent collègue, Julien Matagne, fin août : « Dans le cadre du Plan national de relance de résilience, la mise en place d'un plan d'action détaillé pour le déploiement de bornes de chargement pour les véhicules électriques accessibles au public est définie comme jalon à atteindre pour le 30 septembre 2022 ».

Au-delà de la question des bornes, et s'agissant d'un jalon FRR, la Wallonie est dans l'obligation d'avancer sur ce sujet au risque de voir la Commission proposer éventuellement une sanction à son égard, c'est-à-dire des pertes d'argent qui pourraient évidemment se traduire soit par la suspension, soit par la diminution des financements européens.

Qu'avez-vous fait pour avancer sur le plan d'action détaillé de déploiement des bornes depuis les dernières vacances ? Avez-vous pu rassurer la Commission européenne sur le fait que la Wallonie respectera les jalons et cibles en la matière ?

La question se pose également vis-à-vis de l'implantation des superchargeurs. Dans un article de presse du 19 août dernier, votre attaché de presse, votre propre porte-parole, confirmait que vous n'envisagiez aucune norme obligatoire à ce propos. Les pétroliers, dont je rappelle que certains entretiennent des liens troubles dans le financement russe de la guerre en Ukraine, selon *Le Monde*, n'ont donc aucun souci à se faire.

Pourquoi ne pas mettre la pression sur ces compagnies pétrolières ? Pourquoi ne pas imposer dans le renouvellement des concessions ou dans les adaptations de celles-ci la mise en place de ces superchargeurs et l'usage de l'électricité verte pour alimenter ceux-ci ? Pourquoi ne pas être davantage volontariste dans cette matière qui aura un impact direct sur l'attractivité des véhicules électriques par rapport au réseau disponible en Wallonie ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Monsieur le Député, le rapportage à la Commission est bien en cours avec une balise qui sera respectée même si la décision risque d'être reportée de quelques jours à cause des débats sur la crise qui a mobilisé l'essentiel des ressources du Gouvernement pendant deux semaines. Néanmoins, cela n'a pas empêché la finalisation du montage du dossier avec la conclusion du volet purement technique par les gestionnaires de réseau de distribution.

À cet égard, une réunion constructive a eu lieu le 31 août dernier entre les GRD et la CWaPE, et a permis d'intégrer les prescrits techniques. Le cahier des charges type a également pu être complété à la même date. Entre-temps, les agences de développement territorial continuent leur travail d'accompagnement afin de faire de cette action un succès. Je suis d'ailleurs très heureux du travail fait et enthousiasmé par l'accueil dont on me fait écho.

Concernant les pétroliers, je suis bien entendu ouvert à la discussion. C'est une piste que je souhaiterais activer lorsque ce sera possible avec les instruments dont je dispose ; par exemple, lors des renouvellements de concessions autoroutières.

Je souhaiterais néanmoins faire une précision. Je rappelle que les groupes pétroliers ne sont pas directement propriétaires de certaines stations qui sont simplement concédées. Il faudra donc être prudent dans toute approche qui serait obligatoire pour que ce ne soit pas les mauvaises personnes qui soient contraintes.

Il faut aussi rappeler que, dans certains cas, dans les groupes pétroliers, les activités en électromobilité sont totalement dissociées, seul le nom étant alors commun.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, sur le premier volet, l'implémentation des bornes, vous vous êtes engagé à ce que le jalon soit effectivement atteint. Vous m'avez dit : « Pas le 30 septembre, mais un ou deux jours après », ce qui permettra d'ailleurs à mon collègue, Julien Matagne, de revenir dans 15 jours pour voir si vous avez atteint le jalon fixé.

Sur les superchargeurs, je voudrais que vous soyez plus volontariste. Il y a moyen d'intervenir par les contrats, mais il y a aussi moyen d'intervenir par la réglementation. Sur le paysage d'équipement de l'ensemble de l'Europe occidentale, la Wallonie est aujourd'hui un trou dans la carte en matière de superchargeurs. Il vous revient de mettre notre Région à la hauteur des autres régions et pays voisins.

QUESTION ORALE DE MME CASSART-MAILLEUX À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « LE CHANTIER DE LA LIAISON TIHANGE-STRÉE-TINLOT »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « le chantier de la liaison Tihange-Strée-Tinlot ».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Ministre, la rentrée parlementaire est l'occasion pour moi de faire le point sur l'avancement des chantiers, notamment celui relatif à la liaison Strée-Tihange.

L'échéance pour l'obtention du permis d'urbanisme était fixée à la fin avril, mais cela a été suspendu par l'application du décret Voirie. En effet, suite à l'ouverture de deux voiries communales, le délai a été suspendu et cela annonce in fine les délais initiaux de trois, voire quatre mois. Cela s'explique par l'organisation d'une enquête publique, la délibération des collèges communaux concernés et l'affichage de ladite décision.

Le Conseil communal de Modave s'est prononcé fin juin contre le décret Voirie, et j'ai eu l'occasion de vous interpellier sur ce sujet en séance plénière lors d'une question d'actualité un peu animée. Depuis lors, votre administration a-t-elle rencontré le Collège communal de Modave ? Quelles avancées pouvez-vous mentionner

depuis le mois de juin ? Quel accompagnement le SPW a-t-il proposé à la commune ? Avez-vous un timing en ce qui concerne le permis d'urbanisme ? Est-il reçu ? Cela, j'en doute.

Enfin, lors d'une précédente commission, vous m'aviez informée de contacts réguliers entre votre cabinet, votre administration – le SPW Mobilité et Infrastructures – et le Comité d'acquisition d'immeubles. À cet égard, les expropriations devaient être réalisées pour la fin du premier semestre 2022.

Sachant que les budgets nécessaires aux expropriations sont disponibles, pouvez-vous me confirmer que le dossier est en ordre ou qu'il le sera incessamment ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Madame la Députée, dans ce dossier, les remarques principales formulées par le Collège communal de Modave dans le cadre de la demande d'urbanisme portent sur :

- la création d'un accès plus court à la liaison pour les tracteurs ;
- la possibilité d'utilisation d'une piste double bande en béton par les cyclistes et les piétons, créée à la base pour les tracteurs ;
- la création d'une traversée cyclo-piétonne complémentaire de liaison se situant sur le territoire de la Commune de Huy.

Or, dans cette procédure de demande du permis d'urbanisme, les deux communes concernées ont été consultées pour un avis sur les ouvertures de voiries communales, qui sont principalement liées à la création de deux passerelles cyclo-piétonnes dont les culées vont empiéter sur le domaine public communal. Les remarques de Modave débordent donc largement des zones impactées par l'ouverture de voirie.

Néanmoins, comme je vous le disais fin juin, toutes les réponses ont été données à l'ensemble du Collège communal de Modave lors d'une réunion avec mon administration le 23 juin. Les solutions consistent en la création d'un accès plus court à la N684 pour les tracteurs, le placement d'une signalisation confirmant si nécessaire aux cyclistes et piétons qu'ils peuvent utiliser la piste double bande prévue à la base pour les tracteurs.

La troisième remarque concerne, quant à elle, le territoire de la Commune de Huy, qui n'a formulé aucune observation sur le sujet.

Malheureusement, malgré toutes ces tractations et toutes les réponses données, la Commune de Modave a persisté dans son refus de modification de voirie communale et mon administration a reçu sa décision en juillet. En conséquence, un nouveau permis est redemandé et la procédure est en cours. Une prochaine

réunion est prévue avec le SPW MI le 29 septembre à la demande de la commune. Je ne peux que vous inviter à intercéder auprès de la Commune de Modave afin de faire avancer ce dossier.

En ce qui concerne les expropriations, les réunions avec le Comité d'acquisition d'immeubles se poursuivent en présence de mon cabinet. Le comité d'acquisition a pris des contacts avec les agriculteurs et les négociations sont en cours. Je ne dispose malheureusement pas de date précise de mise à disposition des terrains concernés, mais les procédures sont effectivement engagées.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre. Une question d'actualité, c'était un peu court pour faire le point sur ce dossier fin juin, voilà pourquoi je vous reviens aujourd'hui.

J'ai bien compris que fin juin il y a eu une réunion entre le SPW et la Commune de Modave, et qu'il y a eu un blocage. La Commune de Modave, en tout état de cause, n'avait pas le sentiment d'avoir la garantie que ses remarques allaient être prises en compte. À un moment donné, le collège communal est le garant pour chaque citoyen de Modave à ce que l'ensemble des remarques puissent être prises en compte parce que c'est un dossier important pour l'ensemble, mais qui impacte la Commune de Modave. Je maintiens mon soutien à la Commune de Modave qui pointe quelques éléments importants qu'ils connaissent, puisqu'ils sont les premiers impactés, pour la commune.

J'ai eu une réunion avec le Collège communal de Modave – ainsi, vous le savez, Monsieur le Ministre, et je suis très transparente – parce que le dossier me tient à cœur. J'ai fait le point sur les différents problèmes qui se posaient et je leur ai dit : « Vous devez recontacter le SPW, car il faut que l'on avance et que l'on puisse évoluer sur le dossier », ce qui a été fait. Vous me confirmez bien une réunion programmée le 29 septembre.

De mon côté, je vous ai déposé trois ou quatre questions écrites précises qui mettent en lumière les questionnements de la Commune de Modave. Ainsi, vous aurez l'ensemble des éléments.

M. le Président. – Il faut conclure. Vous avez dépassé votre temps de 35 secondes.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Pour le comité d'acquisition, vous me dites que les réunions se poursuivent. Vous n'avez pas répondu à ma question : « Y a-t-il assez de budgets ? » Je reviendrai nécessairement après la réunion du 29 septembre.

M. le Président. – Madame Cassart-Mailleux, je vous sais passionnée, mais je dois être équitable. Une minute, c'est une minute et ce n'est pas deux.

QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « L'AVENIR DU PLAN INCLINÉ DE RONQUIÈRES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « l'avenir du plan incliné de Ronquières ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, vous avez eu l'occasion, il y a quelques semaines, de vous rendre dans la belle région du Centre à l'occasion des 20 ans de l'ascenseur de Strépy-Thieu. Non loin de là se trouve un autre ouvrage d'art important, le plan incliné de Ronquières et sa tour. C'est un site qui a un potentiel touristique important. Il y a d'ailleurs tout un microcosme touristique autour de ce site qui appartient à la Région wallonne. Jusqu'à présent, il y avait une convention avec l'une des ASBL de la Province de Hainaut. Cette dernière a décidé de mettre fin à cette convention fin de l'année passée.

Je vous avais interrogé en avril dernier pour savoir ce que vous alliez faire avec ce site, en vous encourageant à le redéployer sur le plan touristique via un appel à projets. Il y a plus de 900 mètres carrés utilisables avec une vue à 360 degrés qui porte jusqu'aux boules de l'Atomium ; pour montrer que l'on a une belle vue depuis cet endroit.

Vous m'aviez dit que vous aviez demandé à la province de remettre en état le site. Cela a-t-il été fait ? Le site a-t-il été remis en pristin état par la Province de Hainaut ? Nous sommes cinq mois, jour pour jour, après ma dernière question sur le sujet. Y a-t-il un appel d'offre, à intérêt ou à manifestation pour la location ou la mise en gestion du site ? Cela doit se faire dans le cadre d'un appel public et transparent. Avez-vous pu avancer là-dessus pour ne pas rater la saison touristique 2023 ? C'est maintenant qu'il faut enclencher la dynamique pour les acteurs de l'HORECA présents tout autour du site de Ronquières.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Monsieur le Député, les travaux de déblaiement des salles d'exposition du plan incliné de Ronquières, entrepris par l'ASBL

« Voies d'eau du Hainaut », ont bien commencé et ils se poursuivent. Comme la convention le prévoit, la province en assure le coût. C'est seulement à l'issue de ces travaux que la situation précise de l'infrastructure à concéder pourra être décrite et qu'un éventuel appel à projets pourra être lancé. Une réflexion est en cours sur la formule que pourrait revêtir ce prochain appel.

Afin de pouvoir se rendre compte de la situation et de l'évolution du déblaiement, une réunion a été programmée par mon cabinet ce lundi 19 septembre à Ronquières. Une autre réunion est également prévue dans les prochaines semaines avec les autorités communales de Braine-le-Comte.

À ce stade, je ne vois pas la nécessité de communiquer davantage. Je vous rappelle que ce « gâchis », comme vous l'appellez, a été provoqué par la décision de la Province de Hainaut de supprimer l'exploitation des salles d'exposition. Mon cabinet suit de près l'évolution de ces travaux, et nous y verrons certainement plus clair dès que les salles seront libérées.

J'espère qu'un nouveau projet positif pourra se déployer à cet endroit, car c'est un site important et emblématique dans la région. Il est clair que la créativité des uns et des autres est la bienvenue pour trouver une solution intéressante pour ce site.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – J'espère qu'il ne faut pas que je vous adresse une question pour que les réunions aient lieu au vu du potentiel d'un site comme celui-là.

Je crains avoir entendu dans votre réponse qu'il fallait attendre que le déblaiement soit complet pour préparer le cahier des charges pour le lancement d'un appel à projets. Il faut prendre le taureau par les cornes et ne pas attendre que le dernier carton soit enlevé par l'ASBL liée à la Province de Hainaut pour redéployer et penser à la réflexion du site.

Je ne peux que vous enjoindre à ne pas traîner et je me réjouis de ces réunions programmées avec les autorités communales de Braine-le-Comte. Le gâchis, ce n'est pas le fait que la province a décidé d'arrêter. Le gâchis, c'est que les locaux sont vides et que si l'on ne prend pas rapidement une décision sur l'orientation 2023 la saison touristique sera ratée.

QUESTION ORALE DE M. NEMES À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « LE DÉMARRAGE DE NOUVEAUX CHANTIERS DE CONSTRUCTION DE LA VESDRIENNE À VERVIERS EN AOÛT 2022 »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Nemes à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « le démarrage de nouveaux chantiers de construction de la Vesdrienne à Verviers en août 2022 ».

La parole est à M. Nemes pour poser sa question.

M. Nemes (PTB). – Monsieur le Ministre, alors que les résultats du *masterplan* de la Vesdre et de l'étude « Quartiers durables » se font encore attendre, les travaux de réalisation de la Vesdrienne avancent et, parfois, au centre de paysages toujours dévastés par les inondations.

À Verviers, le parcours en construction traverse des zones où la ville projette de raser des maisons et d'entreprendre des travaux importants pour la sécurité collective, selon ses dires.

Dans ce cadre, pourquoi avez-vous fait le choix de ne pas mettre en place de coordination des travaux de la Vesdrienne en lien avec la reconstruction de la vallée de la Vesdre ?

Dans quelle mesure avez-vous réaffecté les moyens débloqués pour la réalisation de la Vesdrienne vers d'autres travaux importants sur les bords de Vesdre ?

J'ai pu constater la pose d'un revêtement imperméable sur le parcours de la Vesdrienne. Lors des différentes présentations des études hydrologiques et hydrauliques autour de la vallée de la Vesdre, j'ai pu apprendre que les problèmes de perméabilité du sol se posaient aussi de manière importante pour les aménagements routiers et que certains aménagements pour vélo avaient pu rendre très imperméable de grandes surfaces.

Lors des choix de reconstruction de la Vesdrienne, avez-vous pris en compte la désimpermeabilisation de celle-ci ainsi que d'autres chemins cyclables, comme les RAVeL ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Monsieur le Député, les seuls travaux en cours de la Vesdrienne sont liés à un chantier de la Ville de Verviers au niveau du parc Marie-Louise. Ce dossier a été initié par la ville il y a deux ans. Ce chantier permet de relier le pont de la rue Marie-Thérèse au Polygone de l'eau et ce tronçon est voué à se

greffer sur l'itinéraire pressenti de la Vesdrienne, actuellement à l'étude au sein du SPW Mobilité et Infrastructures.

Dans le chantier en cours de la Ville de Verviers, il n'est question d'aucune expropriation à notre connaissance.

Par ailleurs, la totalité du parc étant perméable, les eaux d'écoulement reprises par la piste en béton pourront sans peine s'infiltrer puisqu'il n'y a pas de collecte des eaux. Les eaux ruissellent jusqu'au bord du revêtement avant de pénétrer dans le sol.

Pour les autres éléments relatifs à ce chantier en cours, je vous renvoie vers les autorités de la Ville de Verviers.

Par ailleurs, aucun budget prévu pour la réalisation de la Vesdrienne n'a été réorienté vers d'autres projets, comme la réhabilitation des bords de Vesdre. Des budgets spécifiques ont été prévus par le Gouvernement à cet effet au travers du Plan de relance wallon.

Concernant, la coordination du projet de la Vesdrienne avec les autres études liées à la reconstruction, celle-ci est bien réalisée, entre autres, au travers des réunions spécifiques du SPW avec les communes concernées et avec les autres entités via le Commissariat à la reconstruction et désormais via le Secrétariat général du SPW.

M. le Président. – La parole est à M. Nemes.

M. Nemes (PTB). – Il y a beaucoup de colère dans le quartier, car les travaux de la Vesdrienne avancent alors que rien d'autre n'avance dans les chantiers de reconstruction. En plus, le parc Marie-Louise, que vous avez cité, avait été exclu des options pour un autre sujet, qui est le dossier de l'École de l'Est, un dossier pour une école temporaire, parce qu'il y avait un problème de stabilité qui aurait nécessité la pose de graviers. Cela avait été exclu et, pourtant, cela vient d'être fait pour ces travaux. Que ce soit ici ou au niveau de la ville, je me demande pourquoi bétonner alors que l'on vient de voir qu'il ne fallait pas le faire et que des solutions perméables existent.

Concernant la concertation, je ne comprends pas bien avec quoi vous concertez. L'étude des quartiers durables ne fait que clôturer son quatrième volet et l'étude hydrologique est loin d'être finie. En tout cas, c'est ce qui est communiqué. S'il existe des informations assez précises pour savoir si le tracé de la Vesdrienne est correct, pourquoi ne sont-elles pas publiées ? Des dizaines de milliers de sinistrés sur toute la vallée attendent de savoir si leur maison va être abattue ou non. Je ne comprends pas pourquoi, si ces

informations existent, elles ne sont pas communiquées pour diminuer le stress des gens.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :

- M. Luperto, sur « la régulation européenne des prix de l'énergie » ;
- M. Frédéric, sur « la nécessité de renforcer les services de première ligne » ;
- M. Hermant, sur « le doublement du tarif *prosumer* wallon par Mega et Octa+ » ;
- M. Dupont, sur « l'utilisation de terres agricoles pour la production d'énergie » ;
- M. Furlan, sur « la RN54 » ;
- M. Antoine, sur « le test de l'application SmartMove malgré l'absence de consensus sur la taxation kilométrique » à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – Les questions orales ou interpellations de :

- M. Mugemangango, sur « les leviers de la Région wallonne sur les factures d'énergie » ;
- M. Mugemangango, sur « la nouvelle convocation d'un sommet européen sur l'énergie » ;
- M. Hermant, sur « le plan Air-Climat-Énergie à l'horizon 2030 de la Wallonie » ;
- M. Crucke, sur « le plan Air-Climat-Énergie à l'horizon 2030 » ;
- M. Hermant, sur « les moyens du fonds Kyoto » ;
- M. Bastin, sur « l'introduction de nouveaux forfaits par des fournisseurs d'énergie pour les *prosumers* » ;
- M. Mugemangango, sur « la réforme de la fiscalité automobile » ;
- Mme Nikolic, sur « la collaboration entre les différents acteurs du chantier du tram » à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 19 heures 21 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. François Bellot, MR
M. Olivier Bierin, Ecolo
Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR
M. Jean-Luc Crucke, MR
M. François Desquesnes, Les Engagés
M. Philippe Dodrimont, MR
M. Manu Douette, MR
M. Jean-Philippe Florent, Ecolo
M. Eddy Fontaine, PS
M. André Frédéric, Président
Mme Jacqueline Galant, MR
M. Philippe Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures
M. Laurent Heyvaert, Ecolo
M. Laurent Léonard, PS
M. Julien Matagne, Les Engagés
Mme Françoise Mathieux, MR
M. Samuel Nemes, PTB
M. Nicolas Tzanetatos, MR

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	allocation de base/allocation budgétaire/article de base
AGW	arrêté du Gouvernement wallon
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW)
ASBL	association sans but lucratif
CER	communauté d'énergie renouvelable
CO ₂	dioxyde de carbone
COCITER	Comptoir citoyen des énergies
CODECO	Comité de concertation
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CPMA	coût de production moyen actualisé
CREG	Commission de régulation de l'électricité et du gaz
CWaPE	Commission wallonne pour l'énergie
DECiDE	Diagnostic Énergie-Climat des exploitations agricoles en Wallonie
DPR	Déclaration de politique régionale
EIW	Énergie Info Wallonie
Elia	gestionnaire de réseau de transport d'électricité
ETS	Emission Trading Scheme (Système communautaire d'échange de quotas d'émission)
EU	European Union (Union européenne)
FAST	Fluidité, accessibilité, santé/sécurité et transfert modal (plan)
FBAA	Fédération belge des exploitants d'autobus et autocars
FEB	Fédération des entreprises de Belgique
FEBEG	Fédération belge des entreprises électriques et gazières
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FRR	Facilité pour la reprise et la résilience
GRD	gestionnaire(s) des réseaux de distribution
HORECA	Hôtellerie, restauration et cafés
IF	Inspection des finances
INISMa	Institut interuniversitaire des silicates, sols et matériaux
kEco	coefficient économique appliqué de la première à la dernière année d'octroi (photovoltaïque)
MI	Mobilité et Infrastructures (SPW)
ONG	organisation non gouvernementale
OSP	obligations de service public
OTW	Opérateur de transport de Wallonie (précédemment appelé groupe TEC)
PAC	Politique agricole commune
PACE	plan Air-Climat-Énergie
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PNEC	Plan national pour l'énergie et le climat
Powalco	Portail wallon de coordination de chantiers (ASBL)
PRW	Plan de relance de la Wallonie
PUM	Plan urbain de mobilité
RAVeL	Réseau autonome des voies lentes
RWADE	Réseau wallon pour l'accès durable à l'énergie
SOFICO	Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures
SPF	Service public fédéral
SPGE	Société publique de gestion de l'eau (SA)
SPW	Service public de Wallonie
SWCS	Société wallonne du crédit social
SWDE	Société wallonne des eaux
SWL	Société wallonne du logement

TEC	Société de transport en commun
UAP	unité(s) d'administration publique
UGB	unité de gros bétail (ou unité de gros bovin)